

Actes du colloque Patrimoine, architecture, archives, musées : quels risques, quelles expériences en Europe ?

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

24 et 25 mars 2022 – Paris





SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
Editos	4
M. Vadym OMELCHENKO, Ambassadeur d'Ukraine en France, Délégué permanent de l'Ukraine auprès de l'UNESCO	4
Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Culture	5
Propos introductifs.....	7
Ouverture - M. Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture.....	7
Mme Catherine MAGNANT, adjointe au Directeur et cheffe de l'Unité politiques de la culture, Commission européenne : le patrimoine culturel dans les politiques de l'Union européenne, brève histoire d'un succès. 9	
Mme Bénédicte SELFSLAGH, ingénieure-architecte, Présidente du Jury du Label du patrimoine européen 2013-2019, Présidente d'ICOMOS Belgique 2017-2020	12
M. Alberto GARLANDINI, Président d'ICOM International.....	16
Mme Laurence FARRENG, Députée européenne - Renew Europe /MoDem, Coordinatrice de la commission culture, jeunesse et éducation, membre suppléante de la commission développement régional, Parlement européen : le patrimoine au Parlement européen	18
1^{ère} Table ronde : notre patrimoine commun comme vecteur de paix, de cohésion et d'attractivité des territoires	20
Introduction/modération - Mme Sneška QUAEDVLIEG-MIHAILOVIC, Secrétaire Générale d'Europa Nostra. 20	
M. Stefano DOMINIONI, Secrétaire exécutif, Accord Partiel Elargi (APE) et Directeur, Institut Européen des Itinéraires Culturels (IEIC) : le programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe (ICCE)	22
M. Alain LIBEROS, Président Fondateur de la Route Européenne d'Artagnan AERA : la Route européenne d'Artagnan (REA), exemple d'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe	25
Mme Stéphane PALLEZ, Présidente directrice générale de La Française des Jeux et 1 ^{ère} vice-Présidente de l'association The European Lotteries	28
Mme Béatrice TAULEGNE, Directrice, Comité européen des Régions : le patrimoine au Comité européen des régions	30
2^{ème} table ronde le patrimoine et la création architecturale en réponse aux risques naturels et environnementaux.....	32
Introduction/modération - M. Éric DANIEL-LACOMBE, Architecte DPLG, Professeur titulaire de la chaire « Architecture et Risques Naturels » à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette, Président du concours AMITER, Directeur de la Chaire <i>Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris-ouverts</i>	32

M. Oliver MARTIN, Chef de Section, Office fédéral de la culture de Suisse : une Culture du bâti de qualité : vecteur pour la transition climatique	35
Mme Ulla SALMELA, Directrice du département pour les services de l'environnement culturel, Agence finlandaise du patrimoine : la réponse des sites et des politiques patrimoniales et architecturales aux risques naturels et environnementaux - exemples finlandais	38
M. Yannick GOURVIL Architecte-urbaniste (BMC2 architectes) et enseignant-chercheur (ENSA Paris-La Villette, ACE, doctorant à l'Ecole doctorale de l'Abbé Grégoire (CNAM) en architecture, urbanisme et environnement : les risques naturels comme héritages de l'anthropocène	41
Mme Ann BOURGES, Ingénieure de recherche– Centre de recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF), Secrétaire Générale et animatrice du groupe de travail climat et patrimoine – ICOMOS France : du paysage culturel et naturel à la ville et à l'environnement bâti, comment créer des synergies et accroître la résilience au changement climatique ?	45
M. Philippe RAHM, Architecte EPFL / FAS, Dr. en Architecture / Paris-Saclay, Directeur de l'agence « Philippe Rahm architectes », Paris : villes météorologiques.....	47
3^{ème} table ronde : risques humains ou liés à la gestion quotidienne du patrimoine.....	49
Introduction/modération - M. Emmanuel ETIENNE, Chef du Service du patrimoine, DGPA, MC	49
Mme Aparna TANDON, Directrice de programme à l'ICCROM et partenaire du projet PROCULTHER	50
M. Pierre PAQUET, Directeur des musées de la ville de Liège, Inspecteur général du patrimoine de Belgique : réflexion et témoignage	53
Mme Maria-Xeni GAREZOU, Directrice de l'Archive Nationale des Monuments, Ministère de la culture de Grèce : l'expérience grecque de l'Archive Nationale des Monuments	55
M. Philippe VILLENEUVE, Architecte en chef des monuments historiques à Notre-Dame de Paris	58
4^{ème} table ronde : le tournant numérique : risques liés à la conservation des données numériques patrimoniales et risques de perte mémorielle	62
Introduction/modération - M. Bruno RICARD, Conservateur général du patrimoine, Directeur des Archives nationales ; M. Josephus SCHRAM, Secrétariat Général (Transparence, gestion et accès aux documents), European Archives Group, Commission européenne ; Mme Andrea HÄNGER, Directrice-adjointe des Archives fédérales allemandes ; Mme Sandrine HEISER, Conservatrice en chef aux Archives nationales, cheffe de projet accès à distance	62
5^{ème} table ronde : les métiers du patrimoine face au développement durable	71
Introduction/modération - M. Olivier LERUDE, Haut-fonctionnaire au développement durable, Ministère de la culture.....	71
M. Charles PERSONNAZ, Directeur de l'Institut National du Patrimoine : la transformation des métiers du patrimoine et la formation au développement durable	73
M. Luis RAPOSO, Président, ICOM Europe	75
M. Lionel DEVLIEGER, Collectif ROTOR, Belgique, Lauréat du Global Award for Sustainable Architecture 2015 de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine	76
Mme Erminia SCIACCHITANO, Conseillère pour les relations multilatérales, Cabinet du Ministre de la culture d'Italie.....	80
M. Patrick DONDELINGER, Chargé d'études dirigeant, Ministère de la Culture du Grand-Duché du Luxembourg : le Patrimoine culturel immatériel et ses métiers	83
6^{ème} Table ronde : le patrimoine face aux atteintes et aux destructions	87
Introduction/modération - Mme Véronique ROGER-LACAN, Ambassadrice de France auprès de l'UNESCO.	87

Mme Bariza KHIARI, Sénatrice honoraire de Paris, représentante de la France auprès d'ALIPH : ALIPH, l'alliance internationale pour la réhabilitation du patrimoine dans les zones de conflits	89
Mme Flora van REGTEREN ALTENA, Conseillère politique, Ministère éducation, culture et sciences des Pays-Bas, Présidente du Comité Directeur Culture, Patrimoine et Paysage du Conseil de l'Europe	92
Mme Anna SIDORENKO, Chef de l'Unité des traités pour la protection du patrimoine culturel, UNESCO	95
Le réseau NETCHER au service du patrimoine menacé : résultats et perspectives - Mme Véronique CHANKOWSKI, Coordinatrice du Réseau NETCHER H2020 (NETwork and digital platform for Cultural Heritage Enhancing and Rebuilding) et Directrice de l'Ecole française d'Athènes	96
Conclusions - Mme Irina BOKOVA, Ambassadrice, ancienne Directrice Générale de l'UNESCO	98
M. Bruno FAVEL, Chef de la Mission patrimoine mondial, DGPA, Ministère de la culture : bilan et perspectives.....	101
Annexe : Biographies des intervenants	

M. Vadym OMELCHENKO, Ambassadeur d'Ukraine en France, Délégué permanent de l'Ukraine auprès de l'UNESCO

Cela fait un mois déjà que la Russie a déclenché la guerre contre l'Ukraine. Notre pays tient le coup et nous ressentons le soutien du monde qui nous est très précieux. Comme vous le savez, la 7^{ème} Session extraordinaire du Conseil Exécutif de l'UNESCO a eu lieu. Convoquée par les 19 pays membres, elle a permis d'adopter la décision sur les conséquences de la situation actuelle en Ukraine dans les différents volets du mandat de l'UNESCO. Cette décision a été adoptée par 65 pays, seule la Fédération de Russie s'y est opposée et il y a des raisons pour cela : les forces armées de la Fédération de Russie continuent de détruire les villes et les villages d'Ukraine avec leurs infrastructures.

Ces bombardements sont des violations, des violations du droit international et des violations du droit international humanitaire. Le 6 mars, le 6^{ème} bombardement a détruit un théâtre à Marioupol, où se trouvaient environ 1000 personnes, femmes, enfants et personnes âgées. Près du théâtre, il était écrit « ENFANTS » en grosses lettres, c'est-à-dire que les barbares ont délibérément attaqué l'abri anti bombes situé dans le théâtre. Les survivants sont toujours livrés aux bombardements, encore en ce moment. Je voudrais vous donner encore trois chiffres : 128 enfants ont été tués, 566 établissements d'enseignement ont été détruits dont 73 complètement détruits.

Hier encore à Marioupol une bombe russe a touché le bâtiment du musée d'art Archip Ivanovitch Kouindji où des œuvres de Kouindji, Tatiana Iablonskaïa, Mykola Hlouchtchenko, Ivan Aïvazovski étaient conservées. Et cela se passe au 21^{ème} siècle, au cœur de l'Europe. La société ukrainienne déplore également la mort de la célèbre actrice Oksana Shvets, qui a été tuée dans une attaque à la roquette russe contre un immeuble résidentiel à Kiev. Le 28 février, le danseur de ballet Artyom Datsishin a été tué à la suite d'un bombardement.

Alors que la propagande du Kremlin parle cyniquement de la protection de l'orthodoxie, les frappes des troupes russes détruisent des églises orthodoxes ukrainiennes, au moins 28 édifices ont été endommagés ou détruits. La grande majorité de ces lieux sont des églises orthodoxes.

L'UNESCO a appelé la Russie à cesser de détruire les biens culturels en Ukraine. Selon la déclaration du comité de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, la Russie doit mettre fin à toutes les formes de vol, de détournement et de vandalisme contre les biens culturels, ainsi que s'abstenir de réquisitionner les biens culturels mobiliers situés en Ukraine, bien que la culture puisse ne pas sembler être une priorité immédiate lorsque des civils, y compris des enfants, meurent à la suite des frappes de missiles.

Mais les Russes détruisent non seulement notre culture, mais ils détruisent notre mémoire, notre âme.

Outre les missiles, la Russie utilise encore une arme très dangereuse : la propagande. La propagande glorifie l'époque de la Russie et sa diffusion sème le chaos et les doutes parmi les peuples de l'Europe. Si les missiles balistiques tuent la vie, la propagande tue l'empathie, c'est-à-dire l'humanité.

J'entends dire que des sanctions ne peuvent être appliquées aux hommes de la culture. Je vous signale que la majorité absolue des soi-disant hommes de la culture russe sont des propagandistes du régime fasciste russe actuel. Ce ne sont pas les mots des auteurs classiques russes qui tirent et qui tuent, mais des missiles balistiques et des bombes interdites par toutes les conventions internationales. Des efforts conjoints, solidaires et déterminés doivent être déployés avec nos partenaires internationaux et notamment européens.

Voici nos demandes :

- Exclure les chaînes de propagande russe des plateformes européennes ;
- Appliquer immédiatement des sanctions à tous les canaux de propagande de l'état agresseur ;
- Arrêter tous les paiements publicitaires en faveur des entreprises du pays agresseur ;
- Mettre fin à la coopération publicitaire des entreprises des Etats-membres de l'UE avec les ressources de propagande russe et de leurs partisans ;
- Soutien à la diffusion de la chaîne de diffusion ukrainienne ;
- Etendre les sanctions culturelles.

Je vous remercie.

C'est un très grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour ce colloque « *Patrimoine, architecture, archives, musées : quels risques, quelles expériences en Europe ?* », organisé dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. C'est en effet, j'en suis de plus en plus convaincue, à l'échelle européenne qu'il faut agir, ensemble, sur un tel sujet longtemps abordé dans un cadre strictement national.

L'actualité tragique de notre continent vient nous rappeler l'extrême fragilité de notre patrimoine commun. Il n'est pas seulement exposé à l'usure du temps, aux catastrophes naturelles ou encore aux effets du changement climatique, il est également à la merci de la folie meurtrière des hommes.

La destruction du patrimoine ennemi peut faire partie, hélas, des objectifs de guerre, car il s'agit d'atteindre l'autre en son cœur. J'ai été, Monsieur l'Ambassadeur, je crois comme nous tous et toutes, bouleversée par votre témoignage.

A l'heure où nous parlons, les bombes s'abattent sur votre pays, elles tuent des civils, des femmes, des enfants. Elles privent votre peuple de ses moyens de subsistance, créant, indirectement, de nouvelles victimes.

A l'heure où nous parlons, des millions de vos compatriotes ont déjà fui leur foyer, privés de tout, sans autre bagage que leur passeport, et c'est au cœur de l'Europe que cela arrive, au cœur de ce continent qui a tant souffert au 20^{ème} siècle et qui s'était fait la promesse que tout cela n'arriverait plus. Permettez-moi de vous exprimer toute ma solidarité, toute notre solidarité et toute l'admiration que la France vous porte pour le courage dont fait preuve le peuple ukrainien face à l'invasion russe. Vous pouvez compter sur mon soutien, sur celui du gouvernement et sur celui de tous les Français.

Au-delà des pertes humaines, je suis effarée par l'ampleur des destructions matérielles qui n'épargnent pas le patrimoine ukrainien dont on a même le sentiment qu'il est le premier visé. Les œuvres et les monuments dépositaires de votre histoire et de votre culture multiséculaire sont sous la menace de raids aériens et de tirs d'artillerie.

Les collections des musées de Kharkiv et de Kiev, entre autres, mais aussi plusieurs sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, comme la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev sont directement exposés. Lviv ou encore Odessa, la perle de la Mer Noire, plus éloignés des combats sont néanmoins elles aussi la cible des bombardements. Je pense au Mémorial juif de Babillard, lieu de mémoire international de la Shoah, qui a échappé de peu, pour l'instant, à la destruction.

C'est un pan entier de votre identité et donc de notre identité européenne qui risque de disparaître. Je n'oublie pas évidemment les femmes et les hommes qui œuvrent tous les jours, au péril de leur vie, à la préservation de ce patrimoine unique. Je souhaite saluer le dévouement exemplaire des équipes des musées d'Ukraine, des archivistes, des conservateurs qui font leur possible pour mettre les trésors dont ils ont la garde, à l'abri des combats.

Vis-à-vis de ce patrimoine aussi, notre responsabilité est historique. Nous devons tout faire pour le sauver. Et lorsque les armes se seront tues, il faudra nous mobiliser pour lui rendre la splendeur qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Le programme particulièrement riche de ce colloque était prévu de longue date. Sa résonance avec les événements tragiques récents renforce, hélas, la pertinence du thème que nous avons choisi. Il s'agit dans nos politiques patrimoniales européennes de prendre en compte tous les risques auxquels nos monuments et nos œuvres d'art sont exposés. Je les ai déjà évoqués : la guerre dans un contexte de tension géopolitique inédit, les risques naturels et environnementaux, les effets du réchauffement climatique.

Ces risques ne sont pas seulement extérieurs, ils sont aussi liés aux limites mêmes de notre pratique patrimoniale, comme les éventuelles négligences relevées dans la démarche de protection ou encore les risques de pertes irrémediables d'information liés à la numérisation croissante du secteur. Je sais que Jean-François Hébert a déjà eu l'occasion de vous livrer un état des lieux précis de ces risques et des différentes solutions à mettre en œuvre pour y remédier.

Je me permets d'en distinguer une en particulier : la nécessité d'impliquer tous les citoyens à cette démarche de sauvegarde et de valorisation. Au-delà de la mobilisation nécessaire de tous les échelons de décision

politique, depuis la commune jusqu'à l'Union européenne, en passant par les Etats et les collectivités territoriales, nous avons besoin de l'engagement et de l'expertise de chacune et de chacun.

Aussi je suis particulièrement heureuse de la grande variété des intervenants présents sur ces deux jours. Issus du monde politique, de l'administration, du milieu associatif, de la recherche ou encore des institutions internationales, vous incarnez dans toute sa diversité la large mobilisation de nos sociétés en faveur de notre patrimoine. Merci à vous tous, à chacune et à chacun, pour votre implication dans cette réflexion et pour l'action commune que nous mettons en place.

Je souhaite saluer le travail remarquable de Bruno Favel et d'Orane Proisy dans l'organisation de ce colloque, et bien sûr remercier Charles Personnaz et l'ensemble de ses équipes qui nous font l'amitié de nous accueillir aujourd'hui. Je vous souhaite donc à toutes et à tous de très fructueux échanges au service du patrimoine européen et de l'ensemble de nos concitoyens. L'ampleur de ces défis impose de réfléchir à leur échelle. Il nous faut agir ensemble au niveau européen.

Merci à toutes et à tous de votre travail.

Propos introductifs

Ouverture - M. Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture

J'ai le plaisir d'ouvrir ce colloque au nom de Roselyne Bachelot, notre ministre de la culture, qui devrait nous faire l'honneur de sa présence dans la matinée. Je suis très heureux que ce colloque organisé par la direction générale des patrimoines et de l'architecture dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne puisse accueillir des représentants des 27 pays membres de l'Union européenne aussi bien que les délégations d'institutions prestigieuses et d'organisations de la société civile.

Je tiens à remercier tout particulièrement Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine, pour son hospitalité et son engagement sans faille à nos côtés. Je salue également Bruno Favel, Orane Proisy et tous ceux qui ont permis la parfaite organisation de ce moment d'échanges.

Je me réjouis enfin de vous voir si nombreux pour l'un des premiers événements = en vrai > depuis deux ans, ce qui ajoute au plaisir de nos retrouvailles.

Elles ont malheureusement lieu dans un contexte dramatique puisque des combats se déroulent en ce moment-même à Lviv, Kiev, Odessa, Mariupol et Kharkhiv notamment.

Les ministres de la culture des 27 Etats-membres de l'Union européenne, réunis à Angers les 7 et 8 mars derniers, ont condamné avec force la guerre menée en Ukraine et les destructions irréversibles qui en résultent. Le patrimoine ukrainien, qu'il s'agisse des monuments, des archives, des collections, des sites archéologiques ou des musées, est actuellement en grand danger de même que les professionnels qui en ont la garde. Je vous propose d'avoir une pensée toute particulière pour eux et nous en ferons part à Vadym Omelchenko, ambassadeur d'Ukraine auprès de l'UNESCO, qui nous rejoindra tout à l'heure.

Puisse ce colloque nous aider à tracer des pistes d'espoir et de solidarité pour le patrimoine ukrainien en péril, et au-delà, pour toutes les atteintes à notre patrimoine commun.

L'idée de protéger le patrimoine culturel contre les risques qui le menacent est relativement récente. Longtemps, catastrophes naturelles et guerres ont été perçues comme une fatalité. C'est seulement au siècle des Lumières que les humanistes s'avisèrent que les pires ennemis du patrimoine n'étaient peut-être pas les catastrophes, mais aussi les hommes, et que les destructions et dégradations de cités, de monuments, d'archives et d'œuvres d'art devaient plus aux guerres, à la négligence, au vandalisme et à la cupidité dont nous sommes capables qu'aux fureurs de la nature. On se souvient du cri lancé par Victor Hugo « Guerre aux démolisseurs ! » et de la parution du roman Notre-Dame de Paris en 1831.

Le dispositif juridique de protection des monuments historiques qui s'est construit en France et dans les autres pays européens à partir du XIXe siècle a d'abord été déterminé par un souci de sauvegarde. La loi de 1913 sur la protection des monuments historiques en France est avant tout destinée à préserver le patrimoine des atteintes de l'action humaine, et ces principes ont été repris dans la charte d'Athènes (1931) et dans le préambule constitutif de l'UNESCO (1948), après le terrible conflit qui dévasta le monde. La coopération actuelle ouvre de nouvelles pistes, notamment avec ALIPH, l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit, et montre la nécessité de toujours innover et de renforcer les dispositifs existants.

Depuis plusieurs années, le constat s'impose d'une augmentation sans précédent des risques pesant sur le patrimoine culturel, en particulier du fait des conflits armés. Des groupes terroristes prennent pour cible toutes les formes de patrimoine et multiplient destructions, pillages et trafics illicites. Les exemples abondent en Libye, au Mali, en Irak, au Yémen, en Somalie, en Afghanistan, en Syrie et dans bien d'autres endroits.

Parallèlement, on ne peut que constater le regain de solidarité et de fermeté de la communauté internationale, qui n'hésite plus à condamner, avec la même force, crimes de guerre et crimes contre le patrimoine et la culture, comme les deux faces d'un même mal.

La Cour pénale internationale a par exemple condamné en 2016 à neuf ans de prison le Malien Ahmad Al-Faqi Al-Mahdi pour son rôle dans la destruction de monuments historiques et religieux à Tombouctou lors du conflit qui a ravagé le Mali en 2012 et 2013.

Cette décision a aussitôt été saluée par l'UNESCO et par la MINUSMA, l'opération de maintien de la paix des Nations unies au Mali.

Les atteintes au patrimoine du fait d'idéologies destructrices sont donc nombreuses et je suis heureux que ce colloque permette d'échanger entre Européens sur les réponses innovantes apportées par nos différents pays.

Mais notre patrimoine commun est malheureusement menacé par une multitude d'autres risques. A commencer par notre propre négligence dans sa gestion quotidienne ou l'absence de connaissance ou de sensibilisation.

Autre risque : celui que la sur-fréquentation touristique fait peser sur certains de nos sites patrimoniaux les plus remarquables. Un travail résolu a été engagé qui commence à porter ses fruits afin d'équilibrer la fréquentation touristique sur l'ensemble de nos territoires, faisant ainsi d'une pierre deux coups : amoindrir les risques de surchauffe des grands sites incontournables et renforcer l'attractivité économique de territoires ruraux ou excentrés. En témoigne le travail remarquable de mise en visibilité des itinéraires culturels européens du Conseil de l'Europe, dont l'itinéraire d'Artagnan est un des exemples récents, ou la mobilisation de la société civile à travers des associations de bénévoles, fédérées notamment par Europa Nostra.

Le patrimoine est également menacé par les effets du changement climatique, qu'il s'agisse du réchauffement, de la sécheresse ou de la montée des eaux. Les acteurs du patrimoine s'emploient à adapter leurs techniques et savoir-faire, ainsi que le font d'ailleurs les architectes. Du reste, les techniques de restauration du patrimoine, qui privilégient le réemploi et les matériaux naturels, sont souvent au plus près des exigences environnementales.

De leur côté, ces mêmes savoir-faire patrimoniaux sont parfois menacés par la disparition de certains métiers traditionnels et par l'affaiblissement des chaînes de transmission et des lieux de formation.

Quant au patrimoine des archives, particulièrement fragile et soumis à des risques de tous ordres, il est bouleversé par la révolution numérique et la nécessité impérieuse de collecter les données nativement numériques.

La direction générale des patrimoines et de l'architecture a commencé à travailler sur ces questions. Il y a un an et demi, elle a organisé un colloque sur les réponses à apporter aux nouveaux risques que je viens brièvement de recenser.

En guise de contribution à nos travaux d'aujourd'hui et de demain, je vous livre les 4 préconisations qui sont ressorties de ces travaux :

1. Mieux informer les élus nationaux, les collectivités territoriales et les institutions concernées. Nos patrimoines en danger doivent être au cœur du débat public, comme c'est le cas dans les grandes institutions que sont l'UNESCO, le Conseil de l'Europe ou la Commission européenne, aidée par le Fonds ALIPH ;
2. Mobiliser les professionnels publics et privés, fédérer les compétences, pour être plus efficace ;
3. Mieux former les professionnels à anticiper les risques, préparer l'émergence de nouveaux métiers dans le domaine de la prévention et concevoir dès aujourd'hui les formations des professionnels de demain ;
4. Développer la participation citoyenne, car cette lutte contre les risques n'est pas qu'une affaire de spécialistes. Il faut encourager les citoyens à s'approprier leur patrimoine, pour qu'ils s'engagent dans la prévention des risques qui menacent leur patrimoine.

Je souhaite le plus grand succès à nos travaux.

Mme Catherine MAGNANT, adjointe au Directeur et cheffe de l'Unité politiques de la culture, Commission européenne : le patrimoine culturel dans les politiques de l'Union européenne, brève histoire d'un succès.

Je souhaite, ce matin, vous raconter l'histoire d'un succès européen : celui du patrimoine culturel dans les politiques européennes, plus précisément les politiques de l'Union européenne.

Mais tout d'abord, arrêtons-nous un instant sur ce patrimoine.

Quel est-il ? C'est l'Europe des abbayes, l'Europe de l'art nouveau, de la Renaissance. C'est l'Europe des savoir-faire, des traditions. C'est aussi l'Europe des valeurs et des idéaux. Ceux de la démocratie, des droits de l'homme, de la liberté d'expression et d'association. Ce patrimoine intangible de l'Europe, si précieux, que nous voyons mis à mal en Ukraine. Pourquoi parler de succès quand on évoque la place du patrimoine¹ dans les politiques européennes, les politiques de l'Union européenne ?

Parce que l'histoire du patrimoine au sein des institutions européennes montre bien comment l'impulsion des uns, l'action des autres, comment le dialogue entre pays, acteurs de la société civile, et institutions européennes peuvent nous permettre de construire les politiques européennes. Et c'est ce que je vais essayer de vous raconter.

Commençons donc par le commencement. Dans notre cas, le commencement est le Traité, l'acte fondateur de l'Union européenne. Le préambule du traité sur l'Union européenne dit que les signataires doivent « s'inspir[er] des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe ». D'autres articles invitent l'Union à « veille(r) à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel », « à contribue(r) à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun ».

L'action en matière culturelle relève des compétences d'appui de l'Union européenne. Soulignons d'emblée qu'il n'existe aucune contradiction entre les responsabilités nationales et l'action de l'Union européenne : le patrimoine est toujours à la fois local et européen. Il s'est forgé non seulement au fil du temps, mais aussi à travers les communautés, au-delà et par-delà les frontières. Le patrimoine est constitué d'histoires locales qui parfois, souvent, s'entrecroisent. Et qui, ensemble, tissent la trame de l'histoire de l'Europe. La feuille de route tracée par le Traité semble claire. Limitée par la subsidiarité, certes, mais claire. Et pourtant les actions de la Communauté puis de l'Union européenne en matière de patrimoine restent modestes, et se traduisent essentiellement par le financement de projets.

Tout commence à changer en 2007.

Cette année-là, pour la première fois, la Commission adopte un « agenda européen pour la culture² ». Et les États³ adoptent peu après leur premier « plan de travail du Conseil, en faveur de la culture ». Le patrimoine figure au rang des priorités de ces deux documents programmatiques, et c'est l'ébauche d'une coopération plus politique sur les questions de patrimoine entre les 28.

En 2010, nouvelle péripétie de notre histoire, la Présidence belge souhaite impulser une vitesse nouvelle. Une déclaration⁴ est adoptée à Bruges en 2010, qui souligne que le « patrimoine est une ressource pour l'Europe » et déclare que « l'interaction avec l'Union européenne est primordiale ». La déclaration de Bruges appelle à la mise en place d'un plan d'action et d'une plateforme européenne sur le patrimoine.

¹ <https://culture.ec.europa.eu/fr/cultural-heritage>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1598955769302&uri=CELEX:52007DC0242>

³ <https://culture.ec.europa.eu/policies/strategic-framework-for-the-eus-cultural-policy>

⁴ <https://www.culturaydeporte.gob.es/dam/jcr:1f90518f-56c8-4030-a165-dd2f5d00f6f0/declaration-de-bruges.pdf>

Un groupe de réflexion est créé, rassemblant quelques pays très motivés. Plusieurs présidences du Conseil de l'Union européenne, la Lituanie en 2013, puis la Grèce⁵ et l'Italie⁶ en 2014 continuent à donner une impulsion politique au patrimoine.

D'autres bonnes fées marraines se penchent sur le berceau du patrimoine à l'échelle européenne et des contributions importantes sont apportées par « European Heritage Heads Forum » (réseau des directeurs du patrimoine), « European Heritage Legal Forum » (réseau de veille juridique sur les textes en préparation) et « European Heritage Alliance 3.3 » (réseau d'associations patrimoniales européennes), coordonné par Europa Nostra.

Fort de toutes ces attentions, l'enfant « patrimoine » grandit au sein des institutions européennes.

Et en 2014, la Commission adopte une Communication – un document d'orientation stratégique - sur le patrimoine. C'est la première communication sur le sujet, et elle est intitulée « Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen⁷ ». La Commission réaffirme l'importance culturelle, économique et politique du patrimoine pour l'Europe et marque une ambition nouvelle, où le patrimoine est valorisé dans de nombreuses politiques européennes.

Puis vient 2018, l'année européenne du patrimoine. C'est à la fois une réussite⁸ et un nouveau tournant.

Une réussite car l'année rassemble 12 millions de personnes dans 37 pays, autour de quelques 23 000 événements. 10,3 millions d'euros sont octroyés à 35 projets axés sur le patrimoine culturel par le programme Europe créative. Les actions visant le patrimoine bénéficient aussi de plusieurs programmes de l'UE : Erasmus+ accorde ainsi près de 92 millions d'euros à 965 projets de coopération et de mobilité portant sur le patrimoine ; en 2018 et 2019, le programme Horizon 2020 consacre 100 millions d'euros à des projets de recherche sur ce thème.

Au-delà de son soutien à des projets concrets, l'année européenne constitue un tournant, car sous l'impulsion de la Direction générale de l'éducation et de la culture, déterminée à gérer l'année de manière participative, 15 Directions générales (DG) sont invitées à participer à l'année européenne, dont notamment celles en charge des politiques régionales (un montant estimé à 6 milliards d'euros a été débloqué pour le patrimoine culturel au cours de la période 2014-2020 au titre des fonds de cohésion), de la recherche, de l'environnement. En effet, le patrimoine s'inscrit aujourd'hui dans son environnement, son paysage, dans une dimension écologique durable. Enfin, en 2018, pour la première fois, des liens sont créés avec ECHO, la DG en charge de l'aide d'urgence. Ces relations s'avèreront précieuses en 2022 pour apporter de l'aide d'urgence aux institutions patrimoniales ukrainiennes. Pour clôturer l'année et construire sur sa postérité, la Commission publie en décembre 2018 un cadre européen d'action sur le patrimoine culturel⁹. Il prévoit 5 piliers¹⁰, et annonce pas moins de 60 actions. Il entérine aussi l'approche intégrée au sein de la Commission européenne. 15 DGs¹¹ et le service européen d'action externe sont impliqués dans leur mise en œuvre.

⁵ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XG0614\(08\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XG0614(08)&from=EN)

⁶ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XG1223\(01\)&from=SK](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XG1223(01)&from=SK)

⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1598955769302&uri=CELEX:52007DC0242>

⁸ [https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=COM\(2019\)548&lang=en](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=COM(2019)548&lang=en)

⁹ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/5a9c3144-80f1-11e9-9f05-01aa75ed71a1>

¹⁰ Ces cinq piliers sont les suivants: le patrimoine culturel au service d'une Europe inclusive: participation et ouverture à tous; le patrimoine culturel au service d'une Europe durable: des solutions intelligentes pour un avenir durable et fondé sur la cohésion; le patrimoine culturel au service d'une Europe résiliente: protéger le patrimoine en danger; le patrimoine culturel au service d'une Europe innovante: mobiliser les connaissances et la recherche; le patrimoine culturel au service de partenariats mondiaux plus solides, pour renforcer la coopération internationale.

¹¹ EAC, REGIO, RTD, GROW, CNECT, ENV, CLIMA, JRC, EMPL, HOME, TAXUD, DEVCO, NEAR, ECHO, MARE

Nous sommes en 2022. Où en sommes-nous ?

Le groupe d'experts créé par la Commission européenne afin de préserver l'esprit de coopération et de poursuivre le dialogue entamé en 2018, qui regroupe les Ministères, la société civile et les institutions internationales compétentes est une plateforme active, permettant consultations et échanges de bonnes pratiques. Et de veiller à une approche intégrée.

Le patrimoine continue à être intégré dans de nombreux programmes de financements européens. Un outil en ligne, « CulturEU¹² », a même été créé pour faciliter leur accès aux acteurs de terrain. Il vient d'être traduit dans toutes les langues de l'Union européenne et donne en trois clics accès à 75 opportunités de financement européen.

Le volet « culture » du programme Horizon Europe est doté de 2 milliards jusqu'en 2027. C'est dans ce cadre que la construction d'un nuage (« cloud ») pour le patrimoine culturel vient d'être mis en route. Autre exemple d'intégration : la majorité des plans nationaux du Fonds européen de relance et de résilience, adopté en 2020 pour aider l'Europe à faire face aux conséquences de la crise du COVID, comprennent des actions portant sur la culture et le patrimoine.

Est-ce assez ? Non bien sûr. Il reste de nombreux défis. Particulièrement quand il s'agit du changement climatique et de son impact sur le patrimoine. Certes, le nouveau Bauhaus européen, un projet récent, ambitieux et innovant lancé par la Présidente Ursula von der Leyen pour donner une âme au Pacte vert, intègre de nombreux acteurs du patrimoine. Mais un groupe d'experts des Etats membres assistés de la Commission vient de publier un rapport¹³ remarquable sur les conséquences du changement climatique sur le patrimoine culturel, qui révèle que peu nombreux sont les acteurs nationaux et européens ayant pleinement pris conscience des dangers et adapté leurs politiques et actions.

Enfin, il reste des frilosités à voir la Commission s'emparer trop activement de sujets culturels. Il est pourtant clair que l'Europe en tant qu'organe politique doit continuer à soutenir le patrimoine. Le patrimoine révèle ce qu'a signifié être européen au cours du temps. C'est un vecteur puissant qui stimule un sentiment d'appartenance parmi et entre les citoyens européens. Soutenir le patrimoine culturel de manière intégrée est une politique d'avenir.

¹² <https://culture.ec.europa.eu/fr/funding/cultureu-funding-guide>

¹³ [Strengthening cultural heritage resilience for climate change - Publications Office of the EU \(europa.eu\)](#)

Mme Bénédicte SELFSLAGH, ingénieure-architecte, Présidente du Jury du Label du patrimoine européen 2013-2019, Présidente d'ICOMOS Belgique 2017-2020

Evoquer les risques pour le patrimoine culturel en Europe, au moment où il y a un conflit armé et tant de souffrance humaine n'est pas une tâche aisée. Nous sommes tous interpellés en voyant les images des réfugiés, de la destruction du patrimoine culturel, de quartiers résidentiels... Les événements auront des répercussions profondes dans le monde entier. Outre les questions évidentes de sécurité et d'approvisionnement en énergie, la guerre pourrait aussi déboucher sur une pénurie de matériaux de construction car l'Ukraine en est un important fournisseur. Toutes les conséquences de cette guerre sont difficiles à appréhender à ce stade.



Immeubles résidentiels détruits à A Borodyanka en Ukraine, la statue du poète Taras Shevchenko a pris une balle dans la tête (© Unesco / Dmytro Kuyznietsov).

Comment les risques sont-ils abordés dans les textes internationaux ?

Un premier constat est que les conventions et recommandations de l'Unesco et du Conseil de l'Europe sont le plus souvent une réponse directe à des menaces précises.

Ainsi, parmi les premiers textes adoptés après la deuxième guerre mondiale sous l'égide de l'Unesco, figurent la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* (dite *Convention de La Haye*, 1954), la *Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites* (1962), et la *Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés* (1968). Dans cette dernière recommandation, le mot « *péril* » figure 28 fois, le mot « *danger* » 5 fois, et les mots « *menace* » et « *risque* » 2 fois chacun.

Considérant les dangers graves et les menaces de destruction du patrimoine, la Conférence générale de l'Unesco adopte en 1972 la *Recommandation concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel* et la *Convention du patrimoine mondial*. Outre une « *Liste du patrimoine mondial* », la *Convention* prévoit une « *Liste du patrimoine mondial en péril* » afin de sauvegarder, grâce à la solidarité et à la coopération internationales, des biens uniques et irremplaçables qui appartiennent à l'humanité toute entière et sont menacés de dangers graves et précis, notamment par des conflits armés. A ce titre, tous les biens du patrimoine mondial syriens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2013. L'Ukraine compte

7 biens sur la Liste du patrimoine mondial, dont l'un est situé en Crimée : seront-ils inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ?

La plupart des conventions et recommandations de l'Unesco énumèrent les dangers qui menacent le patrimoine culturel. La *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (1970) les intègre même dans son titre. Les conventions plus récentes de l'Unesco portent sur des types de patrimoine : le patrimoine subaquatique est menacé par des chasseurs de trésors (*Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*, 2001), tandis que le patrimoine immatériel est souvent mis en péril par les modes de vie contemporains (*Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2003).

Les textes normatifs internationaux sont élaborés en réponse à des problèmes qui ne connaissent pas de frontières. Ils sont censés favoriser l'échange d'expériences. C'est également l'un des objectifs de la présente réunion.

La quasi-totalité des textes souligne l'importance de la prévention, recommande l'établissement d'inventaires, la création d'administrations ou de services dédiés dans les Etats membres et préconisent des mesures d'éducation et de sensibilisation du public.

Mais, si ces textes répondent à des menaces, dangers ou mises en péril, la gestion des risques n'y est pas toujours abordée. Il y a cependant quelques exceptions. Ainsi, la *Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers* (1978) donne une définition de « la prévention des risques » et de « la couverture des risques ». Le *Deuxième Protocole à la Convention de La Haye* (1999) préconise la planification de mesures d'urgence en temps de paix.

Les conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine architectural (Grenade, 1985), sur le patrimoine archéologique (La Valette, 1992), sur le paysage (Florence, 2000), sur les infractions visant les biens culturels (Nicosie, 2019), la *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine pour la société* (Faro, 2005) et le corpus de ses recommandations exercent une influence profonde sur les politiques nationales du patrimoine immobilier des pays européens. Ces textes normatifs traitent de risques et de défis variés, allant du financement du patrimoine à la disparition des métiers artisanaux.

Trois de ces recommandations portent spécifiquement sur la gestion des risques : la *Recommandation sur la protection du patrimoine architectural contre les catastrophes naturelles* (1993), la *Recommandation relative à la détérioration due à la pollution* (1997), et la *Recommandation concernant les risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel* (2020).

L'Union européenne n'élabore pas de conventions, mais dès les années 80 et 90, elle s'est penchée sur les risques concernant le patrimoine. Les effets alarmants de la pollution sur les bâtiments historiques ont ainsi donné lieu aux premiers financements pour la recherche dans le domaine du patrimoine culturel dans le cadre du programme de recherche sur l'environnement. L'échange d'expériences sur la gestion des risques de toute nature était un domaine d'action du programme Raphaël, le premier programme culturel de l'Union européenne en faveur du patrimoine (1997).

Pour ce qui concerne la conservation des données numériques, la Commission avait lancé l'idée de créer une *Commission européenne sur la préservation et l'accès* à l'instar de la *Commission on Preservation and Access* américaine de la Bibliothèque du Congrès. Elle a été active jusqu'au milieu des années 2000. Son objectif était de mutualiser les outils, d'échanger les expériences, et de rappeler que les questions de conservation des documents doivent être prises en compte au moment de leur création, indépendamment du support choisi. L'action de l'Union européenne a pris son envol ces dernières années.

Depuis 2014, la gestion des risques prend une place plus importante encore à travers des actions diversifiées, allant des Conclusions du Conseil, à la promotion du concept « sécurité par le design » pour protéger les lieux de culte contre des actes de terrorisme, ou l'application des Principes européens de qualité (édition 2020 révisée) pour éviter des interventions qui dénaturent le patrimoine immobilier.

Nouveaux défis et évolution des concepts

Les textes sont statiques, or les risques, le vocabulaire et les concepts évoluent.



Inondation de Venise en 1966 (© UNESCO / AFI Venise).

A ceux déjà mentionnés, de nouveaux défis et risques globaux se sont ajoutés : développement durable, réchauffement climatique, risques environnementaux, crises financière et énergétique, sécurité et cybersécurité, sur-fréquentation touristique ou sous-fréquentation en temps de pandémie. Sans oublier l'impact, direct ou indirect, des politiques nationales et européennes sur la préservation du patrimoine, comme par exemple les mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie, qui, aussi nécessaires fussent-elles, n'étaient pas toujours cohérentes. Au Pays-Bas, les professionnels de la culture ont réagi avec humour en transformant

musées et autres lieux en salons de coiffure notamment, puisque les restrictions avaient déjà été levées pour ce type d'établissement.

S'y ajoutent désormais les destructions intentionnelles (comme les Bouddhas de Bamiyan et Palmyre) ; le manque de connaissance de l'histoire et du patrimoine des pays voisins (le patrimoine ukrainien a été (re)découvert dans des circonstances dramatiques) ; les exacerbations et nationalismes qui abusent du patrimoine et sont dangereux pour la paix ; la création de mythes et la tendance à façonner l'histoire pour la pousser dans une certaine direction, comme si c'était une image à modifier à l'envi avec Photoshop ; l'oubli, l'indifférence ou l'inconscience (un mémorial de l'Holocauste n'est pas un terrain de jeu). Si ces risques ne sont pas nouveaux, certains refont surface et avec force.

La définition de 'risque' et la terminologie utilisée ont également évolué. Dans le langage courant, les mots 'risque' et 'menace', ou 'risque' et 'probabilité', sont utilisés sans faire de distinction. Les anciens textes internationaux concernant le patrimoine n'ont pas toujours évité la confusion.

Dans le monde des affaires, la définition du 'risque' est simple : tout ce qui empêche d'atteindre les objectifs fixés. En 2009, l'Office des Nations Unies pour la réduction des risques définissait un risque comme « la combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives ». Aujourd'hui, on entend par 'risque' la probabilité d'un résultat ayant un effet négatif sur des personnes, des systèmes ou des biens.

Pendant longtemps, l'expression convenue était « prévention des catastrophes » ou « prévention des risques ». Aujourd'hui, le vocabulaire consacré est « réduction des risques » car s'il est impossible d'éviter les risques, au moins est-il possible de les anticiper, de les atténuer ou de les mitiger. Le patrimoine culturel regorge d'exemples de « réduction des risques » par les générations précédentes. Ils sont une source d'inspiration pour relever les défis actuels.

S'inspirant du concept de résilience, les stratégies contemporaines de réduction des risques visent non pas à s'opposer aux aléas, mais à en réduire l'impact au maximum. Pour ce qui concerne le patrimoine, le point de départ est très clair et n'a pas changé au fil du temps : comprendre avant d'agir afin de réduire l'exposition et la vulnérabilité aux risques.



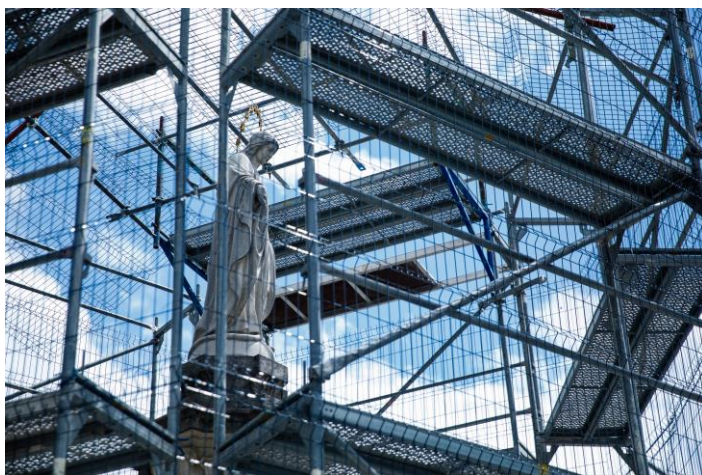
Rizières en terrasses des Cordillères des Philippines. Les terrasses permettent de 'réduire les risques' par une meilleure gestion de l'eau et en limitant l'érosion des terres arables et les glissements de terrain (© Unesco / Feng Jing).

Coopération et professionnalisation

Il existe aujourd'hui une forte volonté de convergence conduisant à la coopération trans-sectorielle basée sur un vocabulaire et un cadre commun. L'Office des Nations Unies pour la réduction des risques est le chef de file de ces travaux. Le patrimoine culturel y a trouvé toute sa place. L'Office reconnaît par ailleurs le rôle précurseur de l'Unesco dans le domaine de la préparation aux catastrophes naturelles, tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis, ainsi que la sauvegarde du patrimoine culturel.

Le cadre de référence commun est le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030). Il fonctionne en symbiose avec les autres grands accords, tels que les objectifs de développement durable (2015) et l'Accord de Paris sur le changement climatique (2015). S'inscrivant dans cette lignée, l'ICCROM a développé des outils, des formations et un Guide pratique de gestion des risques appliqué au patrimoine culturel (2019).

Que faut-il retenir de ces travaux en commun ? Premièrement, une approche globale s'impose : celle-ci ne peut se limiter à un objet ou un bâtiment, le contexte doit être pris en considération. Ensuite, il faut une gestion multi-risques. Enfin, elle doit être concrète : il convient d'examiner des options, définir les priorités, et aboutir à des choix réalistes et abordables. Si les « knowns » et les « known unknowns » sont clairement identifiés, il y aura plus de flexibilité pour traiter les « unknown unknowns ».



Statue de la Sainte Vierge Marie sur l'avenue de la Liberté à Lviv, Ukraine (© UNESCO /Dmytro Kuznietsov).

L'exercice ne se limite pas à la rédaction d'un plan de gestion des risques, encore faut-il le mettre en œuvre et en assurer le suivi. La coopération avec les services locaux, régionaux et nationaux en charge des risques globaux est également un facteur essentiel de succès. Enfin, il ne suffit pas d'être préparé ni de gérer le pendant et l'après d'une crise : il faut avoir la capacité de rebondir. Or, l'expérience démontre que le patrimoine culturel peut faciliter les processus de résilience des populations.

En guise de conclusions

Tout patrimoine mérite un plan de gestion de risques opérationnel, dynamique, et intégré dans le système national de gestion des risques. Pourtant ce n'est pas encore le cas. Comment augmenter les efforts ? A qui incombent la gestion des risques et la surveillance ?

L'actualité démontre qu'il faudrait mettre les bouchées doubles pour sauver des vies, sauver le patrimoine, la nature et la terre. Quel est le rôle des Etats, celui des professionnels, des organisations comme le Bouclier Bleu, l'ICOM et l'ICOMOS, celui de la société civile, et surtout celui des populations ?

D'expérience, les plans de gestion de risques doivent être portés par les populations, d'une part parce que « l'auto-correction » permet de réduire de nombreux risques, d'autre part parce que leur attachement au patrimoine culturel ouvre la voie vers la résilience et leur permet de rebondir.

Enfin, n'oublions pas les enfants, premières victimes des catastrophes dues à l'homme ou la nature. La police de frontières en Roumanie a pris une initiative fort sympathique en transformant un pont de frontière en pont des jouets. A leur arrivée, les enfants réfugiés ukrainiens peuvent se choisir un petit ami qui les accompagnera dans leur trajet. Des activités où le patrimoine culturel les aidera à rebondir suivront sans aucun doute.

M. Alberto GARLANDINI, Président d'ICOM International

Je suis particulièrement ravi de pouvoir m'exprimer dans cette session d'ouverture du colloque « Patrimoine, architecture, archives, musées : quels risques, quelles expériences en Europe ? ». Je voudrais féliciter la Présidence française du Conseil de l'Union européenne d'avoir organisé une conférence si opportune sur les risques et les défis auxquels les musées et le patrimoine font face dans cette période difficile.

Au cours des deux dernières années, le monde a traversé une catastrophe. La crise de la COVID 19 a apporté de très grands défis. Alors que nous sortons lentement de cette pandémie, devant nos yeux se déroule aujourd'hui une guerre terrible en Ukraine. Je voudrais saisir ce moment pour féliciter tous nos collègues et sur tout le continent qui travaillent pour protéger des vies, les musées et le patrimoine ukrainiens.

L'ICOM condamne l'invasion russe et demande un cessez-le-feu immédiat ainsi que le respect de toutes les conventions internationales pour la protection du patrimoine et des musées en cas de conflit. Je voudrais encore une fois souligner que la destruction de musées ou de patrimoine culturel est un crime de guerre et qui est poursuivi par la Cour européenne de justice de La Haye.

En coopération avec nos partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux tels que l'UNESCO, le Bouclier Bleu et ALIPH, ICOM soutient les collègues ukrainiens de toutes les manières possibles. L'ICOM a lancé un appel aux dons, contacté tous les membres ukrainiens pour connaître leurs besoins immédiats et organisé une aide d'urgence. Les comités nationaux d'ICOM dans les pays frontaliers sont particulièrement actifs et ICOM Pologne a établi un bureau d'assistance pour aider les professionnels de musées et leurs familles qui doivent quitter l'Ukraine. D'autres comités nationaux d'ICOM en Europe envoient des matériaux pour la protection du patrimoine et pour la sécurité des musées ukrainiens. Un convoi, parti de Paris, est arrivé hier en Pologne et arrivera demain en Ukraine.

L'ICOM comprend très bien les risques auxquels on fait face lorsque l'on protège le patrimoine. Notre organisation a été fondée en 1946, à la suite de la seconde guerre mondiale. Elle avait pour objectifs de rassembler les professionnels de musées dans ce contexte de paix. Le conflit était derrière nous, mais la réconciliation était encore à venir. Les membres fondateurs d'ICOM ont proclamé que la culture et les musées avaient un rôle essentiel à jouer dans la construction d'une base commune pour une compréhension commune et pour le dialogue. Ces idéaux, qu'ils ont intégrés dans la structure même d'ICOM, sont des valeurs que nous défendons encore aujourd'hui.

Au cours des 75 dernières années, ICOM a travaillé pour atténuer les risques auxquels font face le patrimoine et les musées. Ces risques sont très nombreux et divers. Juste avant cette crise en Ukraine, les musées du monde entier devaient faire face aux dégâts liés à la pandémie. Cette crise a mené les musées à transformer cette situation en catalyseur pour l'innovation. Elle leur a permis d'expérimenter de nouveaux modèles de participation hybride et d'accès à la culture. La pandémie nous a aussi permis en quelque sorte d'imaginer de nouvelles manières pour rendre le patrimoine plus durable.

Les objectifs de développement durable des Nations Unies sont essentiels pour la relance post-pandémie. Une relance qui a pour objectifs de faire advenir des économies plus vertes et plus inclusives et des sociétés plus résilientes. La perte dramatique de biodiversité et les effets du changement climatique nous montrent à quel point la relation entre l'être humain, la biosphère et la géosphère est étroite. Les cultures de l'anthropocène souffrent parce que les paysages, les ressources naturelles et la possibilité de survivre sont en danger.

Le patrimoine et les musées sont en première ligne de cette crise climatique. Les risques naturels et environnementaux croissants menacent notre patrimoine culturel partagé dans le monde entier. Atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies et se battre pour la justice climatique sont devenus des points de référence fondamentaux pour le travail d'ICOM dans les années à venir.

Les musées sont dans une position unique pour promouvoir la conscience environnementale, pour diffuser l'information scientifique, soutenir les politiques environnementales, les stratégies post-pandémie et promouvoir des pratiques durables dans les communautés. Les sites historiques et les institutions culturelles

sont des lieux d'éducation et de culture, mais aussi des lieux de travail comportant du personnel qualifié dans la conservation et la valorisation du patrimoine. Il faut soutenir le travail de ces professionnels qui sont également exposés aux différents risques.

Un enjeu majeur aujourd'hui consiste à saisir les opportunités offertes par la révolution numérique afin de la mettre à profit de la protection et de la préservation du patrimoine. L'essor des technologies a créé de nouveaux emplois dans le secteur culturel et induit une grande diversification des postes. Nous devons accueillir ces changements et préserver l'expertise des professionnels du patrimoine. Il faut penser à des carrières durables.

Mais si la technologie peut jouer un rôle essentiel en permettant de répertorier le patrimoine menacé de destruction ou identifier les biens culturels qui font l'objet de trafic, les avancées technologiques ne pourront jamais remplacer un expert dans un musée, ni un patrimoine détruit.

En conclusion, nous devons à la fois avoir conscience des menaces, mais aussi des nouveaux outils et des savoir-faire dont nous disposons pour surmonter les multiples risques. Les défis globaux exigent des réponses globales. La coopération internationale est plus nécessaire que jamais face aux nombreux risques. ICOM promeut toute forme de coopération entre les musées et les professionnels, dans chaque pays, quelle que soit la politique des gouvernements, leur approche idéologique ou religieuse.

Je suis sûr que cette rencontre donnera lieu à d'excellents échanges de bonnes pratiques afin de mieux protéger le patrimoine et de faire face aux risques contemporains. Je vous souhaite à toutes et tous une agréable conférence et vous remercie de votre attention.

Mme Laurence FARRENG, Députée européenne - Renew Europe /MoDem, Coordinatrice de la commission culture, jeunesse et éducation, membre suppléante de la commission développement régional, Parlement européen : le patrimoine au Parlement européen

Le Parlement européen tenant aujourd'hui une session plénière en présentiel, je ne peux malheureusement être parmi vous aujourd'hui. J'ai toutefois tenu à m'adresser à vous aujourd'hui.

Je suis Laurence Farreng, députée européenne, coordinatrice pour mon groupe de la commission parlementaire Culture, Jeunesse et Education, mais aussi membre suppléante de la commission Développement régional, qui gère notamment les fonds européens.

Le patrimoine et les politiques européennes en la matière sont donc au croisement de ces deux commissions et de mes travaux au Parlement, et je souhaite aujourd'hui participer à donner un éclairage européen aux questions qui seront abordées dans ce colloque.

Le patrimoine a cette formidable capacité à nous incarner et à nous représenter dans nos « modes de vies européens »

Il parle de nos sociétés dans toutes leurs dimensions : de notre spiritualité, de nos guerres et de nos drames, de notre splendeur, de nos réussites, de nos talents, de notre histoire économique et industrielle. Il nous raconte et apporte de la compréhension sur notre présent et sur notre futur.

Il est le passé, le présent et l'avenir : le patrimoine est vivant, il se construit et se développe jour après jour. Si elle n'a pas de compétence directe, l'Union européenne a une responsabilité double en matière de patrimoine :

- une responsabilité devant ses textes fondateurs : car, même si elle n'a qu'une compétence d'appui en la matière, et qu'elle ne peut donc pas adopter d'actes juridiquement contraignants en matière de patrimoine, plusieurs articles des traités mentionnent sa mission de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.
- une responsabilité vis-à-vis de ses citoyens : les chiffres d'Eurostat montrent qu'il y a une vraie demande pour une action européenne en matière de patrimoine ! 79% des européens estiment que le patrimoine est important pour l'Europe, 88% pensent que les écoles devraient enseigner le patrimoine culturel européen. L'Union européenne est donc considérée comme un acteur légitime pour prendre en charge le patrimoine.

L'intérêt de l'Union européenne comme cadre pour se saisir du patrimoine, c'est justement sa capacité à mettre en relation différentes politiques, à coordonner les politiques de sa compétence et celles de ses États membres.

L'Union européenne est une chance unique d'inscrire le patrimoine local dans un cadre plus large ; cela passe par des échanges de savoirs et de savoir-faire via des programmes européens, du soutien contre les catastrophes, par le partage de bonnes pratiques en matière de restauration mais aussi d'ouverture et de démocratisation, ...

Plusieurs initiatives européennes actuelles retiennent mon attention à ce sujet.

Alors que l'époque nous appelle à repenser la durabilité de nos actes et nous oblige à une meilleure cohérence entre intérêts socio-économiques et durabilité des projets concernant les sites culturels, le patrimoine a toute sa place à prendre dans le Pacte Vert européen, le « Green Deal ». Et c'est précisément le rôle que doit jouer le Nouveau Bauhaus européen. Annoncé en septembre 2020 par la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, ce mouvement soutenu par divers programmes et fonds européens vise à renouveler notre manière de construire, à la croisée entre architecture, science, écologie, et culture. Ce grand projet est dans sa phase dite de « construction » et les projets soutenus devraient bientôt littéralement sortir de terre.

Préserver le patrimoine culturel existant ensuite, c'est aussi protéger les écosystèmes dans lesquels il se trouve. C'est favoriser le développement d'un tourisme responsable, qui assurera le maintien d'activités et d'emploi.

L'Europe a déjà des réussites à son actif, comme le Mont-Saint-Michel : l'Union européenne, grâce au fonds de développement régional (FEDER), a débloqué 10 millions d'euros pour rendre son caractère maritime à ce lieu, en l'inscrivant dans une démarche de tourisme durable.

Nous devons continuer à protéger les sites patrimoniaux européens qui font la fierté des citoyens et le socle de notre identité locale comme européenne.

Enfin, autre question qui me tient particulièrement à cœur : le partage des savoir-faire et des compétences. Qu'il s'agisse des métiers d'artisanat d'art, de rénovation du patrimoine ancien, ou de compétences plus nouvelles en matière de rénovation énergétique ou de numérique.

Nous devons préserver les premières, et développer ces dernières. Des cursus spécifiques existent un peu partout en Europe, et je suis profondément convaincue de la nécessité de développer encore plus la mobilité européenne des apprentis dans ces domaines, pour justement partager ces connaissances pointues. Je m'engage au Parlement européen, notamment en tant que négociatrice du programme Erasmus +, pour que les apprentis puissent bénéficier de mobilités longues.

Un riche programme vous attend sur ces deux jours, et je vous souhaite de fructueux échanges !

1^{ère} Table ronde : notre patrimoine commun comme vecteur de paix, de cohésion et d'attractivité des territoires



Introduction/modération - Mme Sneška QUAEDVLIEG-MIHAILOVIC, Secrétaire Générale d'Europa Nostra

En tant que Secrétaire générale d'Europa Nostra - La Voix de la Société Civile engagée en faveur du Patrimoine Culturel -, je participe avec grand plaisir à ce colloque organisé par le ministère de la Culture dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Je tiens à remercier les organisateurs pour leur invitation et leur confiance pour me confier la tâche de modérer la première table ronde de deux journées d'échanges cruciaux, dont le thème est « Notre patrimoine commun comme vecteur de paix, de cohésion et d'attractivité des territoires ».

Le colloque se tient dans un contexte politique particulièrement dramatique ; nous devons donc d'emblée mettre l'accent sur ce contexte de "non-normalité". En Ukraine aujourd'hui et depuis plusieurs mois, des milliers de personnes perdent ou risquent leur vie pour défendre la liberté et l'indépendance de leur pays et pour préserver leur mémoire et leur patrimoine culturel. Ils emballent les statues, évacuent les musées pour mettre leurs collections à l'abri, déménagent les archives dans l'ouest du pays voire même dans les pays limitrophes. Ces gens-là n'ont pas les outils adéquats pour une telle opération tels que des caisses, des produits d'emballage et autres moyens pour les mettre en lieu sûr ! Il est donc de notre devoir et de notre sentiment de solidarité de dédier ce colloque à tous ceux qui s'emploient en Ukraine, au risque de leurs vies, à mettre en œuvre et à protéger ce qui nous lie : notre patrimoine culturel et nos valeurs communes.

A cet égard et comme beaucoup d'autres organisations patrimoniales à travers le monde, Europa Nostra a exprimé sa solidarité avec l'Ukraine dans une [déclaration](#) publiée le 25 février. En coopération avec le Global Heritage Fund, Europa Nostra a aussi lancé une campagne de [crowdfunding](#) pour soutenir les acteurs et défenseurs du patrimoine en Ukraine. Ces dons seront accordés aux professionnels du patrimoine culturel ainsi qu'aux personnes qui ont fait preuve de professionnalisme et d'activisme civique dans la protection du patrimoine culturel de l'Ukraine pendant la guerre à travers la [Bourse de solidarité pour l'Ukraine](#) gérée avec le Global Heritage Fund, en partenariat avec ALIPH - l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit - et avec la collaboration de l'Heritage Emergency Response Initiative (HERI) basée à Kiev.

Comme démontré en réponse à la pandémie de covid-19, l'Union européenne a une formidable capacité de mobiliser toute une variété d'acteurs, y compris les acteurs de la société civile, ainsi que d'agir rapidement, si elle s'en donne les moyens, pour trouver des solutions innovantes. Tandis que nous saluons la réponse rapide

à l'urgence culturelle déployée par la Commission européenne et autres Institutions de l'Union européenne, par les États membres de l'UE, par des organisations internationales, la société civile et les fondations privées, il est primordial d'inclure les besoins urgents du monde de l'art, de la culture et du patrimoine culturel dans l'aide humanitaire de l'UE à l'Ukraine, y compris dans le futur fonds fiduciaire pour l'Ukraine.

Nous devons également penser à la reconstruction d'après-guerre. Grâce à des initiatives telles que le Nouveau Bauhaus Européen, l'UE peut et doit contribuer à la reconstruction du pays selon les normes de qualité les plus élevées, conformément à ses principes de beauté, d'inclusivité et de durabilité, et cela en coopération avec la population ukrainienne.

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne ainsi que la Présidence italienne du Conseil de l'Europe sont autant d'opportunités pour apporter une impulsion à la solidarité européenne en réponse à une telle situation gravissime et pour promouvoir une mobilisation conjointe, aux bénéfices du patrimoine culturel - tangible et intangible de l'Ukraine. Utilisons pleinement le potentiel de notre patrimoine comme vecteur de paix, de durabilité, de bien-être, de cohésion et d'attractivité de nos territoires à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne. Et pour cela, il est indispensable de serrer nos rangs et conjuguer nos forces !

Dans ce contexte, nous devons rappeler que l'ensemble du projet européen repose sur une série de valeurs fondamentales, un patrimoine intangible de l'Europe : les valeurs de la paix, du respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit et du respect de notre histoire et de notre patrimoine culturel communs.

Chaque organisation - publique ou privée -, chaque individu, chaque échelle de gouvernance, peut contribuer à cette mobilisation, à commencer par les éminents orateurs qui participent à notre table ronde ainsi que les organisations qu'ils représentent. Que ce soit le Conseil de l'Europe et son programme d'itinéraires culturels - représenté par M. Stefano Dominioni - comme vecteur de dialogue interculturel, de lien, de cohésion et d'attractivité économique par-delà les frontières, la route européenne D'Artagnan - représentée par M. Alain Liberos - en tant que premier itinéraire équestre européen à vocation touristique et culturelle, le Comité européen des régions - représenté par Mme Béatrice Taulegne - puisqu'il rassemble les villes et régions d'Europe qui se trouvent au plus proche des citoyens, ou encore le Loto du Patrimoine - initié par Stéphane Bern, dans le cadre de la Mission Bern, et représenté lors de ce colloque par Mme Stéphane Pallez, Présidente directrice générale de La Française des Jeux - un partenariat public-privé qui suscite un engouement citoyen incroyable pour le patrimoine en péril.

Reprenons les trois mots clés de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne : Relance, puissance, appartenance. La culture et le patrimoine culturel peuvent-ils servir de fil rouge pour relier ces trois concepts clefs et ces trois défis pour assurer un avenir durable, cohésif et inclusif pour l'ensemble du projet européen ? Joignons nos forces pour faire de cette nouvelle renaissance européenne une réalité qui puisse bénéficier à tous les citoyens et toutes les communautés en Europe - dans les villes mais aussi dans les villages. Faisons aussi preuve de solidarité avec ceux qui en ont le plus besoin. Capitalisons sur les connaissances et l'expertise de l'Europe pour rayonner à travers le monde et redevenir, grâce au respect et la promotion de nos valeurs, un modèle positif et exemplaire aussi pour d'autres peuples et pays du monde. Pour cela, notre patrimoine culturel et nos valeurs se doivent d'être placés au cœur même du projet européen, et au centre des priorités et des stratégies développées par les institutions et les États-membres de l'Union européenne.

Malgré la terrible situation actuelle qui nous affecte tous, je suis reconnaissant d'avoir pu me joindre à vous pour ce colloque dédié au patrimoine, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. Le Conseil de l'Europe a exprimé à plusieurs reprises sa ferme condamnation de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Cette agression injustifiée et non provoquée a conduit à la décision du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire d'expulser la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe en vertu de l'Article 8 du Statut du Conseil de l'Europe. Après 26 ans d'adhésion, la Russie cesse donc d'être un pays membre du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres a également résolu hier d'exclure la Russie de l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Je souhaite malgré tout remercier M. Favel, Directeur du Département des Affaires européennes et internationales, et Mme Proisy, Responsable du pôle projets et réseaux patrimoniaux européens, pour leur invitation et pour leur engagement en tant que représentants de la France auprès de l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Nous ne pouvons que souligner l'importance de la culture dans les zones de conflit, l'enseignement et la compréhension de notre histoire commune représentant un outil essentiel pour l'éducation à la citoyenneté démocratique. La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe affirme en effet que « cet enseignement ne doit pas seulement doter les jeunes Européens de connaissances, mais aussi des compétences et de l'esprit critique qui garantissent l'ouverture d'esprit et la tolérance, et les aident à voir clairement ce que signifie être des citoyens de leur propre pays, de l'Europe et du monde entier. »

Avant d'aborder spécifiquement le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, permettez-moi de débiter en rappelant le cadre juridique et institutionnel du Conseil de l'Europe.

En effet, en cette période de conflit dramatique pour l'Europe, il est d'autant plus important de mentionner les risques auxquels l'Europe contemporaine est confrontée, faisant face à une attaque des valeurs de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme, en réfléchissant sur le rôle de la culture au sens large pour réaffirmer nos valeurs fondamentales, les valeurs que sont celles du Conseil de l'Europe.

Basé à Strasbourg, le Conseil de l'Europe a été créé en 1949 dans le but de réaliser une union plus étroite entre ses membres, de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, de trouver des solutions communes aux défis de la société européenne et de favoriser un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que d'autres Conventions culturelles de référence.

Le Conseil de l'Europe compte 46 États membres et 700 millions de citoyens, suite à la récente décision du Comité des Ministres d'exclure la Fédération de Russie le 15 mars 2022, en raison des circonstances tragiques que nous connaissons.

Le Conseil de l'Europe poursuit depuis sa création l'élaboration de conventions internationales et de nombreuses recommandations et résolutions dans le domaine de la culture, de la nature et du patrimoine culturel et paysager. Ces textes constituent des références essentielles en droit international, ils guident les politiques publiques des États membres du Conseil de l'Europe ainsi que celles de certains États non-membres de l'Organisation, et permettent, par la mise en place d'un cadre juridique commun, un renforcement de la coopération internationale.

Le premier exemple historique est la Convention culturelle européenne, adoptée en 1954 à Paris. Cette Convention naît de la volonté de mener une politique d'action commune destinée à sauvegarder et à encourager le développement de la culture européenne, la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et l'appréciation réciproque de leurs diversités culturelles.

Au fil des ans, d'autres conventions ont été adoptées pour le patrimoine culturel, telles que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural en Europe de 1985 et la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite convention de Faro de 2005. La Convention de Faro est fondée sur l'idée que la connaissance du patrimoine et la participation à la vie culturelle fassent partie des droits de chaque citoyen, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 1948. La jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme garantit également les droits fondamentaux, civils et politiques à leurs citoyens, y compris le droit à la culture. En 2017, la Convention sur les infractions visant des biens culturels a

été adoptée à Nicosie (Chypre). Elle entrera en vigueur le 1er avril 2022, renforçant la coopération européenne dans ce domaine. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires de 1992 a pour but de protéger et de favoriser des langues qui existent dans un très large éventail de contextes sociaux, politiques et économiques, et de les reconnaître en tant qu'expression de la richesse culturelle. Nous pouvons aussi mentionner les références en matière de paysage et de nature avec la Convention européenne du paysage dite Convention de Florence de 2000.

En encourageant ainsi la prise de conscience de la valeur inestimable du patrimoine, de la nature et du paysage, sans oublier de mentionner les menaces et le principe d'irréversibilité qui y sont liés, l'Organisation fait figure de pionnier sur la scène internationale.

Parmi les outils concrets mis en place par le Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine culturel, nous pouvons citer les Journées européennes du patrimoine mobilisant chaque année des millions de personnes de tous âges et de tous horizons, mais également le programme des Itinéraires Culturels, lancé par le Conseil de l'Europe en 1987 avec la déclaration de Saint-Jacques de Compostelle. Aujourd'hui, le programme compte 45 itinéraires certifiés couvrant un éventail de thèmes différents : certains itinéraires s'intéressent au patrimoine religieux, comme les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ; l'histoire et la civilisation sont célébrés par des itinéraires thématiques tels que Destination Napoléon. Certains itinéraires culturels célèbrent les paysages et l'artisanat, comme l'iter Vitis, les Chemins de la Vigne, d'autres se concentrent sur les arts et l'architecture, comme la Routes des Impressionnistes ou les Sites clunisiens en Europe, pour n'en citer que quelques-uns. Ces itinéraires sillonnent les 46 pays membres du Conseil de l'Europe et se prolongent même au-delà, soutenus par des réseaux comptant plus de trois mille sites institutionnels, à savoir des communautés locales, régionales, des musées ou encore des sites patrimoniaux.

Les itinéraires culturels symbolisent la mission du Conseil de l'Europe : la recherche de l'unité fondée sur des valeurs communes, la construction de l'avenir à partir de la reconnaissance de nos racines. Le Conseil de l'Europe a voulu créer, avec les itinéraires culturels, un outil concret et de grande actualité, qui offre la possibilité aux citoyens européens d'effectuer un voyage de redécouverte de leur patrimoine commun, en leur permettant de mieux comprendre leur appartenance au même et vaste territoire.

Ce processus de relecture des histoires qui ont marqué le passé du continent, depuis les époques les plus anciennes jusqu'à nos jours, fournit une vision de l'Europe qui cherche à aller au-delà des stéréotypes, des frontières géographiques, politiques et culturelles.

Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe est supervisé depuis 2010 par l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels, établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Ouvert aux Etats membres et non membres du Conseil de l'Europe, il décide et met en œuvre la stratégie du programme, attribue la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » et supervise l'évaluation régulière des Itinéraires culturels certifiés. Il apporte également un soutien politique aux initiatives nationales, régionales et locales pour la promotion de la culture et du tourisme. Il compte actuellement 35 Etats membres, parmi eux la France, l'un de ses pays fondateurs. L'Accord partiel élargi coopère également avec des organisations internationales telles que l'Union européenne, l'UNESCO, l'Organisation Mondiale du Tourisme, l'OCDE et l'Organisation de Coopération économique de la mer Noire. L'Accord Partiel Elargi est soutenu dans sa mission par l'Institut Européen des Itinéraires Culturels, l'agence technique du programme, basée à Luxembourg.

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont des réseaux de coopération culturelle, éducative, patrimoniale et touristique, répondant aux champs prioritaires de la certification du Conseil de l'Europe, à savoir la valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen, les échanges culturels et éducatifs des jeunes européens, la pratique contemporaine de la culture et des arts, le tourisme culturel et le développement culturel durable.

M. Liberos présentera en détail la Route Européenne d'Artagnan ; permettez-moi donc de citer quelques autres exemples des activités des itinéraires sur le territoire français.



La **Via Podiensis**, l'un des principaux chemins du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, démarre historiquement du Puy-en-Velay. Pour atteindre l'Espagne, des milliers de pèlerins traversent chaque année la France et les lieux de culte situés le long de l'itinéraire, visitant ainsi des monuments historiques notables tels que la basilique Saint-Sernin à Toulouse, tout en optant pour un tourisme lent, respectueux de l'environnement.

En 2021, le Bicentenaire de la mort de Napoléon a été l'occasion pour l'Itinéraire Culturel **Destination Napoléon**, certifié par le Conseil de l'Europe en 2015, de donner de la visibilité au réseau au travers d'activités et d'initiatives culturelles proposées par les villes et territoires membres du réseau, telles que Ajaccio ou Bastia en Corse.

La **Route des Impressionnistes** a organisé une exposition itinérante intitulée « Mouvement Impressionniste en France » incluant textes scientifiques, iconographies et panneaux, prenant la forme de mallette pédagogique, qui a connu un véritable succès auprès des villes-membres du réseau en France, telles qu'Argenteuil. Nous pouvons également citer les ateliers pédagogiques et créatifs pour jeunes enfants sur les bords de Seine, intitulés « le p'tit impressionniste », en partenariat avec l'Office de Tourisme de Bougival. La Route des Impressionnistes accueillera également la 9^{ème} édition de l'Académie de Formation qui réunira l'ensemble des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, du 31 mai au 3 juin 2022 à Fontainebleau (France), une rencontre labellisée « Présidence française de l'Union européenne ».



La **Route de la Libération de l'Europe** a beaucoup travaillé à la création de nouveaux outils modernes pour voyager le long de l'itinéraire, en mettant l'accent sur la durabilité, le tourisme lent. Une nouvelle application web associe le contenu historique et touristique avec des cartes des sentiers de randonnée de l'itinéraire dans un outil unique pour voyager le long de la Route de la Libération et en apprendre davantage sur l'histoire, facilitant ainsi l'accessibilité au patrimoine. L'itinéraire propose par exemple de revisiter les lieux emblématiques du débarquement sur les plages normandes, dont le Musée du Débarquement de Utah Beach.

Enfin, l'**Itinéraire européen des Villes thermales historiques** est très actif au niveau international mais aussi au niveau du territoire français : la station thermale de Vichy, l'un des membres emblématiques du réseau, a été inscrite en 2021 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette semaine, comme chaque année le 22 mars, la Journée mondiale de l'eau a été célébrée dans de nombreux sites de l'itinéraire dans le but de sensibiliser à une gestion durable des ressources en eau.



Ce sont des exemples de partage d'expériences mêlant des groupes sociaux et des cultures d'horizons différents, en contact étroit avec les populations locales et dans un profond respect de l'environnement, favorisant la découverte de l'autre à travers le dialogue et la coopération culturelle transfrontalière.

Ainsi, alors que l'Europe est confrontée à un conflit sans précédent depuis la création du Conseil de l'Europe, les valeurs sur lesquelles ont été fondées le programme des Itinéraires culturels (tolérance, compréhension mutuelle et dialogue interculturel), sont plus importantes que jamais.

Je vous remercie pour votre attention.



Je remercie vivement les organisateurs de ce colloque pour leur invitation ; celui-ci prend tout son sens dans le contexte que nous connaissons.

Après l'intervention de Monsieur l'Ambassadeur d'Ukraine, difficile de ne pas dire un mot sur ce conflit déclenché il y a à peine un mois, en ma qualité d'ancien fonctionnaire de la Commission européenne, puisque pendant ma carrière de près de 30 ans à Bruxelles, je n'imaginais pas que l'Europe pourrait connaître à nouveau la guerre sur son sol en raison d'une agression extérieure d'une telle ampleur.

Je tiens à marquer ici et aujourd'hui notre solidarité totale avec l'Ukraine, membre de l'accord partiel élargi.



Le contexte : un constat, un paradoxe, un début de réponse

Ce contexte tout à fait particulier montre s'il en était besoin que la défense et la promotion de notre patrimoine commun et le respect de la diversité culturelle dans la grande Europe doivent rester une priorité comme vecteurs de paix à travers notamment la cohésion et l'attractivité de nos territoires.

La Route européenne d'Artagnan (REA) certifiée itinéraire culturel par le Conseil de l'Europe en avril 2021 entend prendre toute sa part dans l'accomplissement de ces missions.

La crise du COVID que nous venons de connaître et qui n'est pas totalement derrière nous, la guerre en Ukraine et le changement climatique nous montrent que nous sommes dans un contexte particulier où les crises ne sont plus ponctuelles et passagères, mais deviennent la norme dans un monde en totale mutation dans le courant de ce XXI^{ème} siècle.

- Le constat est que nous devons faire face à des défis multiples, générant des risques multiformes, récurrents sur le patrimoine et anxiogènes pour les populations ;
- Le paradoxe est d'un côté la nécessité d'une approche collective et transversale versus un repli sur soi qui se manifeste par une demande de relocalisation et d'isolement qui sont contreproductifs si on souhaite prendre en compte l'intérêt général sur le plan européen ;
- On peut constater en même temps une attente forte sur la nécessité de réinventer nos modèles pour la promotion de nos valeurs fondamentales, la mise en valeur de notre patrimoine qui passe certainement par le renforcement de la connaissance et la notoriété des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe (ICCE) ;
- Un début de réponse se profile grâce aux propositions du ministère de la Culture et au travail réalisé par un collectif d'ICCE dans le cadre du plan Destination France publié par le gouvernement Castex en novembre 2021 ;
- Celui-ci a pour la 1^{ère} fois mis en avant le « tourisme culturel à dimension européenne » pour contribuer à la valorisation des territoires à travers des actions de promotion et de valorisation des ICCE auprès des professionnels du tourisme, avec des financements à la clé.

- Le défi ne sera réellement relevé que lorsque nous serons en mesure de sensibiliser et de mobiliser une grande majorité de nos concitoyens sur ces thématiques - [Programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe \(ICCE\)](#).

La Route Européenne d'Artagnan : une contribution à la culture pour tous

Notre objectif est de valoriser un patrimoine matériel et immatériel transnational en lien avec la vie réelle de d'Artagnan et des mousquetaires au XVII^{ème} siècle (1610-1673) et leur vie romancée par Alexandre Dumas (1802-1870) dans la trilogie des mousquetaires : « Les Trois Mousquetaires », « Vingt ans après » et « Le Vicomte de Bragelonne ».

- Sur ces bases, il s'agit de mettre en place un itinéraire physique sur plus de 10.000 kms dans 6 pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas) avec pour la 1^{ère} fois une dimension équestre majeure avec toute la logistique nécessaire (itinéraires adaptés, hébergements, mise en réseau des maréchaux ferrant et des vétérinaires, ...),
- Nous avons répertorié près de 200 hauts lieux historiques, littéraires et équestres sur la route qui constituent autant d'opportunités de développer des activités touristiques et culturelles tout au long de l'année sur la base d'un calendrier des événements s'y étant déroulés au XVII^{ème} et au XIX^{ème} siècles,
- Nous avons identifié dans 4 pays (Etats-Unis d'Amérique, Géorgie, Pays-Bas et France), 14 statues de Monsieur d'Artagnan (Charles de Batz de Castelmor), de Madame d'Artagnan (Charlotte de Chanlecy), et des mousquetaires (Athos, Porthos, Aramis), qui seront également mises en réseau.
- Notre méthode de développement de la route s'appuie sur une « approche intégrée et inclusive » qui consiste à mobiliser environ 1500 partenaires publics et privés sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la route,
- 6 itinéraires sont déployés sur 17 régions, une soixantaine de départements ou provinces, de l'ordre de 400 communautés de communes ou d'agglomération, une cinquantaine de pôles d'équilibre territoriaux (PETR), entre 400 et 500 hébergeurs pour les chevaux et cavaliers....



Des outils spécifiques accessibles à tous

Ces outils ont vocation à se déployer dans les 35 pays membres de l'Accord Partiel Elargi, parties prenantes au programme des itinéraires culturels européens.

Lors de la genèse du projet, la Route Européenne d'Artagnan (AERA) a développé un ensemble d'outils innovants et évolutifs applicables à l'échelle européenne pour répondre à l'objectif de renforcement de la diversité culturelle et de la citoyenneté européenne sur les territoires

- Une itinérance douce multi-usages (équestres, pédestres et cyclistes) dans le but de promouvoir les échanges et le respect de l'autre entre ces différentes communautés qui ne se parlent pas ou peu ;
- Un tourisme sportif, culturel, et social durable, incluant l'escrime artistique au-delà de la marche, du vélo et de l'équitation d'extérieur, incluant le volet équithérapie pour les personnes en difficulté ;

- Un projet pédagogique innovant avec la création de l'Ecole des Jeunes Mousquetaires Européens (formation à l'équitation, à l'escrime artistique et à la citoyenneté européenne) – ce volet éducatif permet d'ores et déjà des échanges entre jeunes dans le cadre du programme Erasmus + ;
- Un Escape Game d'Artagnan a été développé avec l'aide de Canopé pour sensibiliser les jeunes et leurs parents à ces thématiques ;
- Des événements sont organisés sur les territoires pour valoriser le patrimoine historique, littéraire et équestre tel que les « rencontres européennes d'Artagnan » prévues à Lille les 24 et 25 juin 2022 ;
- Tous ces outils sont développés à partir de conventions de partenariat signées avec nos partenaires et conduisent à un échange de bonnes pratiques sur l'ensemble de la Route afin de dépasser une approche en silo constatée sur les territoires ruraux notamment.



Contribuer à la cohésion et à l'attractivité des territoires à partir des ICCE

C'est une affaire de co-construction à partir

- Des valeurs fortes et universelles des ICCE : [Itinéraires culturels \(coe.int\)](http://coe.int) ;
- Des valeurs spécifiques de la [Route Européenne D'Artagnan \(route-dartagnan.eu\)](http://route-dartagnan.eu) qui sont les valeurs des mousquetaires : loyauté, courage, abnégation, panache, convivialité ;
- D'une appropriation du dispositif par les territoires dans le respect des compétences de chaque collectivité publique, avec le soutien des clubs AERA pour assurer la coordination au niveau local ;
- D'une émulation par l'exemple (labels, outils promotionnels, une ingénierie touristique et culturelle adaptée, ...) ;
- D'investissements financiers et humains à consentir à tous les niveaux ;
- Du renforcement progressif de la crédibilité de notre « tête de réseau » à travers une gouvernance forte et centralisée au niveau européen et national ;
- Une gouvernance décentralisée à partir des comités d'itinéraires.

En conclusion, compte tenu des valeurs qu'ils portent, de leur champ géographique très large, de la diversité des thématiques qu'ils incarnent, les ICCE font partie de la solution pour le développement d'un tourisme culturel durable et pour réduire autant que faire se peut les risques sur notre patrimoine commun matériel et immatériel, pour autant que :

- les gestionnaires de ces itinéraires soient en mesure de prendre des initiatives compréhensibles et tangibles pour nos concitoyens notamment à travers les « Carrefours » où se croisent plusieurs ICCE,
- les itinéraires se réinventent par rapport aux nouveaux défis et aux risques du XXI^{ème} siècle pour aider les territoires à porter la diversification de leur développement économique, touristique et culturel dans une dimension européenne.



Une belle feuille de route s'ouvre pour les ICCE pour les prochaines années dans le cadre de la programmation budgétaire 2021-2027 afin de contribuer à un patrimoine commun européen toujours plus solide et partagé par une grande majorité de nos concitoyens.

Mme Stéphane PALLEZ, Présidente directrice générale de La Française des Jeux et 1ère vice-Présidente de l'association The European Lotteries

Je suis très honorée de l'invitation qui m'est faite de participer à vos échanges aujourd'hui.

Loto du Patrimoine : un exemple innovant de partenariat au profit du petit patrimoine

Dès 2017, en France, le Gouvernement a confié à Stéphane Bern une mission d'identification de sites en péril et choisi les jeux Mission patrimoine de FDJ comme mode de financement innovant de ce nouveau dispositif.

A travers un jeu de grattage et des tirages Loto® dédiés, sur lesquels la part de fiscalité revenant normalement à l'Etat est affectée à la cause patrimoniale, FDJ contribue au financement d'un fonds spécial pour la sauvegarde de sites locaux en péril géré par la Fondation du patrimoine.

Les évaluations de la Fondation concluent que pour 1 € versé, ce sont plus de 21 € de retombées économiques pour le territoire concerné. Or, à travers le loto du patrimoine, plus de 100 M€ ont été collectés en quatre ans pour soutenir le patrimoine local. Parmi les six-cent-vingt-sept projets sélectionnés depuis 2018 par la Mission Patrimoine, cent-cinquante sites ont d'ores et déjà été restaurés et deux cents sont en cours de restauration.



Lancement de la cinquième édition de l'offre de jeux Mission Patrimoine au château de Maison-Blanche à Gagny (93), en présence notamment de Rolin Cranoly (maire de Gagny), Rima Abdul-Malak (ministre de la Culture), Célia Verot (Directrice générale de la Fondation du patrimoine), Stéphane Bern (chargé de la Mission Patrimoine), Stéphane Pallez (Présidente directrice générale de FDJ) et Thierry Marx (Chef cuisinier).

Le choix opéré par l'Etat français en 2017 ne procédait pas seulement du souhait d'assurer un financement durable au fonds spécial pour le patrimoine local en péril. Il résultait aussi de la volonté de tirer parti des atouts de FDJ et de son ancrage territorial pour sensibiliser à cette cause les Français, en particulier ses 26 millions de clients, à travers le 1er réseau physique de distribution national fort de 30.000 commerçants partenaires.

La restauration des sites patrimoniaux locaux est un puissant levier de renforcement de l'attractivité des territoires et de dynamisation de ceux-ci, à travers notamment les retombées économiques qu'il génèrent à différents niveaux.

Le sauvetage et la mise en valeur du patrimoine architectural non-monumental souvent méconnu ou négligé peuvent aussi être le point de départ de projets d'ampleur contribuant à la redynamisation de territoires connaissant des difficultés : c'est par exemple le cas du site industriel des Chevalements miniers près de Lens, dans le Nord de la France, sélectionnés par la Mission Bern en 2022, dont la restauration doit permettre le lancement d'un projet de développement des pratiques musicales. FDJ et ses commerçants partenaires, dont beaucoup sont très investis dans le soutien des sites avoisinants, sont fiers d'y participer quotidiennement.



Le château de Maison-Blanche à Gagny (93), un des huit projets départementaux Mission Patrimoine 2022 situés en Ile-de-France. La ville de Gagny, propriétaire du lieu, a pour ambition que le château puisse devenir un véritable pôle d'apprentissage pour les jeunes et les personnes en recherche d'emploi avec l'installation de différentes activités. Il accueillera un restaurant d'application géré par l'école de formation créée par Thierry Marx (Cuisine Mode d'emploi), une résidence

Contexte de crise sanitaire

La crise sanitaire a fait peser des risques sur le patrimoine et l'activité des territoires avec les restrictions sanitaires notamment. Mais elle a aussi eu pour effet, en affectant nos déplacements internationaux, de rapprocher les Européens de leurs régions et sites patrimoniaux. C'est peut-être l'une des raisons du succès croissant du Loto du Patrimoine ces dernières années : avec 22 M€ reversés à la Fondation du Patrimoine en 2019, puis 25 M€ en 2020 et 28,6 M€ en 2021.

Pour une précédente édition de Mission Patrimoine, FDJ avait initié une démarche en écho aux Journées européennes du patrimoine : offrir la possibilité à des joueurs de vivre une expérience unique au cœur même de l'un des sites de la mission Bern. Pour tenir compte de la pandémie et des confinements successifs, nous avons mis en place des visites virtuelles pour l'ensemble des joueurs et non-joueurs, promues sur les supports de jeux et par des relais de communications en ligne.



Stéphane Pallez (PDG de FDJ), Stéphane Bern (chargé de la Mission Patrimoine), Rolin Cranoly (maire de Gagny) et Célia Vérot (Directrice générale de la Fondation du patrimoine) présentent, au château de Maison-Blanche à Gagny (93), les trois versions du ticket à gratter Mission Patrimoine 2022 dédié à la sauvegarde du patrimoine en péril.

La contribution des loteries européennes, une tradition historique

Agir au bénéfice de nos sociétés en finançant des causes importantes constitue l'ADN historique des loteries dans un grand nombre d'Etats membres de l'Union européenne. L'Histoire de FDJ est ainsi intimement liée à celle de l'association des « Gueules Cassées ».

Dans le contexte de la crise en Ukraine, le groupe FDJ agit en soutien des victimes par un don au Comité international de La Croix-Rouge et à la Croix-Rouge ukrainienne afin de répondre aux besoins humanitaires les plus urgents (eau, produits de première nécessité, matériels et produits médicaux...) des populations touchées par le conflit en Ukraine et dans des pays limitrophes. FDJ et sa Fondation d'entreprise étudient d'autres actions pour répondre aux besoins des victimes de cette guerre, notamment des réfugiés accueillis en France.

Par ailleurs, le groupe FDJ et ses marques de paris sportifs (Parions Sport en Ligne et Parions Sport en Point de Vente) ont pris la décision, dès le 26 février dernier, de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toutes les offres de jeux sur les compétitions russes et biélorusses.

FDJ partage ces valeurs en commun avec ses homologues européens au sein de l'association des loteries européennes (« EL »), dont je suis première vice-présidente. A titre d'exemple :

1. Veikkaus en Finlande contribue à près de la moitié du budget du ministère de l'Education et de la Culture (soit 224 M€ en 2019).
2. Lottomatica en Italie a co-financé la restauration de la statue de Moïse de Michel-Ange (2017)
3. les loteries régionales allemandes (via l'opération « Glücksspirale ») ont dédié plus de 540 M€ à la conservation des monuments nationaux depuis 1970.

En conclusion, je reviens sur l'idée de créer un loto du patrimoine européen évoquée par Sneška. L'idée est séduisante. Il est vrai que les loteries ont une tradition forte et historique de contribution sociétale et de financement de causes d'intérêt général. Pour se faire il faudrait néanmoins tenir compte du fait que les formes et niveaux de reversements existants sont très différents d'un Etat membre à l'autre (affectation fiscale, reversement direct des revenus, mécénat...). De même, les modalités des jeux multi-juridictionnels tels qu'EuroMillions, qui sont gérés par chaque loterie au niveau national et non supra-national, sont complexes.

La mise en place d'un « loto du patrimoine européen » en tant que tel serait donc difficile, mais on peut imaginer aisément une action commune des loteries, par exemple lors des JEP, qui se mobiliseraient de façon conjointe pour mettre à l'honneur et communiquer davantage sur les différents soutiens aux patrimoines locaux dans toute l'Europe.

Mon premier propos sera à l'attention des organisateurs de ce colloque pour les remercier d'associer le Comité européen des régions à leur réflexion, ce qui rejoint la mission première de cette institution qui représente les collectivités locales et régionales au sein de l'Union européenne en faveur du développement territorial et qui s'est très étroitement associée à l'ambition commune de défendre et de promouvoir le patrimoine culturel en 2018 lors de l'année européenne du patrimoine culturel.

Je souhaite aussi formuler mes sincères regrets de ne pas être à Paris parmi vous. J'ai eu, en effet, l'opportunité au cours de l'année 2018 d'apprécier l'hospitalité de l'Institut national du patrimoine et les charmes de la galerie Vivienne. Malheureusement ce colloque coïncide avec la session plénière de la Conférence sur le Futur de l'Europe qui se tient à Strasbourg, chère aussi à la Présidence française de l'Union européenne.

A cet égard, nous devons tirer les conclusions de cet exercice participatif et délibératif unique : une ambition nouvelle pour défendre l'identité européenne y compris culturelle mais aussi un encouragement pour la défense de son patrimoine.

Je retiens notamment certaines recommandations des citoyens qui appellent à un investissement plus grand dans la promotion de notre patrimoine comme vecteur d'identité et de citoyenneté et qui expriment leur attente pour une ambition plus forte vis-à-vis de l'éducation aux valeurs et à l'identité européenne et un soutien plus prononcé au secteur créatif.

Cette constatation nous motive encore plus au sein du Comité européen des régions qui participe à travers sa délégation de 30 représentants pour réitérer notre demande d'une stratégie européenne pour le tourisme et notamment le tourisme culturel pour soutenir l'attractivité de nos territoires.

Cette stratégie devra notamment prendre en compte les tendances lourdes de l'évolution de nos sociétés pour un tourisme plus soutenable mais aussi plus innovant y compris sur le plan technologique pour accompagner la transition écologique et numérique.

Nous constatons aussi que les crises successives auxquelles l'Union européenne a été confrontée ces dernières années, y compris encore aujourd'hui avec la guerre sur le continent européen, nous conduit à un tourisme de proximité, plus proche des territoires. C'est en cela que la conception du Comité européen des régions de considérer le patrimoine culturel comme une ressource stratégique pour les villes et les régions prend toute sa signification. Notre position s'articule autour de 4 piliers :

Le pilier sociétal

La culture et l'accès au patrimoine culturel sont des facteurs d'unité, d'identité européenne, y compris dans sa diversité, ainsi que des vecteurs essentiels pour l'éducation de sa jeunesse. Et je n'oublie pas que 2022 est l'année européenne de la jeunesse.

Le pilier économique

L'industrie du tourisme est dans de nombreuses régions et villes européennes la première source de revenus.

Nous avons notamment dans le cadre de l'année européenne en 2018 voulu partager l'expérience de nombreuses autorités locales et régionales dans la mise en place de stratégies de développement culturel autour du patrimoine culturel pour booster la compétitivité locale et régionale. Ces expériences sont réunies dans une publication dont les conclusions et recommandations sont encore d'actualité aujourd'hui.

Le patrimoine culturel est un facteur de développement économique intégré indéniable et un vecteur intangible de cohésion économique, sociale et territoriale, créateur d'emplois et de connectivité.

Le pilier budgétaire

Nous avons toujours soutenu au Comité européen des régions le fait que la culture et le patrimoine culturel doivent bénéficier d'un soutien plus significatif dans le budget européen, y compris à travers le fond pour la cohésion et les programmes de coopération transfrontalière et interrégionaux. Nous plaçons aussi pour une ligne budgétaire spécifique dans le budget européen.

A travers le patrimoine, c'est par conséquent une nouvelle approche du tourisme culturel qu'il convient d'instaurer dans laquelle le Comité européen des régions et les autorités locales et régionales entendent prendre toute leur place.

Les échanges interculturels

Enfin, le thème de cette table ronde aborde la place essentielle de la culture et du patrimoine culturel dans le rapprochement entre les peuples et par conséquent, l'importance de créer des ponts au-delà de l'Union européenne en déployant les échanges interculturels. A cet égard, je ne peux pas envisager de conclure mon intervention sans une pensée solidaire pour le peuple ukrainien qui vit un drame humanitaire incommensurable et dont la culture et le patrimoine culturel sont immenses.

Depuis plusieurs années, le Comité européen des régions a installé une coopération avec les maires ukrainiens et développés des activités peer-to-peer pour booster le développement territorial. Nous sommes aujourd'hui mobilisés au niveau des villes et des régions européennes dans l'aide d'urgence et l'accueil des réfugiés et sommes pleinement conscients des risques pour le patrimoine culturel qu'il faut protéger et qui a contribué à l'attractivité des villes ukrainiennes. Il nous appartient aujourd'hui de penser aussi à un horizon plus optimiste pour la paix et la reconstruction du patrimoine culturel ukrainien qui est un pilier indispensable de l'identité de ce peuple. Cette exigence est au cœur de l'alliance des villes et des régions pour la reconstruction de l'Ukraine que le Comité européen des régions lancera dans les prochaines semaines.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueux échanges.

2^{ème} table ronde le patrimoine et la création architecturale en réponse aux risques naturels et environnementaux



Introduction/modération - M. Éric DANIEL-LACOMBE, Architecte DPLG, Professeur titulaire de la chaire « Architecture et Risques Naturels » à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette, Président du concours AMITER, Directeur de la Chaire *Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris-ouverts*

Les graves inondations et les catastrophes naturelles en général laissent les villes qu'elles frappent profondément meurtries. Elles portent des blessures multiples, certaines étendues mais superficielles, d'autres ponctuelles mais mettant en cause des organes vitaux. Inégales d'une ville à l'autre, elles sont toujours hétérogènes, créant chacune un lot de problèmes particuliers. En effet, chaque lieu est porteur d'une historicité propre, et souvent le sinistre provoqué par l'inondation fait resurgir des problèmes anciens, économiques, culturels, politiques ou familiaux. C'est pourquoi l'ensemble de ces sinistres ne peut pas être résolu par la baguette magique de la technique ou de la finance, bien que celles-ci soient indispensables pour pallier les souffrances immédiates : la perte du logement, la fermeture d'un commerce ou des écoles...

Mais la souffrance de la ville après une catastrophe naturelle ne se manifeste pas seulement à travers les plaintes des habitants et des gestionnaires. Elle affecte plus profondément la confiance des habitants dans leurs institutions et les rapports que les municipalités entretiennent avec les institutions départementales, étatiques, publiques ou privées dont elles dépendent. Pour le public et les médias, l'inondation d'une ville est l'évènement d'un jour ou deux. Pour les sinistrés, c'est une aggravation brutale de leur vie qui peut étendre ses effets sur plusieurs années.

Les habitants de Romorantin dont les rez-de-chaussée sont restés inondés plusieurs semaines ont ébranlé par leurs plaintes la confiance de tous les habitants dans les institutions. Ce qui a eu pour conséquence d'affaiblir le sentiment d'appartenance à une collectivité solidaire et d'encourager le repli sur soi ou son environnement proche. L'institution municipale s'est trouvée prise au dépourvu, limitée dans sa capacité d'intervention par les institutions financières et administratives qui, les unes et les autres, redoublent de prudence et multiplient les interdictions devant l'accroissement des catastrophes naturelles.





En tant qu'urbaniste, j'accorde toute mon attention à cette souffrance de la ville comprise comme un organisme vivant. J'utilise mes compétences d'architecte pour réparer des sinistres, mais aussi pour aider les habitants à faire confiance à leur mairie, et pour renouer le dialogue des municipalités et des institutions étatiques. Mais l'inondation n'est pas seulement la source de problèmes de la ville, elle est aussi le symptôme des difficultés que la ville fait subir à la rivière. En effet au-delà des aménagements immédiats qui permettent à la vie de

repandre son cours, il revient à l'urbaniste de donner aux citoyens la possibilité de créer ensemble une culture urbaine centrée sur un renouveau des rapports entre la ville et la nature. Ceci implique trois nouvelles formes d'action pour un architecte-urbaniste : Négocier l'invention des formes ; Négocier le retour de la rivière à la nature ; Créer des conditions d'interaction ville/nature.

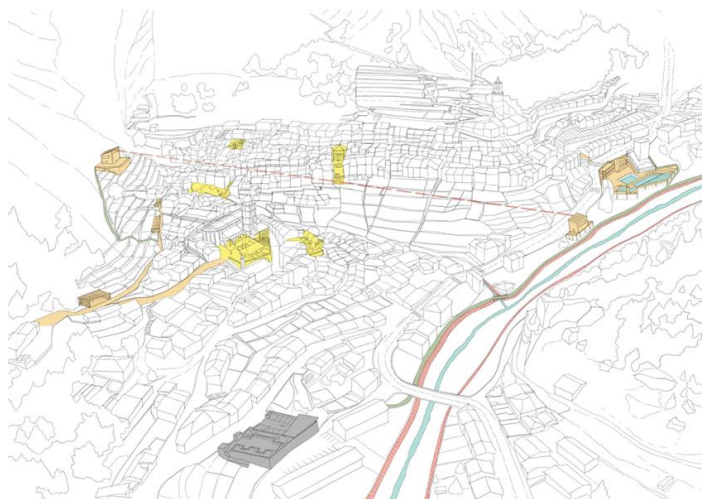
1. Négocier l'invention des formes

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les architectes produisent les formes habitables par des familles ou des organisations de toutes sortes, et les urbanistes projettent les formes des villes. Les uns et les autres agissent au nom d'une anticipation de la vie heureuse. Cette généralisation de la pensée utopique sur un mode mineur ignore la critique que Thomas More a adressé à la vaine poursuite de l'institution idéale qui assurerait une vie irénique à tous. Je pense que, tout au contraire, il faut chercher à rendre supportable la souffrance, car elle est inséparable de la vie et des conflits d'intérêt qui agitent les sociétés complexes, et non pas s'enfermer dans l'imaginaire d'un éternel bonheur impossible. Autrement dit, je pense qu'il faut prendre soin des habitants et de la ville, reconnaître les conflits qui existent entre acteurs et la symétrie des ignorances qui les empêchent de négocier leurs différends. Il faut les aider à négocier des formes urbaines qui ouvrent les habitants à de nouvelles solidarités. En pratique cela signifie envisager au cas par cas les sites à reconstruire après une inondation, en engageant un dialogue permanent avec les maires et les représentants de l'Etat. C'est ce que j'ai fait à Romorantin, dans les vallées de la Roya et de la Vésudrie, et que je poursuis à Mandelieu. C'est aussi le principe qui est à l'origine du concours Amiter « *ré-aménager la ville inondable* ».

2. Négocier le retour de la rivière à la nature

Les rivières inondent les villes parce que les activités humaines les entravent : dans les villes, ce sont les quais, les ponts, les remblaiements, les canalisations dans des égouts souterrains ; dans les campagnes, ce sont les écluses, les moulins et les barrages. Tous ces ouvrages d'art qui participent de l'infrastructure de notre civilisation interdisent la libre divagation des rivières qui s'en accommodent en déposant des alluvions dans leur lit, et en inondant périodiquement les villes et les campagnes. Les écologistes demandent aujourd'hui la levée de tous ces obstacles et le retour à une régulation naturelle. Ils s'opposent aux pêcheurs qui craignent de voir disparaître les poissons qui se sont adaptés aux régimes ripariaux artificiels créés pour les sociétés humaines.

Ils rencontrent aussi l'opposition de défenseurs du patrimoine et de l'histoire, et aux touristes en quête de pittoresque. Il faut donc négocier les conditions et les formes du retour à la nature de la rivière et de son entretien. En effet, on ne peut supprimer d'un trait de plume tous les aménagements urbains qui contraignent les rivières. Il faut aussi tenir compte de la protection nécessaire des villes et les aider à définir les soins qu'elles apporteront aux rivières, en particulier dans les zones de montagne où certaines crues récentes ont provoqué des affouillements des rives et des dépôts énormes de transport solide qui bouleversent le profil en long des rivières de manière dangereuse pour les riverains.



3. Créer des conditions d'interactions entre ville et nature

Force est de constater la tendance séculaire qui a conduit les citoyens à se couper de plus en plus de la nature. Depuis la Renaissance à l'âge classique, les boulevards étaient des promenades plantées d'arbres sur le haut des remparts où les citoyens venaient se promener le dimanche pour jouir du spectacle de la campagne. Depuis, les progrès de l'hygiène, des transports et des activités humaines ont amené à se protéger de plus en plus de l'environnement, à isoler les logements pour y créer un climat artificiel, à l'abri de toute vie animale. Le vent, le soleil, la pluie sont désormais des nuisances dont il est évident qu'il convient de se protéger par des auvents, des galeries, des parapluies et des parasols. Nous ne renoncerons à rien de tout cela, pas plus qu'à la voiture ou à l'avion qui permettent d'aller chercher la nature à des milliers de kilomètres comme si la pluie et les herbes folles des jardins publics n'étaient pas déjà la nature, la physis, ce qui naît par soi-même. L'invention d'une nouvelle culture d'attention, de respect et de soin pour la nature ne peut pas être décrétée, pas plus que la langue, la musique ou l'urbanité. Ce sont des créations collectives.

La culture est la trace des activités et des formes de communication entre les membres d'une société, leur mémoire dans son historicité. L'urbanisme ne peut pas la créer. Il peut tout au plus fabriquer, avec les élus et les acteurs directement concernés, des infrastructures tournées vers un nouveau rapport entre les humains et la nature.

La culture du bâti de qualité

En janvier 2018, les ministres européens de la culture adoptaient la [Déclaration de Davos](#) « Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe ».

Il faut rappeler que construire est un acte culturel, crée un espace pour la culture et promeut le concept de la culture du bâti de qualité comme approche innovatrice sur le plan politique et stratégique, pour améliorer la qualité de l'environnement construit et le bien-être de la population.

La culture du bâti englobe toutes les activités qui modifient l'espace. Villes, villages, bâtiments, rues et places, infrastructures, espaces ouverts et paysages relèvent tous de notre culture du bâti. La culture du bâti, c'est à la fois le tissu historique, le bâti contemporain et la planification du futur : en elle se fondent le passé, le présent et l'avenir. Elle s'exprime dans toutes les activités de planification et de mise en œuvre, du petit détail artisanal jusqu'au plan d'urbanisme à grande échelle. Le patrimoine archéologique et construit, référence essentielle pour la création contemporaine et pour la planification de demain, est une composante fondamentale de la culture du bâti.

La notion seule de « culture du bâti » n'énonce aucun jugement de valeur qualitatif quant à l'environnement bâti. Seule une culture du bâti répondant à de hautes exigences peut créer un espace de vie de qualité. Une culture du bâti de qualité permet des villages et des villes bien aménagés et vivants, aptes à répondre à l'évolution des exigences de la société, tout en conservant leurs particularités historiques. Elle ne se limite pas à la qualité architecturale. Une culture du bâti de qualité implique que tout développement fasse l'objet d'une approche réfléchie et tournée vers la qualité.

La nécessaire évolution de la construction et de la planification vers une durabilité réelle modifie également notre culture du bâti, qui semble actuellement à la croisée des chemins et dont l'objectif de qualité doit être revendiqué avec véhémence.

La culture du bâti de qualité comme réponse aux risques

Le changement climatique et la perte de biodiversité sont les deux défis environnementaux mondiaux majeurs, étroitement liés aux processus d'urbanisation. Le mitage croissant du territoire et la banalisation de l'environnement aménagé appellent eux aussi à une remise en question. Actuellement régi par une profusion de normes techniques et d'exigences économiques, le domaine de la construction doit être amené à être de nouveau plus attentif aux aspects culturels de l'acte de construire et à la beauté, qu'il doit viser.

Le changement climatique provoqué par les êtres humains exige des mesures urgentes et des changements de comportement de nous toutes et tous. Le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) indique qu'en 2020, le secteur de la construction était responsable de près de 40 % des émissions mondiales finales d'énergie et de CO₂ liées à l'énergie, ce qui est loin de l'objectif fixé par l'Accord de Paris de 2015 visant à maintenir le réchauffement moyen mondial bien en-dessous de 2 degrés. La perte dramatique de biodiversité, liée au changement climatique et provoquée quant à elle par une surutilisation des ressources naturelles, menace notre existence.

La vitesse à laquelle les changements actuels se produisent est élevée et nous expose à des risques importants et grandissants. Les événements météorologiques extrêmes tels que les incendies et autres catastrophes augmentent. En général, il faut s'attendre à des vagues de chaleur plus longues et plus intenses, à des périodes de sécheresse et à de fortes pluies, ce qui nécessite des adaptations dans les zones d'habitation et dans les zones agricoles.

Ces mesures et adaptations du bâti pour lutter contre le changement climatique — notamment en ce qui concerne les assainissements énergétiques et la production d'énergie renouvelable — ainsi que la prévention des risques naturels et environnementaux par des interventions dans nos paysages et sites construits, touchent fortement à notre culture du bâti. Toutefois, les aspects culturels semblent aujourd'hui être de plus en plus supplantés par une pensée principalement axée sur la technologie. Au risque des dangers naturels s'ajoute ainsi une gestion de l'environnement bâti qui perd inutilement en qualité.

C'est préoccupant : nous ne pouvons pas guérir la crise climatique par une crise culturelle, sacrifiant la valeur de nos paysages et de nos sites construits. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire, nous ne devons pas choisir entre la protection du climat et la beauté des villes et des villages, voire viser l'innovation ou la conservation, mais nous pouvons faire les deux. Les changements urgents et nécessaires en matière de planification et de construction, ainsi que le passage vers l'objectif zéro-net, peuvent même être atteints plus rapidement et plus efficacement par une approche durable globale, qui tient également compte des aspects culturels et sociaux. La culture du bâti de qualité s'engage tout autant en faveur des objectifs climatiques et les a intégrés dans sa conception de la qualité.



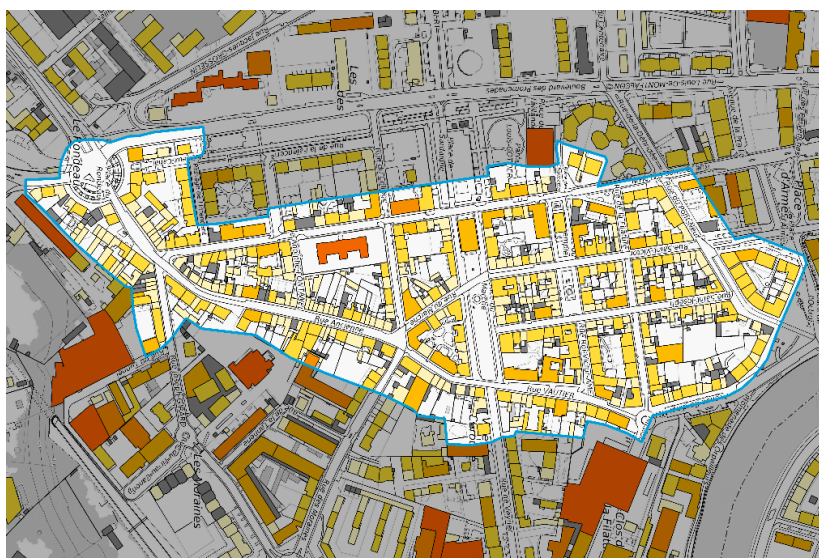
Production d'énergie solaire sans considération pour la qualité du bâti © Oliver Martin.

Les mesures énergétiques sur les bâtiments existants peuvent être réalisées dans le respect de la culture du bâti, sans qu'un tel assainissement ne soit entravé, compliqué ou plus dispendieux. Le fait qu'un objet soit protégé ou non ne joue aucun rôle à cet égard. Généraliser l'économie circulaire, renforcer les infrastructures vertes et bleues, intégrer finalement la sobriété aux côtés de l'efficacité et de la consistance représentent parmi d'autres l'ensemble des objectifs d'une culture du bâti de qualité. Afin de les atteindre, nous avons besoin d'une meilleure compétence méthodologique, parfois aussi de meilleurs processus et incitations ainsi que davantage de réflexions sur un territoire dans son ensemble que par objets individuels. Des méthodologies pour une planification solaire à l'échelle d'une commune prouvent par exemple comment concilier énergie solaire et culture du bâti. La condition sine qua non reste une large prise de conscience de la qualité architecturale ainsi que le renforcement des capacités chez tous les acteurs. S'il est indéniable que plus de qualité nécessite plus d'efforts que la simple construction sans ambition, les enjeux pour toute notre société nous semblent en valoir la peine.

Le système Davos de qualité

Mais qu'est-ce qui fait la qualité de la culture du bâti ? Comment la définir et la traduire en actions ?

C'est là qu'intervient le Système Davos de qualité pour la culture du bâti.



Planification solaire : une approche territoriale pour planifier l'énergie solaire à l'échelle de la commune et en considérant la qualité architecturale de l'ensemble © Office fédéral de la culture Culture solaire.

*Concilier énergie solaire et culture du bâti. Office fédéral de la culture, Berne, Suisse 2019.
www.bak.admin.ch/culturesolaire*

Il s'agit d'un instrument qui sert à évaluer la qualité de la culture du bâti d'un lieu. L'évaluation se fonde sur huit critères : Gouvernance, Fonctionnalité, Environnement, Économie, Diversité, Contexte, Esprit du lieu et Beauté. Le Système Davos de qualité constitue également une aide à l'aménagement et aux projets, aux jurys de concours ou aux processus participatifs. Il est conçu de manière à ce que les valeurs sociales, affectives et culturelles soient prises en compte et pondérées au même titre que les aspects techniques et fonctionnels. Il

est par conséquent un outil destiné à soutenir le débat et des solutions de planification et du bâti qui cherchent à créer des lieux d'une qualité durable et intégrale.



Il n'y a pas de culture du bâti de qualité sans dialogue : elle doit faire l'objet de débats et de négociations et pouvoir s'appuyer sur un large consensus, et il est nécessaire de développer des formes de collaboration transdisciplinaires et multisectorielles à différents niveaux associant les différentes étapes du projet et les différentes disciplines impliquées et d'assurer une bonne coordination entre toutes les parties concernées, du secteur privé comme du secteur public.



Sunnibergbrücke à Klosters (Suisse) : infrastructure de grande qualité © Office fédéral de la culture. Photo : Rolf Siegenthaler.

La nécessité croissante de s'adapter et de faire face aux différents risques engendrés par le changement climatique est inévitable et est déjà visible en Finlande. Le panel finlandais sur le climat a déclaré que les températures moyennes augmentent dans toute la Finlande, surtout en hiver. En raison du réchauffement, les précipitations annuelles sont également plus importantes dans tout le pays. La neige et le gel sont de moins en moins fréquents, surtout dans le sud du pays. Les risques d'inondation augmentent, en particulier dans les grandes masses d'eau du sud et du centre de la Finlande. La température de surface de la mer Baltique s'élève, ce qui augmente le niveau de la mer et accroît le risque d'inondation sur les côtes et les villes côtières du sud, notamment dans le golfe de Finlande. Pour faire face à ces risques, les sites patrimoniaux doivent être préparés, et nos politiques en matière de climat et de patrimoine doivent y répondre.

Une forteresse contre un climat changeant

Les sept sites du patrimoine mondial en Finlande forment un groupe dont les défis sont divers en ce qui concerne les risques naturels et le changement climatique. La forteresse de Suomenlinna a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1991 en tant qu'exemple unique de l'architecture militaire des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, dont le système de bastions est particulièrement important. La forteresse a un rôle et un caractère particuliers dans la défense de trois États : la Suède, la Russie et la Finlande.

Située sur un groupe d'îles au large d'Helsinki, Suomenlinna est confrontée à une humidité et à une charge de vent croissantes, ainsi qu'à des hausses temporaires du niveau de la mer entraînant des risques d'inondation. Le renforcement des structures du front de mer, des jetées, des ponts, des murs de soutènement et des remparts de sable est nécessaire car ils subissent de fortes vagues. Les tempêtes endommagent les toits et les arbres. Pendant l'été, les courants d'air augmentent l'érosion causée par le tourisme, par exemple. Les structures en bois souffrent des hivers humides, et l'altération des surfaces extérieures et des murs en pierre naturelle s'accélère, car la température varie rapidement au-dessus et au-dessous de zéro. La Suomenlinna se prépare aux risques et aux changements causés par le réchauffement de la planète. L'entretien régulier dans un climat changeant fait partie des bases de la préparation, en plus de la surveillance et de la documentation. Par exemple, le plan de gestion de Suomenlinna prend en compte le développement durable, incitant à l'action climatique dans la gestion du site. L'organe directeur de Suomenlinna a identifié et mis en œuvre un certain nombre d'actions en faveur du climat et est en train de mesurer l'empreinte carbone du site.



The fortress of Suomenlinna stands against the changing climate. Photo: Volker von Bonin, Finnish Heritage Agency.

Le patrimoine naturel raconte une histoire du changement

Un autre site, l'archipel de Kvarken et la [Haute Côte en Suède](#), constitue un site du patrimoine mondial partagé par deux pays. Il a été ajouté à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000. L'archipel de Kvarken est très probablement le meilleur endroit au monde pour découvrir et comprendre les processus de soulèvement des terres causés par la dernière période glaciaire. En raison de ce soulèvement des terres, la région est un exemple d'environnement naturel en constante évolution auquel la flore, la faune et les hommes se sont adaptés.

Dans l'archipel de Kvarken, les effets du changement climatique et le ciblage efficace des actions ont été déterminés à l'aide de l'indice de vulnérabilité climatique (CVI), développé pour les sites du patrimoine mondial. D'après les résultats préliminaires, il semble que les valeurs géologiques du site puissent bien s'adapter à l'augmentation de la température, à la hausse des précipitations et à la diminution de la couverture de glace. Les valeurs biologiques de la zone du patrimoine mondial, telles que les stocks de poissons et l'avifaune dans les baies peu profondes, seront davantage touchées. À la lumière de l'IVE, la capacité d'adaptation des communautés locales semble également être d'un bon niveau.



Kvarken Archipelago forms together with the Swedish High Coast a unique Natural Heritage Site.

Photo: Wiktoriina Hurskainen, Finnish Heritage Agency.

Les risques affectant la nature touchent également le patrimoine immatériel, qui doit également faire l'objet d'une attention particulière dans les politiques, plans et actions. En Finlande, les habitats et les espèces des Northern Fells sont ceux qui évoluent le plus rapidement en raison du changement climatique. La culture et le patrimoine du peuple Sami sont particulièrement vulnérables dans ces conditions changeantes. C'est pourquoi leur culture occupe une place particulière dans la nouvelle loi sur le climat. Une perspective holistique de la nature et de la culture est nécessaire.

Relation nature-culture et durabilité dans la politique du patrimoine

La durabilité et la relation entre la nature et la culture sont parmi les pierres angulaires de la toute première stratégie du patrimoine culturel de la Finlande. Cette stratégie sera, nous l'espérons, confirmée par le gouvernement d'ici la fin 2022. Outre l'état de préparation et les menaces, la philosophie de la prochaine stratégie du patrimoine culturel repose sur des solutions, c'est-à-dire qu'elle montre comment le patrimoine culturel peut contribuer à un avenir durable. Les objectifs liés à la nature, au changement climatique et au patrimoine culturel à l'horizon 2030 sont les suivants (actuellement, au stade de la rédaction) :

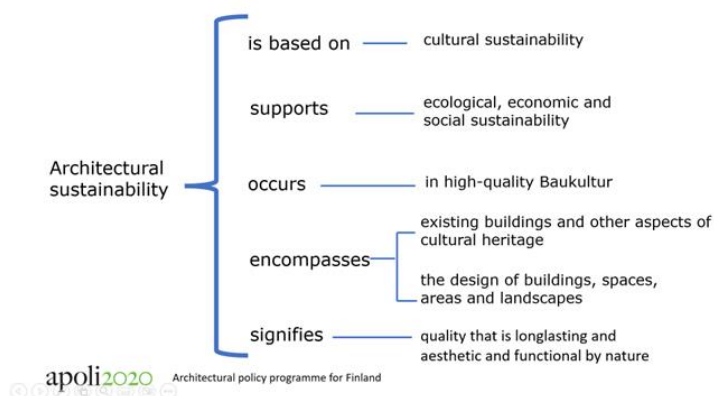
1. Les connaissances et les compétences culturelles ont accéléré la transition vers un mode de vie plus durable.
2. Les environnements culturels sont utilisés et entretenus de manière durable.
3. Les organisations et les acteurs du patrimoine culturel sont des messagers d'une activité neutre en carbone et durable.

4. Les valeurs du patrimoine, les valeurs liées à la nature et les objectifs de durabilité écologique ont été conciliés.
5. Les valeurs du patrimoine et les solutions qu'elles offrent ont été identifiées et prises en compte dans les politiques climatiques.

L'idée centrale de la stratégie est que nous devons à la fois sauvegarder le patrimoine culturel et montrer qu'il peut être un atout sur la voie d'un avenir durable. Elle a exactement le même ton et la même perspective que les recommandations à venir du groupe d'experts de la MOC de la Commission européenne sur le renforcement de la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique, à savoir que « le patrimoine culturel n'est pas seulement une victime [du changement climatique] ; il peut apporter des solutions pour aider l'Europe à devenir un continent vert et climatiquement neutre ».

Durabilité architecturale

Bien que quelqu'un ait dit un jour : « Les bonnes planètes sont difficiles à trouver », nous devons donc faire de notre mieux pour empêcher les risques de se matérialiser, mais nous serons inévitablement confrontés à divers risques naturels à travers le monde dans un avenir relativement proche. Il y a beaucoup à apprendre du patrimoine culturel : il contient ce que nous pouvons appeler des leçons de durabilité. Il peut, par exemple, nous indiquer comment concevoir des bâtiments qui durent longtemps, quels matériaux choisir, comment placer les bâtiments et les structures dans le paysage afin de s'adapter, comment entretenir et prendre soin des bâtiments, ou encore le patrimoine culturel peut aussi être un modèle d'économie circulaire, il contient des informations sur l'adaptation des peuples et des communautés autochtones, etc.



Architectural sustainability is a core concept in the Finnish Architectural Policy Programme 2035.

Le programme de politique architecturale 2022-2035 de la Finlande, intitulé « Vers un avenir durable », a été publié en janvier 2022. Le programme prend en compte les changements et les risques affectant l'avenir, leurs effets sur l'environnement bâti et les possibilités d'améliorer la qualité du cadre de vie grâce à l'architecture. L'un des concepts clés de la politique est la durabilité architecturale, qui contient :

1. les quatre aspects du développement durable, culturel, social, économique et écologique ;
2. les nouveaux bâtiments et les bâtiments existants, y compris le patrimoine culturel / bâti et les paysages ;
3. des environnements bâtis esthétiquement et fonctionnellement durables, basés sur une Baukultur de haute qualité. Il s'agit d'un concept qui encourage la création architecturale basée sur le patrimoine et la durabilité.

Ces nouveaux concepts, sites patrimoniaux et politiques nous donnent non seulement une vue sur les risques et menaces auxquels nous sommes confrontés, mais aussi des solutions - et donc de l'espoir pour l'avenir.

M. Yannick GOURVIL Architecte-urbaniste (BMC2 architectes) et enseignant-chercheur (ENSA Paris-La Villette, ACE, doctorant à l'Ecole doctorale de l'Abbé Grégoire (CNAM) en architecture, urbanisme et environnement : les risques naturels comme héritages de l'anthropocène

L'action humaine sur le climat propulse dans le futur des conséquences écologiques inattendues. A ce jour, même si le GIEC confirme ses tendances inquiétantes dans son dernier rapport¹⁴, nous ne savons pas les prévoir précisément, encore moins les maîtriser. Les sciences du risque ont beau avoir des outils de plus en plus précis et des méthodes performantes, elles ne permettent pas non plus d'éviter les catastrophes que nous avons connues et que nous rencontrerons ces prochaines années comme les crues, les tempêtes ou les incendies ravageurs. Pour alimenter les échanges du colloque, une proposition en forme d'hypothèse cherche à déplacer le regard pour penser autrement et en complémentarité la question de l'aménagement du territoire, du projet urbain, de l'architecture et du paysage exposés aux risques naturels. Il s'agit de penser les risques naturels comme un héritage de l'anthropocène¹⁵.

Situation 1 | Destruction d'une crue à transport solide à Saint-Martin-Vésubie.



Saint-Martin Vésubie, 2022 © Zoé Faou.

En octobre 2020, la tempête Alex déferle sur la France et alimente une *bombe météorologique*¹⁶ au-dessus des Alpes-Maritimes qui donne naissance à « l'épreuve climatique la plus violente que le département et que la France métropolitaine aient connue »¹⁷. Catastrophe naturelle d'ampleur nationale, les crues ravageuses des vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya emportent tout sur leur passage (routes, ponts, voitures, immeubles, animaux, cimetières...). Le bilan humain et matériel est très lourd : 10 morts, 8 disparus, 13 000 sinistrés et 1 milliard d'euros de dégâts environ. Malgré une connaissance des épisodes

méditerranéens dans la région et des outils de mesures de plus en plus précis, le réchauffement climatique provoque des aléas très incertains rendant les territoires habités d'autant plus vulnérables. Dans ce contexte menaçant où les risques naturels s'intensifient, il est nécessaire de repenser en profondeur les relations aux milieux habités pour hériter des catastrophes. Une fois le lit de la rivière apaisé, des paysages éventrés par la crue déferlante sont apparus. Le lit de la rivière initiale est passé localement de quelques mètres de largeur à plus de 150 mètres, avec des amplitudes de hauteurs pouvant atteindre une vingtaine de mètres. Ce désastre qui a frappé des vallées habitées constitue le phénomène de destruction « le plus important en France depuis la Seconde Guerre mondiale »¹⁸.

¹⁴ Rapport du Giec (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat) d'avril 2022 : *quelles solutions face au réchauffement climatique ?*

¹⁵ L'Anthropocène est un concept popularisé au début du 21^e siècle, bien qu'il fasse débat dans la communauté scientifique. Il engage une autre manière de raconter le monde dans lequel l'activité humaine, comparée à une force géologique, transforme la surface de la planète (sol, biosphère, climat).

¹⁶ Épisode méditerranéen : trois à six fois par an en moyenne, de violents systèmes orageux apportent des précipitations intenses sur les régions méditerranéennes. Les épisodes méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance qui peuvent générer des orages violents parfois stationnaires. Ils se produisent de façon privilégiée en automne, moment où la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation. (Source : meteofrance.com)

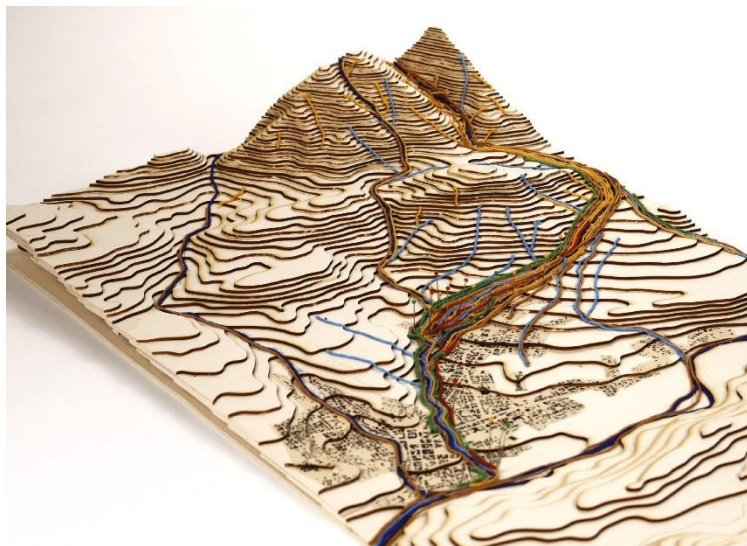
¹⁷ Communiqué du département des Alpes-Maritimes : *Tempête Alex, un an après le drame, 2021.*

¹⁸ Selon Xavier Pelletier, préfet délégué à la reconstruction des vallées auprès du préfet des Alpes-Maritimes. Il est nommé par décret le 14 octobre 2020. Sur le terrain, on le surnomme le "Préfet tempête".

Comment apprendre de cette catastrophe, comment s'en relever et en hériter ? Une première piste est de décrire et représenter cet événement extraordinaire en s'intéressant aux traces physiques qu'il impose à cette région sinistrée, mais aussi aux nombreuses questions politiques qu'il soulève quand il s'agit de *reconstruire* un territoire sur plusieurs décennies. Les problèmes s'entremêlent et se révèlent avec le temps, hériter de cette catastrophe consiste à retrouver un nouvel équilibre entre deux orientations extrêmes possible : la première est l'effacement qui vise un retour à l'état préexistant au plus proche du torrent apaisé, convaincu que la catastrophe n'arrivera pas une deuxième fois. La seconde, à l'opposé, est la sanctuarisation de l'emprise de la crue comme une réserve naturelle sans condition d'habitabilité. Ces discours contrastés sont nuancés par des compromis intermédiaires qui se construisent sur des situations particulières et des débats controversés. Tous ces questionnements participent à cette reconstruction et fabriquent son héritage : à qui appartiennent les tonnes de cailloux échoués sur les parcelles privées ? Comment indemniser les territoires rayés de la carte ? Quels bâtiments détruire ou réhabiliter ? Où et comment reloger les habitants sinistrés ? Quel territoire redonner à la rivière ? Et aussi, quid du devoir de mémoire ?

Situation 2 | Décomposition d'une coulée de boue à Mocoa, Colombie.

Même si le monde hypothétique des modélisations scientifiques est nécessaire, il a tout de même tendance à dépeupler nos imaginaires. Du point de vue de l'architecture et de l'urbain, il semble d'avantage intéressant de représenter le monde à partir d'un point de vue humain, les pieds sur terre, plutôt qu'au travers de représentations théoriques déléguées aux probabilités et aux modélisations scientifiques hors sol. Hériter des risques est aussi une démarche de projet. C'est ancrer, traduire, raconter, spéculer et transformer.



Maquette de la coulée de boue de Mocoa, Colombie © Lina Habab et Bérénice Gabeaud.

Le travail d'étudiantes de master de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-la-villette consiste à essayer de représenter des phénomènes catastrophiques en les décomposant spatialement pour engager une transformation des milieux habités concernés. La question posée est (en reprenant le terme de B. Latour): Comment faire atterrir les probabilités virtuelles des risques dans une situation particulière : ? Le risque est abstrait, inactuel, non matériel. C'est un calcul qui ne partage pas notre monde. De plus, la société du Risque s'organise à partir de probabilité de perdre quelque chose et pousse à la conservation et à la protection qui coupe les habitants des éléments naturels.

Le premier acte d'héritage pourrait-être une traduction : transformer les données

scientifiques, les changer pour les rendre intelligibles et compatibles avec la démarche de projet. Ici l'exercice *apprendre des risques de la maquette* décompose les données et les observations d'une coulée de boue en Colombie en volumes et en mouvements, c'est-à-dire en matière spatiale : celle de l'architecture. Une coulée de boue est habituellement représentée par les contours de son empreinte destructrice. Ici, chaque ficelle définit une trajectoire de déplacement : l'eau, le moteur du glissement (en bleu), les arbres créant des embâcles (en vert), les sédiments transportés (en jaune) les constructions déplacées (en rouge), etc. Par un relevé méthodique de plan et de photos, les deux étudiantes ont révélé, ici, les comportements des différentes composantes de la coulée, afin de les intégrer une à une dans un projet de transformation urbaine adaptable à ce phénomène.

Situation 3 | Construction d'une digue anti-tsunami au Japon.



Ryori bay - Iwate prefecture #1167, Série Costal motifs, 2017 © Tadashi Ono.

L'amplification et l'intensité croissante de certains phénomènes naturels disqualifient nos référentiels modernes : ceux qui visent l'abri absolu et étanche de tout danger. Pourtant des projets d'ampleur pharaonique de résistance se construisent encore.

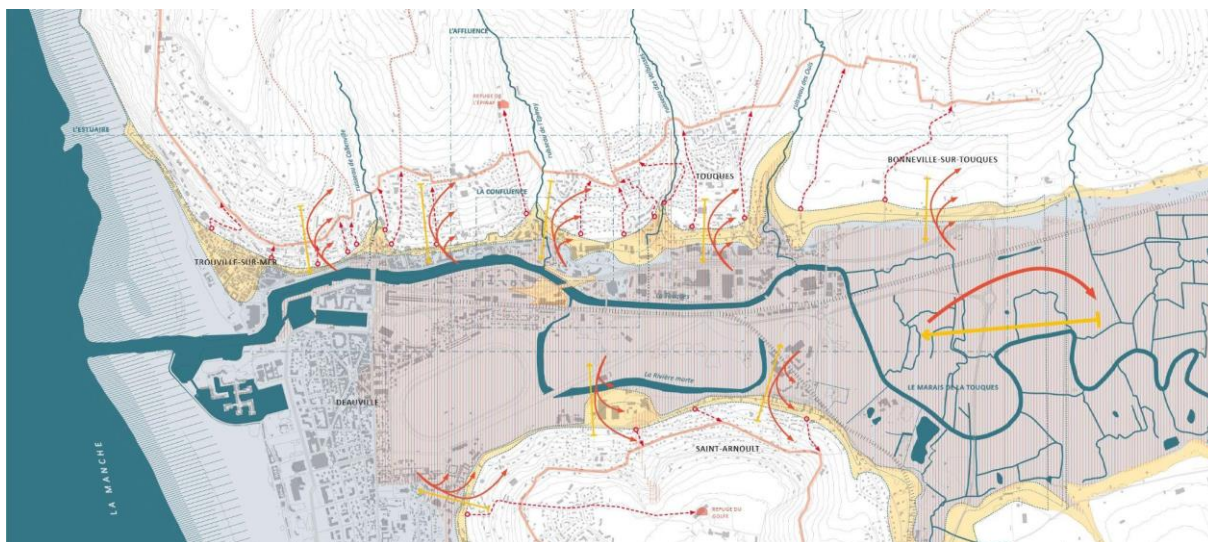
Coastal motifs est une série de photographies réalisée par Tadashi Ono à l'occasion d'une résidence d'artiste à la Villa Kujoyama à Kyoto l'été 2017. Elle témoigne de la construction d'une succession de digues, édifiées après le tsunami de 2011 ayant touché la côte Est du Japon (dont la centrale nucléaire de Fukushima). Cet ouvrage de protection de plus de dix mètres de hauteur s'étend sur 400 kilomètres de littoral et coûte plus de 7 milliards d'euros.

Tadashi Ono a documenté cette juxtaposition fascinante et troublante, de deux mondes qui s'opposent : celui d'une géographie de bord de mer pittoresque (habitée) et celui d'une radicalité protectrice (inhabitable). Ces digues n'offrent aucun usage, elles coupent les villages de pêcheurs de leurs ressources maritimes et elles masquent la vue vers l'horizon parfois menaçant.

Le cliché ci-contre est particulièrement intéressant puisqu'on peut distinguer trois hauteurs de béton qui correspondent à trois époques de protection : la première digue de trois mètres construite en 1933 et ses deux surélévations en 1960 et en 2011 suite à la défaillance des digues précédentes. Ce patrimoine défensif devient une forte contrainte du paysage. Il s'impose de manière permanente une nécessité extraordinaire de protection.

Situation 4 | Stratégie de déplis et de Replis pour la Touques en Normandie.

Le déplacement méthodologique en cours dans le domaine de l'architecture et de l'aménagement des territoires vulnérables fait entièrement partie du processus d'héritage. Construire dans des contextes incertains conduit à davantage projeter des processus expérimentaux adaptables, plutôt que de construire des bâtiments et des infrastructures performantes de la catégorie des super héros.



Plan guide pour une stratégie de déplis et de replis dans l'estuaire de la Touques, AMITER 2021 © Yannick Gourvil.

Pour le concours national *AMITER « ré-aménager la ville inondable »*¹⁹, le site de projet se situe en Normandie, précisément sur les berges de la Touques qui sont exposées à de multiples risques d'inondation (crue fluviale, ruissellement et submersion marine). La proposition de transformation élargit la réflexion des deux parcelles du concours à l'échelle de l'hydrologie complète de la vallée. En proposant d'habiter le lit majeur, le pari consiste à élaborer une bonne stratégie qui repose sur un équilibre entre la résistance aux aléas et l'accueil des mouvements de l'eau. La bonne réponse n'est pas de se percher à 3 mètres de hauteur, pendant des dizaines d'années, en attendant que l'eau monte peut-être, mais bien d'habiter et de profiter du sol autant que possible sans se mettre en danger. C'est pour répondre à ce défi que le projet intègre un étagement progressif des niveaux de vulnérabilité sur lesquels s'installe une double stratégie : celle du DEPLIS : aller vers, au plus proche de l'eau, profiter en étant attentif... et celle du REPLI : se reculer pour un moment, surveiller de plus loin... Ces mouvements urbains s'effectuent à plusieurs échelles spatiales (du territoire à l'édifice) et aussi à plusieurs échelles temporelles (d'une marée haute de quelques heures, à la submersion marine sur plusieurs générations).

Pour conclure cette amorce de réflexion, l'héritage se construit à partir du monde que nous recevons de nos parents. C'est à la fois la transmission d'un patrimoine, mais aussi les problèmes qu'il produit quand il s'agit de le réceptionner et de lui redonner un sens dans le contemporain. Intégrer un héritage est un acte de transformation pour celui qui le reçoit. Encore plus pour les effets du dérèglement climatique, il devient *un problème à construire*²⁰ au sens pragmatiste²¹ du terme.

¹⁹ Concours d'idées organisé par le PUCA et le CEREMA pour le ministère de la Transition écologique (Direction générale de la prévention des risques, 2021). Yannick Gourvil est mandataire de l'équipe qui a reçu un Grand prix national au Ministère de la Transition écologique.

²⁰ Vinciane Despret et Isabelle Stengers, *Les faiseuses d'histoires, que font les femmes à la pensée ?*, Paris, La Découverte, 2011.

²¹ John Dewey, *Le public et ses problèmes*, 1969. Trad. de l'anglais par Joëlle Zask, Gallimard, 2010.

Mme Ann BOURGES, Ingénieure de recherche– Centre de recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF), Secrétaire Générale et animatrice du groupe de travail climat et patrimoine – ICOMOS France : du paysage culturel et naturel à la ville et à l'environnement bâti, comment créer des synergies et accroître la résilience au changement climatique ?

Créé en juin 2021, le groupe de travail « Changements climatiques » s'inscrit dans la continuité des élans institutionnels déjà à l'œuvre – en particulier la création du Comité scientifique international sur le changement climatique à ICOMOS (CCHWG).

Le groupe de travail s'intéresse à la manière dont le patrimoine répond aux effets du changement climatique. Le principal défi est donc de faire évoluer le patrimoine pour qu'il s'adapte au changement climatique et y participe positivement tout en maintenant sa valeur patrimoniale. Ce groupe est composé d'une trentaine de membres professionnels du patrimoine : architectes, urbanistes, ingénieurs, entreprises, et des gestionnaires de sites patrimoniaux naturels et culturels.

Notre objectif principal consiste à trouver et à faire connaître des solutions pour faire face aux besoins concrets des acteurs sur le terrain et à les faire émerger à partir d'exemple proposés et développés par les membres eux-mêmes. Afin de produire un travail complet, le groupe travaille sur trois échelles distinctes : les paysages naturels et culturels, les paysages urbains et le bâti, la rénovation et l'éco-restauration, afin de définir une méthodologie et d'apporter des solutions communes et transversales entre les trois échelles.

Besoins et actions, l'approche conceptuelle de la résilience au changement climatique :

Le changement climatique a déjà des répercussions sur les communautés et le patrimoine à l'échelle mondiale – une tendance qui s'aggrave rapidement.

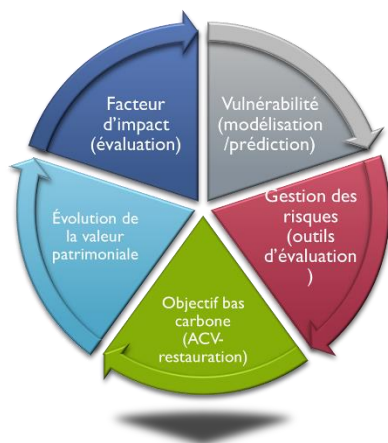
Le principal défi consiste donc à faire évoluer le patrimoine pour qu'il s'adapte au changement climatique et y participe positivement tout en maintenant sa valeur patrimoniale.

En effet, pour beaucoup de nos patrimoines naturels en particulier, il ne s'agit plus de faire face à des risques face au changement climatique mais déjà de s'y adapter et de mettre au point des stratégies de gestion permettant leur évolution et une durabilité de leurs valeurs patrimoniales. La notion de risque n'est plus d'actualité, l'action et l'aménagement le sont, et les sites naturels anthropisés ou non ont été souvent amenés à faire des choix dans cette gestion pour sauver les valeurs patrimoniales essentielles. Ils ont constaté à travers des mesures précises de l'évolution des facteurs environnementaux en corrélation avec des modifications de sol, de végétation, de colonisation animale, les effets en cours du changement climatique. De ces évaluations, ces sites ont pu modéliser les prédictions, pour anticiper leur devenir et identifier les vulnérabilités qui ne peuvent que s'amplifier sur les cinquante prochaines années. Le dialogue entre Science et Patrimoine apparaît comme indispensable et s'engage progressivement. Le colloque international sous l'égide de la présidence française à l'union européenne et organisée par la Fondation des Sciences du Patrimoine en mars 2022, « un patrimoine pour l'avenir, une science pour le patrimoine », a souligné encore cette nécessité de dialogue entre les sciences du numérique en particulier et le monitoring des sites.

Les actions à mener et les réponses qui doivent être apportées ne peuvent être élaborées qu'à partir de l'identification des vulnérabilités, et le développement de nouveaux outils numériques peuvent y contribuer. Il est essentiel donc aujourd'hui de s'inspirer de ce schéma, et de mettre en place des systèmes de mesures systématiques à l'échelle plus restreinte de biens culturels identifiés comme sensibles à des risques divers, tels que le recul de trait de côte, la hausse des températures, l'intensification des cycles de gel, mais aussi d'humidité/séchage, de contamination en sels solubles, en polluants, les inondations, etc... Ces mesures peuvent prendre en compte des données passées et actuelles pour en modéliser et prédire le futur. Les vulnérabilités locales en fonction des facteurs climatiques peuvent être ainsi extrapolées et un plan d'action réfléchi. Il s'agit alors d'élaborer un plan de gestion qui pourra intégrer des solutions de protection, ou d'atténuation des effets mais aussi des solutions d'évolution, pouvant mettre en balance préservation et gestion, et où toutes les valeurs patrimoniales ne pourront pas nécessairement être sauvées ; la notion de priorisation des valeurs fait donc son apparition.

Cependant, le patrimoine est souvent aussi source d'inspiration, notamment en ce qui concerne les matériaux utilisés, les techniques, l'artisanat et les savoir-faire. Les biens matériels et immatériels sont aussi un atout, un outil d'innovation pour apporter de nouvelles solutions. En s'inspirant du passé et des richesses vertueuses de

notre patrimoine, les solutions de préservation, mais aussi de mieux vivre sont à portée de main. Il y a autant à faire dans l'identification des effets que dans l'identification des potentialités innovantes qu'offre le patrimoine.



Approche conceptuelle de la résilience au changement climatique.

Enfin, la mesure numérique boucle ce plan de gestion, car il est indispensable d'évaluer le bilan carbone de nos interventions à long terme et d'intégrer nos actions dans un cycle de vie de la restauration et la préservation. La solution la plus nette qui apparaît aujourd'hui est d'arrêter de réfléchir en silos mais de façon transversale en levant les barrières entre les actions menées à l'échelle du centre urbain et du bâti, et en soulignant le lien uniforme entre nature et culture qui se tisse à tous les niveaux.

Conclusion

Préserver est un acte vert en soi mais comment le faire au mieux, de façon durable, en minimisant et en ciblant de manière réfléchie notre intervention tout en gardant des valeurs patrimoniales essentielles.

Mesurer NOTRE impact donc pour mieux en évaluer les conséquences, l'optimiser et le valoriser. Ce n'est qu'après ces étapes vers l'adaptation et la résilience, que nous saurons ce que nous avons pu sauver et transmettre.

En étant exemplaire, le patrimoine peut être considéré comme un vecteur de résilience au changement climatique, s'adressant à tous. Il est la source d'une diffusion universelle.

Le mouvement européen du nouveau Bauhaus en témoigne et le patrimoine a un immense rôle à jouer dans ces actions pour la réduction de nos émanations de gaz à effet de serre. Le patrimoine doit être une vitrine d'innovation, répertoriant l'ensemble des matériaux et des techniques vertueuses pouvant s'intégrer dans l'objectif principal du pacte vert européen, le zéro carbone pour 2050. Intégrer les données du passé pour mieux bâtir l'avenir dès aujourd'hui, car deux générations seront nécessaires pour évaluer les effets de nos actions, il est donc urgent de ne plus attendre.

Aménagement et évolution du patrimoine, contribution des techniques et savoir-faire, le plan de gestion doit donc intégrer cette notion essentielle de l'impact des changements ou des solutions apportées. Encore une

L'architecture et l'urbanisme étaient traditionnellement basés sur le climat et la santé, comme nous pouvons le lire dans les traités de Vitruve, Palladio ou Alberti, où l'exposition au vent et au soleil, les variations de température et d'humidité influençaient les formes des villes et des bâtiments. Ces causes fondamentales de l'urbanisme et des bâtiments ont été ignorées dans la seconde moitié du XXe siècle grâce à l'énorme utilisation d'énergie fossile par les systèmes de chauffage et de climatisation, les pompes et les réfrigérateurs, qui provoquent aujourd'hui l'effet de serre et le réchauffement de la planète. De même, les antibiotiques et les vaccins apparus à la même époque ont largement résolu les problèmes de santé, permettant aux architectes et aux urbanistes de se concentrer sur les questions culturelles plutôt que physiologiques, esthétiques plutôt que sanitaires.

La lutte contre le changement climatique oblige les architectes et urbanistes à reprendre sérieusement la question climatique afin de fonder leur conception sur une meilleure prise en compte du contexte climatique local et des ressources énergétiques. De même, la pandémie de Covid-19 nous a rappelé les facteurs sanitaires dans la conception de l'espace urbain et architectural, l'importance par exemple de la ventilation ou du choix du cuivre comme matériau de contact.

Face aux défis climatiques et sanitaires du XXIe siècle, nous proposons de réinitialiser notre discipline sur ses qualités atmosphériques intrinsèques, où l'air, la lumière, la chaleur ou l'humidité sont reconnus comme de véritables matériaux de construction, où la convection, la conduction thermique, l'évaporation, l'émissivité ou l'effusivité thermiques deviennent des outils de conception pour composer l'architecture et les villes, et où, à travers la dialectique du matérialisme, ils sont capables de révolutionner les valeurs esthétiques et sociales.

Quand on ne parle plus d'une place en ville mais d'un « îlot de fraîcheur urbaine », quand on ne parle plus d'une perspective pointant vers une statue de roi mais d'une brise urbaine pour rafraîchir et évacuer la pollution de l'air aux particules fines, quand on ne parle plus de la couleur d'un bâtiment d'un point de vue culturel (le rouge signifie les pompiers, le noir le Rock n'Roll pour faire vite) mais de l'albédo, quand nous ne concevons plus les plans d'appartements selon des principes privés-publics, mais selon les taux d'humidité de l'air et les mouvements de convection atmosphérique, quand nous concevons une façade de bâtiment non plus pour le prestige et pour ce qu'elle représente, mais pour isoler thermiquement l'intérieur de l'extérieur et ainsi réduire l'énergie consommée, tout cela n'est en fait qu'un retour aux sources de notre discipline.

Pour illustrer notre propos, nous présentons ci-dessous deux projets urbains que nous avons conçus ces dernières années.

Tout d'abord le Taichung Central Park à Taiwan, un nouveau parc de 67 hectares dans un climat tropical que nous avons conçu avec Mosbach Paysagistes et Ricky Liu & Associates, qui a été achevé en décembre 2020. Le second projet est le projet lauréat de 2019 que nous avons conçu avec OMA et Laboratorio Permanente pour le concours international de Milan, en Italie, pour deux sites, un développement urbain de la ville de 60 hectares à Farini et le parc de 15 hectares à San Cristoforo.

Parc climatique

Le plan directeur du parc de Taichung, à Taïwan, est conçu pour améliorer le confort des visiteurs en valorisant naturellement certaines zones avec un microclimat existant légèrement plus frais, plus sec ou moins pollué. À l'aide de la modélisation informatique, nous avons cartographié le site subtropical chaud et humide en fonction de trois paramètres climatiques existants : chaleur, humidité et pollution. Ces microclimats ont été atténués par une densification progressive de 12 000 plantations d'arbres pour créer différentes régions de confort appelées Coolia, Dryia, Clearias. Trois chemins principaux, frais (le Cool Path), sec (le Dry Path) et clair (le Clear Path), relient toutes ces régions climatiques spécifiques offrant une variété de promenades, du chemin plat, large et clair reliant toutes les Clearias au chemin sec, en haut de la colline, plus athlétique, reliant toutes les Dryias.

Urbanisme aérien

Pour établir les principes urbains du nouveau quartier Farini à Milan, nous répondons aux trois défis contemporains (réchauffement climatique, îlot de chaleur urbain, pollution de l'air) qui affectent la ville aujourd'hui, en proposant une ville fraîche en été, non polluée, et minimisant son impact sur le réchauffement climatique, c'est-à-dire neutre en carbone.

Notre projet est basé sur deux dispositifs environnementaux : l'un créant une zone environnementale verte, l'autre bleue, que nous appelons Limpidarium, c'est-à-dire des dispositifs environnementaux urbains, nettoyant, dégageant, régénérant l'air et l'eau.

Le dispositif environnemental vert, le Limpidarium d'Aria, est une grande forêt linéaire devant le nouveau quartier Farini, capable de rafraîchir les vents chauds venant du sud-ouest et de purifier l'air des particules fines PM2,5. Son nom signifie « rendre l'air clair ». Le nouveau quartier Farini est basé sur l'épaisseur environnementale du Limpidarium, au sud-ouest. Le rôle du Limpidarium, en plus d'être un parc ouvert aux loisirs, est d'agir comme un filtre contre l'excès de chaleur et de pollution apporté par le vent dominant qui souffle sur Milan depuis le sud-ouest. Il sert ensuite à produire de l'ombre et de la fraîcheur, grâce à des arbres et des fontaines dont l'évaporation de l'eau abaisse la température de l'air. Par convection, ce nouvel air, plus frais et moins pollué, va souffler dans le nouveau quartier et chasser la chaleur et la pollution. Les nouveaux bâtiments sont placés parallèlement à ce vent pour lui permettre de circuler librement dans le nouveau quartier du sud au nord.

Le deuxième dispositif environnemental, le Limpidarium d'Acqua, est bleu. Il s'agit d'un long système linéaire à San Cristoforo pour la purification des eaux souterraines venant du nord, créant un paysage qui passe d'un étang adapté aux animaux à une piscine naturelle adaptée aux humains. Son nom signifie « rendre l'eau claire ». Notre projet pour San Cristoforo est celui d'un parc qui accueille à la fois les humains et les non-humains, mais dont la fonction est aussi de constituer un filtre pour nettoyer les eaux souterraines venant du nord-ouest et s'écoulant vers le sud-est. Ce parc nettoie naturellement l'eau de ruissellement souterraine en la filtrant d'abord mécaniquement puis en la régénérant biologiquement jusqu'à devenir une piscine naturelle dans laquelle on peut se baigner. L'eau poursuit ensuite son cours vers le sud-est, ainsi nettoyée et rendue propre au territoire.



Introduction/modération - M. Emmanuel ETIENNE, Chef du Service du patrimoine, DGPA, MC

Dans le contexte actuel de guerre et de destruction massive du patrimoine en Europe, il est important d'apprendre à gérer les risques avant, pendant et après, de développer les outils existants et d'impliquer les décideurs, les experts comme les communautés locales (propriétaires, élus, professionnels du patrimoine, entreprises, visiteurs, bénévoles, etc.).

Certains risques sont liés à la fragilité intrinsèque du patrimoine ou au facteur humain dans cette gestion quotidienne : sur-fréquentation et sous-fréquentation, moyens budgétaires insuffisants ou aléatoires, atteintes involontaires ou négligences... Il convient de rappeler l'importance d'une prise de décision fondée sur la connaissance, l'identification de l'intérêt patrimonial et l'évaluation périodique des besoins d'intervention (inventaires, recensement et dispositifs de protection, élaboration de plans de prévention des risques, mise en œuvre de mesures de surveillance, d'entretien périodique, de sécurisation...), le rôle de toute la chaîne d'acteurs, professionnels du patrimoine comme élus et citoyens pour anticiper et gérer ces risques et la nécessaire amélioration de l'expertise et de la conscience des soins à apporter au patrimoine (formation et sensibilisation).

- Encourager la production de connaissances et d'évaluation des risques (exemple du Plan Sécurité des Cathédrales en France...) en associant tous les acteurs concernés pour encourager le partage, la participation et l'intelligence collective ;
- Favoriser l'innovation (dématérialisation des données et de la gestion du patrimoine, systèmes d'information géographique, recherche appliquée sur la conservation-restauration) ;
- Renforcer les actions de sensibilisation et de formation de tous les acteurs du patrimoine ;
- Poursuivre le développement de programmes, projets et réseaux européens de partage des méthodes, de retours d'expérience et de renforcement de la coopération (par ex Copernicus, programme Proculther) ;
- Impliquer davantage les populations concernées par les destructions potentielles ou effectives.

Introduction

Lors d'une catastrophe, les communautés locales sont souvent les premières à donner l'alerte, à sauver des vies et à sécuriser les biens, y compris les biens culturels à risque. Reconnaisant le potentiel des communautés bien préparées, toutes les priorités d'action énoncées dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) mettent l'accent sur l'implication proactive des communautés exposées dans la gouvernance des risques de catastrophe aux niveaux national et infranational.

Si elles sont engagées de manière proactive, les communautés peuvent également jouer un rôle essentiel dans l'atténuation des risques qui deviennent plus fréquents et/ou plus intenses en raison de la crise climatique mondiale. Par exemple, l'engagement de divers plans communautaires de protection contre les incendies de forêt dans l'ouest des États-Unis²² a contribué à la réduction du risque d'incendie de forêt. De même, les communautés vivant dans des régions exposées aux inondations ont été traditionnellement impliquées dans l'entretien des digues ou le nettoyage des canaux de crue.

Engager les communautés dans la gestion des risques de catastrophes et de conflits pour le patrimoine

Au lendemain d'une catastrophe ou d'un conflit, les populations touchées s'efforcent également de protéger le patrimoine, qu'elles considèrent comme important, car il constitue un fil conducteur de la continuité au milieu des perturbations et des pertes causées par ces événements.

Après les tremblements de terre dévastateurs de 2016 et 2017, le ministère de la Culture italien, par le biais d'une vaste opération de premiers secours au patrimoine culturel, a effectué plus de 1000 interventions pour stabiliser les structures historiques et récupérer plus de 17000 artefacts. Un an plus tard, il a lancé un plan de 100 millions d'euros pour restaurer le patrimoine culturel endommagé, notamment la basilique de San Benedict à Norcia.

Néanmoins, les ressources disponibles n'étaient pas suffisantes pour restaurer tous les biens endommagés. Par exemple, l'église de San Matteo- Piè del Colle di Ancarano à Norcia, qui date du 15^e siècle, a subi des dommages modérés dus au tremblement de terre. La petite communauté vivant à proximité considérait l'église comme le symbole le plus important de son identité. Cependant, l'église n'était pas prioritaire pour la restauration lors de l'enquête initiale menée par le ministère et le gouvernement local. Déterminée à agir, la communauté locale a réussi à collecter des fonds afin de restaurer l'église endommagée avec l'aide d'artisans et de conservateurs locaux.



Église de San Matteo- Piè del Colle di Ancarano à Norcia en 2019, deux ans après le tremblement de terre, Source : Aparna Tandon, ICCROM.

²² Palsa E, Bauer M, Evers C, Hamilton M, Nielsen-Pincus M (2022) Engagement in local and collaborative wildfire risk mitigation planning across the western U.S.—Evaluating participation and diversity in Community Wildfire Protection Plans. PLoS ONE 17(2): e0263757. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0263757>

De même, en juillet 2021, la communauté locale a aidé à sauver des artefacts, des costumes et du mobilier dans l'église Saint-Jean de Verviers, en Belgique, qui avait été inondée après des pluies intenses. La communauté locale a pris des mesures décisives pour protéger son patrimoine avant que l'équipe de sauvetage mise en place par l'Institut royal du patrimoine culturel (KIK-IRPA) ne puisse atteindre le lieu.

Dans le but d'étudier les avantages de l'engagement des communautés locales dans la récupération du patrimoine culturel après une catastrophe, le professeur John Morris, historien travaillant à l'Institut international de recherche sur la science des catastrophes de l'Université de Tohoku à Sendai, au Japon, a joint ses efforts à ceux de son épouse, le Dr Machiko Kamiyama, qui est psychologue clinique à la même université. Ensemble, ils ont travaillé avec le Miyagi Shiryō Network (MSN), un réseau de bénévoles qui a engagé les survivants de la catastrophe de Sendai de 2011 à récupérer des documents personnels, ainsi que des archives privées. Au cours de ce travail, le Dr Kamiyama a remarqué une nette amélioration chez les personnes souffrant du syndrome de stress post-traumatique (SSPT), un trouble anxieux généralement causé par des événements ou des situations stressantes. Depuis lors, le Dr Kamiyama a entrepris une étude systématique pour mieux comprendre comment l'engagement de la communauté dans la récupération culturelle peut être largement utilisé pour fournir un soutien psychosocial après une catastrophe.



Une église historique endommagée par la guerre dans le village de Lukashivka dans la région de Chernihiv, Photo : Aparna Tandon, ICCROM, 2022.

Les communautés peuvent également être une source de connaissances et d'informations vitales pour aider à surveiller les risques pour le patrimoine et promouvoir une récupération rapide. Dans le cadre de la guerre actuelle entre la Russie et l'Ukraine, l'auteur de cet article a participé à une mission technique visant à évaluer les dommages causés au patrimoine ukrainien. Lors d'une visite dans l'oblast de Chernihiv, dans le nord de l'Ukraine, l'équipe de la mission a interrogé les membres de la communauté d'un village où une église historique a subi des dommages importants. La communauté disposait d'importantes photos avant les dégâts, qui pourraient aider à sauver et à restaurer les peintures murales endommagées à l'intérieur de l'église. Les personnes vivant autour de l'église ont également pris l'initiative de surveiller la zone, en

veillant à ce que la structure ne soit pas davantage endommagée.

Obstacles à la gestion communautaire des risques liés au patrimoine

Malgré ces preuves solides, pourquoi la gestion communautaire des risques pour le patrimoine n'est-elle pas largement mise en œuvre ? Quels sont les obstacles qui s'opposent aux efforts de la communauté ou qui empêchent les autorités chargées du patrimoine de bénéficier des connaissances détenues par la communauté afin de réduire, surveiller et gérer les risques pour le patrimoine ?

Le programme FAR ([First Aid and Resilience for Cultural Heritage in Times of Crisis](#)) de l'ICCROM a entrepris une recherche appliquée pour approfondir cette question. Dans le cadre d'un projet de terrain mené en 2019, l'ICCROM, en collaboration avec l'École d'architecture, de bâtiment et de génie civil de l'Université de Loughborough et le Comité national géorgien du Bouclier bleu de Géorgie, a mené des exercices d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités (EVC), en utilisant une approche de jeu participatif à Racha, une région de Géorgie sujette aux tremblements de terre et aux inondations qui borde la Russie²³.

L'EVC est un outil commun qui permet de recueillir les perceptions des risques, de mieux identifier les vulnérabilités qui exposent les personnes et leurs biens à certains dangers, et de cartographier les capacités locales pour améliorer la réduction des risques liés aux catastrophes.

²³ senia Chmutina, Aparna Tandon, Maryam Kalkhitashvili, Manana Tevzadze, Irakli Kobulia, Connecting heritage, vulnerabilities and capacities through a participatory game, International Journal of Disaster Risk Reduction, Volume 53, 2021, 102005, ISSN 2212-4209, <https://doi.org/10.1016/j.ijdr.2020.102005>

L'objectif de l'EVC menée par l'ICCROM à Racha était non seulement de comprendre les vulnérabilités et les capacités de la communauté locale, mais aussi d'examiner le rôle joué par le patrimoine dans le renforcement de la résistance aux catastrophes au niveau local. Les résultats de ce projet de terrain soulignent qu'il y a souvent un décalage entre ce que les communautés locales considèrent comme un patrimoine important et ce que les autorités locales et nationales inscrivent officiellement comme patrimoine. Ces listes d'inscription du patrimoine sont souvent établies en consultation avec des experts nationaux et internationaux, mais l'avis des experts ne reflète pas toujours les points de vue, les idées et les valeurs des communautés locales.

L'expérience collective de l'équipe du programme FAR de l'ICCROM dans les situations post-catastrophe et post-conflit a permis d'identifier les facteurs suivants qui empêchent un engagement plus large des communautés locales dans les programmes de gestion des risques pour le patrimoine culturel :

1. Les cadres législatifs internationaux et nationaux qui guident la protection du patrimoine sont centrés sur les experts et ne prévoient pas de mécanismes adéquats pour prendre en compte les points de vue et les préoccupations des communautés locales qui sont les principaux utilisateurs, parties prenantes, ainsi que les détenteurs de droits de ce patrimoine.
2. Les institutions patrimoniales ne disposent pas de ressources, de moyens et de mécanismes suffisants pour former des volontaires issus des communautés locales, et leur fournir les outils nécessaires, ainsi qu'une couverture d'assurance, qui pourraient leur permettre de réagir rapidement, tout en assurant leur sécurité personnelle.
3. Comme le patrimoine n'est pas intégré dans les cadres et mécanismes d'aide humanitaire internationaux, nationaux et infranationaux existants, sa protection (patrimoniale) pour soutenir le rétablissement rapide de la population affectée n'est pas considérée comme une priorité. Par conséquent, il y a une pénurie générale de ressources pour protéger le patrimoine qui est significatif pour les populations locales.
4. En l'absence d'un financement durable, il y a une pénurie d'ONG et d'organisations de la société civile axées sur le patrimoine, qui peuvent soutenir la réduction des risques de catastrophe du patrimoine détenu par la communauté. C'est un autre facteur qui empêche la participation des communautés aux programmes de protection du patrimoine menés par l'État avant, pendant ou après une catastrophe ou un conflit.

Reconnaissant certaines de ces lacunes fondamentales, le programme FAR de l'ICCROM a mis au point des [outils et des formations multilingues](#) destinés à responsabiliser les communautés à risque et à soutenir les organisations de la société civile. La devise du programme - la culture ne peut pas attendre - est fondée sur la conviction qu'en intégrant le patrimoine dans les programmes plus larges de réduction des risques de catastrophes (RRC), d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et d'action climatique, nous pouvons construire des communautés pacifiques et résistantes aux catastrophes. Aujourd'hui, le réseau FAR, qui compte plus de 1000 secouristes culturels, s'étend sur plus de 100 pays. Depuis 2020, le programme a servi 97 États membres et 18 États non membres en offrant des services de conseil pour la protection du patrimoine culturel avant, pendant et après une catastrophe ou un conflit.

Les risques de la gestion quotidienne du patrimoine ne rencontrent pas le même intérêt ni la même profusion de textes abordant cette question que la problématique des risques liés par exemple aux catastrophes naturelles ou actes de terrorisme ou de vandalisme. Plus insidieuse sans doute, la gestion quotidienne de nos patrimoines est pourtant soumise à des risques majeurs²⁴ qui demande une attention soutenue et quasi quotidienne de la part de tous les acteurs concernés.

Quelques exemples récents peuvent illustrer ces risques. En 2012, l'intervention d'une bénévole pour la restauration d'une œuvre récente (un siècle) somme toute assez banale, l'Ecce Homo, sur le mur de l'église Santuario de Misericordia à Borja, a défrayé la chronique, cruellement amplifiée par les réseaux sociaux. En essayant de restaurer l'œuvre, cette bénévole de plus de quatre-vingts ans l'a considérablement défigurée²⁵. Un autre exemple est celui du gardien de musée, au centre Eltsine d'Ekaterinbourg, grande ville de l'Oural, qui lors de son premier jour de travail, a dessiné des yeux sur une œuvre d'une élève de Kasimir Malevich, le maître du suprématisme russe.

En toute honnêteté, chaque directeur de musée ou gestionnaire de site patrimonial peut sans doute faire état de mésactions de la sorte, mais en général, on tente de les taire pour éviter toute publicité défavorable. Elles existent néanmoins et le patrimoine en souffre.

Le Conseil de l'Europe ne s'y est pas trompé en soumettant une « recommandation » au Conseil des ministres qui l'a adopté²⁶ en 2020. Cette recommandation sur base du principe « mieux vaut prévenir que guérir » porte sur « la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens ».

Il s'agit d'identifier et de prévenir les effets qui résultent trop souvent d'une forme de négligence envers le patrimoine culturel et d'une gestion insuffisante de celui-ci au quotidien, afin d'éviter au mieux des interventions importantes et coûteuses en cas de dégâts, et au pire, la perte irrémédiable de ce patrimoine.

Tous les acteurs sont concernés : que ce soient les politiques, les responsables et les propriétaires, mais également les usagers et les visiteurs du patrimoine, les spectateurs, etc. Enfin, cette responsabilité incombe en premier chef aux gestionnaires, aux spécialistes, aux experts, à tout le personnel des musées ou des sites patrimoniaux, y compris les entreprises confrontées à ce patrimoine par leur pratique professionnelle (en matière de construction, de sécurisation, de climatisation, d'impétrants, de nettoyage et d'entretien, etc.).

La recommandation du Conseil de l'Europe insiste fort à propos sur cinq objectifs à prendre en considération lorsqu'on s'occupe des risques de cette « gestion quotidienne du patrimoine », en insistant sur la nécessité de :

1. Dégager des ressources nécessaires à la prévention de la négligence envers le patrimoine culturel ;
2. Renforcer les capacités des principales autorités chargées du patrimoine ;
3. Identifier et analyser les risques ;
4. Mener des actions de sensibilisation, de formation et de transfert de connaissances ;
5. Développer une coopération internationale entre tous les acteurs de la prévention.

Plus que jamais, les œuvres qui constituent notre patrimoine sont fragilisées et une telle prise de conscience s'impose et devrait s'amplifier. En 2015 déjà, Nathalie Halgand, responsable du centre de ressources documentaires à l'Institut national du patrimoine (INP) a donné une large orientation bibliographique pour « Gérer les risques pour le patrimoine : prévention et préparation aux situations d'urgence. Des risques du quotidien aux risques majeurs »²⁷. Ce travail devait nous semble-t-il être actualisé, périodiquement, plus

²⁴ Voir les nombreux dispositifs et publications produits par l'Unesco, Icomos, le Conseil de l'Europe, le « Bouclier bleu » ou encore l'Accord EUR-OPA.

²⁵ Après avoir été la risée voire l'objet d'un vilipendage à l'échelle de la planète, l'octogénaire qui a commis cet acte et l'œuvre défigurée sont d'abord devenues une véritable attraction touristique et aujourd'hui, celle-ci s'apprête à toucher de royalties conséquentes du fait de la circulation de milliers de vues sur Internet...

²⁶ Voir Recommandation CM/Rec(2020)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion de la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens (adoptée par le Comité des Ministres le 21 octobre 2020, lors de la 1386e réunion des Délégués des Ministres.

²⁷ Voir : http://mediatheque-numerique.inp.fr/var/ezdemo_site/storage/original/application/4fd02695de236de3340adca9582f6b09.pdf

largement diffusé et certainement être adapté en l'amplifiant, pour répondre aux situations diverses de tous les pays et de toutes les institutions qui vivent inmanquablement ces risques au quotidien.

Confronté récemment à une « catastrophe naturelle », avec les grandes inondations qui ont sévi en juillet 2021 à Liège, notre attention et notre responsabilité ont ainsi été soumises à une forte pression qui heureusement pour les musées de Liège, n'a pas eu de conséquence sur le patrimoine et les œuvres des musées. En quelques heures, les eaux de la Meuse sont montées au-delà du seuil admissible, en fonction de circonstances cumulatives qui ne « devaient » jamais arriver. Cette montée des eaux a potentiellement mis en péril les œuvres conservées au musée de La Boverie (situé entre deux cours d'eau) et au musée Grand Curtius à Liège (situé au bord du fleuve). Sans entrer dans le détail des opérations qui ont été menées, il convient néanmoins de porter témoignage à propos d'une telle situation. Tout se joue très vite, sur un jour ou deux. Au départ, comme tout quidam, on suit les actualités météorologiques qui annoncent des pluies diluviennes sur la région et, effectivement, on peut les constater à sa fenêtre. À ce moment, personne dans les musées (ni ailleurs) n'a la moindre conscience d'un impact possible sur les musées eux-mêmes : une inondation n'est pas de l'ordre de l'envisageable.

Puis, d'heure en heure, les alarmes se succèdent en expliquant que diverses régions proches sont soumises à des inondations de plus en plus importantes... Face à cette situation exceptionnelle, de plus en plus préoccupante, à un moment précis, en fin de journée, la Ville de Liège donne une alerte officielle et explique que si les eaux continuent à monter au même rythme, tout le centre-ville, donc y compris les musées, risque d'être sous eau dans la demi-journée qui suit la nuit qui arrive. Même si certains avaient déjà un peu anticipé, à ce moment-là démarre la véritable prise de conscience de l'urgence d'intervenir et tout se joue en très peu de temps. La Ville de Liège ayant lancé son propre plan de gestion catastrophe, pour ce qui concerne les musées, une mobilisation rapide a dès lors été organisée pour intervenir sur place avec les agents disponibles (en pleine période de congés annuels). Le Bouclier bleu est alerté et une mobilisation s'organise, mais à distance, et soulève de nombreuses questions (quand faut-il intervenir ? pour faire quoi ? avec combien de personnes ? etc.). Pendant ce temps, c'est particulièrement le site du musée de La Boverie où la menace était la plus importante, qui fait l'objet des attentions prioritaires. L'accès devient vite compliqué. L'inondation est en cours et empêche déjà d'accéder ou de quitter les bâtiments. Les pompiers et la police finissent par accorder quelques heures dans le musée pour essayer de surélever les œuvres prioritaires (préalablement définies), puis obligation de quitter les lieux.

Ensuite, plus question d'intervenir, tout se fige par impuissance devant les effets de cette catastrophe naturelle. Le tout s'est joué en quelques heures. Chaque seconde a compté pour finir par un sentiment de grande frustration. Les heures passent et l'eau finit par s'arrêter à quelques centimètres du rebord d'infiltration dans le musée. Tous les acteurs sont soulagés, mais marqués par cette situation inhabituelle et oppressante.

À ce stade, sans prétendre tirer de leçons définitives, il convient d'attirer l'attention et de prendre conscience à propos de deux facteurs qui interviennent dans ce genre de situation et pas nécessairement comme on peut imaginer qu'ils auraient dû jouer.

Le premier a trait aux « plans » de gestion des risques ou plan catastrophe, etc. qui, in fine, restent très théoriques et engendrent eux-mêmes de la difficulté surajoutée s'ils ne sont pas actualisés ou adaptés à la situation en train d'être vécue. Le second est qu'il est important de constater que ni ces plans, ni les recours aux technologies le plus avancées ne remplacent le rôle joué par l'humain sur qui repose la marge d'efficacité la plus grande pour répondre à toutes les contraintes qui se présentent très rapidement dans ce genre de situation. La prise en compte de la gestion des risques quotidiens s'impose plus qu'on ne peut l'imaginer et nécessite une implication de tous les acteurs qui au minimum doivent être conscientisés, puis impliqués de manière opérationnelle.

Le patrimoine est ici aussi l'affaire de toutes et tous.

Permettez-moi de commencer par deux observations : les risques humains sur le patrimoine culturel sont très souvent liés les uns aux autres et peuvent bien sûr se produire simultanément.

Sur la première diapositive, vous pouvez voir un schéma illustrant ces risques, la partie gauche représentant les actes criminels et la partie droite les risques qui découlent de notre propre négligence, ainsi que de notre incapacité à évaluer correctement les défis ou à y répondre.

La deuxième constatation est que notre gestion quotidienne du patrimoine culturel est étroitement liée et a des implications sur la gestion que nous sommes appelés à faire en temps de crise. Car, elle détermine comment nous allons réagir : quelles sont nos structures, nos effectifs, nos ressources, notre organisation, notre préparation, ainsi que notre capacité d'adaptation et de résilience ?

Un outil bien connu que nous utilisons sur une base quotidienne pour protéger et gérer le patrimoine culturel est bien sûr l'inventaire. En effet, il ne s'agit pas d'un simple outil, mais plutôt d'une entreprise qui dans le passé était intégrée dans la construction de l'état-nation. Une entreprise de connaissance, de contextualisation et de transmission. Aujourd'hui par le biais de la diffusion publique, l'inventaire en ligne a également une mission de valorisation, d'éducation et de communication (voir par ex. les sites des grands musées et pour l'inventaire en ligne de l'Archive Nationale des Monuments, voir <https://nationalarchive.culture.gr/el/#/>).

Ces systèmes d'information sur les monuments mobiliers vont au-delà du simple catalogage d'objets provenant d'une collection ou d'un musée. Ils traitent de l'historicité de l'objet en tant que document historique ou archéologique. Ils replacent l'objet décontextualisé, car éloigné de sa place initiale, à son contexte. Ils retracent la mobilité de l'objet en esquisant sa biographie et en même temps la biographie de la collection.

Cette connaissance approfondie de l'objet patrimonial contribue à la prévention des risques : la mémoire des incidents passés et de leurs conséquences ainsi que les solutions proposées peuvent nous fournir les réponses d'aujourd'hui. Le rôle de l'inventaire, au sens large du terme, pour préserver la mémoire d'un service est donc essentiel.

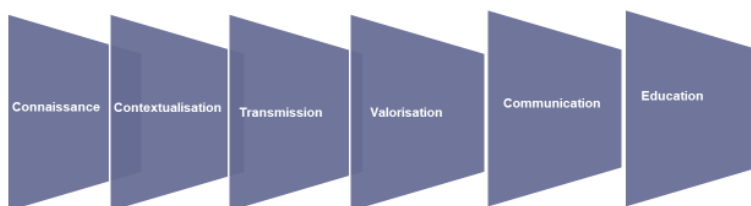
A l'inverse, la perte de documentation, est un risque supplémentaire que nous devons en tenir compte pendant la gestion quotidienne. Car la perte d'information sur le bien patrimonial est tout aussi importante que le dommage matériel au bien. Il s'agit ici d'une dissociation, et d'une perte de valeur, souvent irréversible, causée par une perte de l'accès intellectuel.

C'est la raison pour laquelle au ministère hellénique de la culture et du sport, nous traitons, avec l'Inventaire, sous la même direction de l'Archive Nationale des Monuments, le fonds du Service Archéologique qui comprend

Risques humains



L'Inventaire: Une entreprise de



plus de 10.000 dossiers sur les monuments et sites de la Grèce, provenant des anciens dossiers administratifs dont les premiers datent depuis 1834 (bientôt en ligne). Ainsi, plusieurs fois pendant la gestion quotidienne des antiquités, mes collègues ont recours aux informations contenues dans ces dossiers. Qu'il s'agisse des échanges d'antiquités effectués au 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle avec des universités étrangères, des vols et des cas irrésolus de trafic illicite qui refont surface, ou justement des interventions oubliées, mais mentionnées dans les documents anciens.

Passons maintenant à un exemple tiré de l'expérience grecque en matière de gestion quotidienne de monuments et de sites, voire d'anticipation, des risques anthropiques. Grâce à l'évaluation des données de l'inventaire, nous sommes en capacité de faire face aux enjeux urbains et aux effets de la construction anarchique :

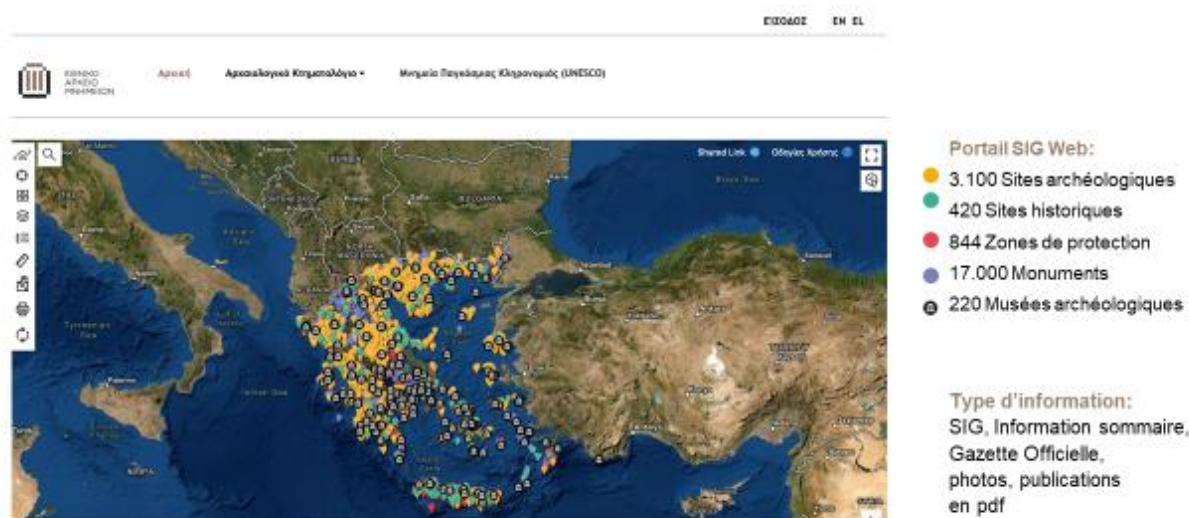


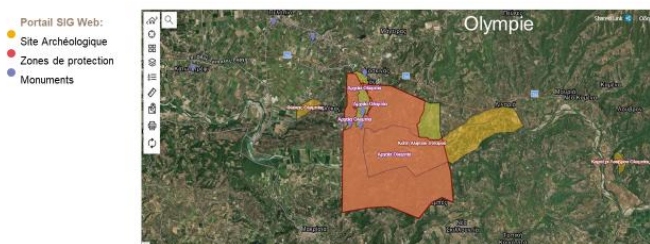
Image du SIG: Le portail du cadastre archéologique.

La loi actuelle (n°4858/2021) protège les monuments et les sites y compris leurs abords selon un système de zones. En zone A, toute construction et activité sont interdites. Le ministre détermine par décret les zones de protection des monuments et des sites de même que les activités permises dans la zone B. Par conséquent, les travaux projetés en zone B sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord du ministère.

Ceci présente un défi majeur : la superficie protégée (soumise à une autorisation préalable du ministère) couvre presque 10% de la superficie totale du pays, la question de l'aménagement du territoire n'a pas encore été résolue, et le secteur du bâtiment, directement lié au tourisme, représente une activité économique essentielle.

Auparavant, les services se référaient aux informations contenues dans l'Inventaire, le Journal officiel et les cartes pour localiser la position du projet ou de l'activité proposée par rapport au monument ou au site. Aujourd'hui, nous possédons un Système d'Information Géographique appelé « Cadastre Archéologique » (<https://www.arxaiologikoktimatologio.gov.gr/el>). Ceci nous permet de connecter les données sur les monuments, les sites, les zones de protection et les musées sur une carte de la Grèce, de les géolocaliser et d'intégrer tout type d'information descriptive. Ainsi une évaluation ex-ante de la situation devient possible non seulement par les services du ministère, mais également par tout un chacun.

Identification et désignation des zones protégées



Contrôle de l'activité de construction - délivrance des permis de construire



Identification et désignation des zones protégées et Contrôle de l'activité de construction.

Car les citoyens peuvent également accéder au site Web où sont publiées les informations nécessaires, y compris le numéro du Journal officiel qui s'y rapporte.

Prochainement, le Cadastre archéologique va inclure des données provenant d'autres ministères, par exemple les espaces naturels protégés, les tableaux climatiques, etc. Et nous sommes en train de réfléchir à comment intégrer les données sur l'utilisation des détecteurs de métaux, les fouilles clandestines et le trafic illicite.

A l'intérieur du service, la mise en place des systèmes informatiques encourage le partage des connaissances, ce qui ne fut pas toujours possible dans le passé, quand l'accès à l'information était plus difficile et par conséquent restreint. Et ce partage contribue à son tour à la prévention des risques humains liés à la gestion quotidienne du patrimoine

Outil principal pour l'archéologie et l'aménagement du territoire, qui prévoit

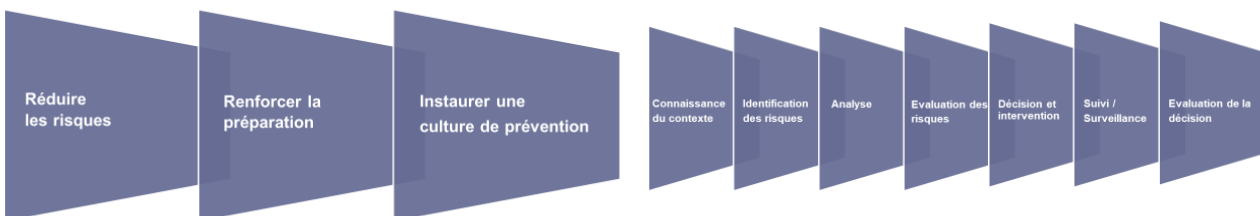


Un outil pour l'aménagement du territoire et l'archéologie préventive.

En résumé : L'inventaire fournit une connaissance contextuelle approfondie, contribue à la détermination des risques, aide à l'analyse et à l'évaluation, soutient la décision et sert à la surveillance et à la réévaluation. Il se trouve ainsi au cœur de tout plan de gestion quotidienne, de sauvegarde ou d'intervention urgente.

L'Inventaire permet de

Les bases documentaires de l'inventaire comme outil de



M. Philippe VILLENEUVE, Architecte en chef des monuments historiques à Notre-Dame de Paris

Le 15 avril 2019, la cathédrale a brûlé, je n'étais pas là, je suis arrivé le 15 au soir, tout était quasiment consumé. Puis je suis revenu le 16 au matin, en compagnie des pompiers, et j'ai pu constater les dégâts, notamment depuis les tours. La raison d'être des architectes en chef des monuments historiques (ACMH) se trouve principalement dans des cas comme celui-ci, parce qu'il s'agit d'un « service » de l'État, immédiatement réactif. S'il avait fallu faire une consultation pour décider des suites, c'eût été plus compliqué. Lors d'un récent colloque ICOMOS, des Japonais étaient surpris de notre réactivité, tant sur le plan de la restauration que dans le domaine de la recherche. Les scientifiques, universitaires se sont fédérés et ont utilisé la cathédrale pour leurs recherches, mais ces recherches nous ont nourris pour le chantier.



Voici donc des images de la cathédrale, le lendemain de l'incendie : toute la charpente de la nef et du chœur complètement consumée, toutes les cendres, les fers accumulés sur les extrados de voûtes. Vous voyez aussi le trou provoqué par la chute de la flèche dans la nef, dans la voûte de la nef, vous voyez aussi l'amas de bois de la flèche et à l'arrière le trou béant de la voûte de la croisée, et au-dessus le chevet avec les pièces de bois complètement calcinées et à

l'intérieur des murs gorgés d'eau, la pierre ruisselait littéralement, la pierre était devenue très jaune et ce trou béant avec la vision du clocher depuis l'intérieur de la cathédrale.

Des bois de la flèche, tombés au sol, ont provoqué la rubéfaction des piliers. Cela nous rappelle que les voûtes n'avaient pas été conçues pour l'acoustique, ni pour la beauté, mais pour être un pare-feu. Les cathédrales ont été préservées quand elles ont été voûtées et quand les charpentes ont été « isolées » de ce qu'il y avait en-dessous. Les cathédrales non voûtées ont souvent disparu. Les charpentes qui ont brûlé sont tombées au sol et les maçonneries se sont effondrées sur elles-mêmes, entraînant la cathédrale. Il aurait pu se passer la même chose ici à Notre-Dame.

Dès le surlendemain, nous avons mis en place des dispositifs de sécurisation et de consolidation. La chose importante que j'ai vécue et que tous les personnels des entreprises, du ministère et les compagnons qui m'accompagnent ont vécu également, c'est cette fédération des équipes autour du projet de sauvetage de la cathédrale. J'ai eu la chance de pouvoir diriger des équipes à qui je pouvais demander l'impossible, évidemment dans la limite des contraintes de sécurité, comme pour les pompiers lors de leur intervention.

Par exemple, lorsqu'on travaillait sur les confortations du pignon qui donne dans la rue du Cloître, qui menaçaient de s'effondrer dans la rue, on ne « pensait pas trop » à l'échafaudage d'à-côté mais il y avait bien un risque qu'il nous tombe dessus ...

Au-dessous de ce plancher, vous voyez la voûte béante et ce plancher constitué de poutres en lamellé-collé posés sur les murs. Dès le départ, nous avons pensé à anticiper le sauvetage, la sécurisation, le blocage de la cathédrale et la restauration, en mutualisant les moyens. Certes nous bénéficions de sommes extraordinaires, du jamais-vu pour la restauration d'un monument, mais il ne s'agissait pas de dépenser l'argent à tort et à travers. Ces planchers-là nous ont servi à mettre les vestiges des voûtes à l'abri, à nous suspendre pour faire le diagnostic des voûtes, puis à consolider les voûtes par le dessus. Ensuite, ils vont servir à procéder à la restauration des voûtes et des murs, enfin on enlèvera ces planchers pour procéder à la construction de la charpente. Tous ces processus ont été déposés en vue d'être refaits.

L'incendie a eu lieu le lundi. Dès le vendredi, nous étions à même de pouvoir couvrir la voûte, avec des poutrelles et des bâches de manière provisoire. On a pu déposer les vitraux par l'extérieur, grâce à des échafaudages. Nous avons pu déposer toutes les baies, aucun vitrail n'ayant été détruit pendant cet incendie. Nous avons pu enlever les vitraux de la partie haute, grâce aux ateliers de maitres-verriers (8 équipes) qui ont déposé tous les vitraux en une semaine, dans des caisses numérotées, pour partir à la restauration qui est déjà en cours actuellement.

Nous avons également déposé la fameuse statue du pilier. Nous avons protégé les éléments mobiliers qui avaient échappé à l'incendie. Vous voyez les gravats à la croisée du transept avec les bois de la flèche de Viollet-le-Duc et en dessous les maçonneries de la voûte et la fameuse croix, si célèbre après l'incendie, qui se trouve derrière cette Piéta. Pour enlever les gravats, il était hors de question d'envoyer quelqu'un sous les voûtes, instables, dont on ne connaissait pas l'état. Or il fallait procéder à l'évacuation des gravats, qu'il a fallu trier. Quand je dis « gravats », ce terme est impropre à Notre-Dame, car tous les pièces qui sont tombées (pierre, bois, fer) sont considérées comme des vestiges. Ces vestiges ont été enlevés par des robots, puis confiés à des laboratoires (LRMH, INRAP, CNRS, entre autres) qui ont commencé leur travail d'analyse, y compris bien sûr la police judiciaire pour déterminer l'origine de l'incendie. Tous ces éléments ont été rangés, numérotés, stockés et permettent de nourrir encore et pour des années, les générations de chercheurs. Une fois ces vestiges enlevés, et je salue le travail extraordinaire qui a été mené, nous ne pouvions toujours pas aller sous la voûte pour faire le diagnostic.

Actes Colloque PFUE Patrimoines et Risques 24-25 mars 2022.docx

coins en bois, qui sont régulièrement vérifiés, en fonction notamment des niveaux d'hygrométrie. Voici la mise en place des cintres sur une structure métallique conçue spécialement et l'aspect du chœur avec ses cintres.

Pour protéger les voûtes, nous permettre d'y accéder et d'en faire le diagnostic, nous avons enlevé la couverture provisoire et placé des grands planchers constitués des mêmes dispositifs que les contrefiches placées au niveau des pignons de transepts, donc deux poutres en lamellé-collé reliées avec des éléments perpendiculaires puis des planchers en caillebotis métalliques, qui ont été posés également avec une grue, ce qui nous permet de disposer d'un plancher. Suspendus à ces poutres de bois, nous avons pu faire nos diagnostics, évacuer tous les bois et toutes les pièces métalliques (ce que nous avons fait en bas, nous l'avons également fait au-dessus), faire des photos, des calepinages, des relevés extrêmement précis, numéroter, ranger et classer toutes les pièces, comme pour la partie basse de la cathédrale.

Ensuite nous avons nettoyé, à l'aide d'une « suceuse » (comme le commandant Cousteau au fond des océans), pour aspirer les cendres, les restes de charbon. Puis est arrivée la problématique du plomb, qui est un matériau dangereux, et il a fallu que toutes les équipes se protègent d'éventuels risques. Nous disposons en France de l'inspection du travail qui impose des règles et des modes opératoires qui ont été appliqués scrupuleusement à Notre-Dame. Il faut savoir qu'il n'existe pas de réglementation sur le plomb (niveau, seuil officiel, etc.), il existe seulement des valeurs conseillées « bruit de fonds » à Paris, concernant la quantité de plomb sur les surfaces. Or les matériaux constitutifs, les vitraux, les peintures murales, les orgues, les toitures, les scellements des pierres, les remplacements des roses sont tous scellés au plomb. Il y a donc du plomb partout dans une cathédrale. Il a fallu s'adapter, respecter les normes et mettre en place des protocoles.

Nous devons donc passer sous des douches, avant de passer en zone « propre ». Or à vivre au quotidien, c'est extrêmement pénible. Les ouvriers doivent prendre trois douches par jour (en arrivant, au moment de la pause déjeuner, etc.). Même les gestes aujourd'hui deviennent compliqués : il faut porter des masques, surveiller en permanence les mesures de présence de plomb, etc., soit tout un panel de risques à maîtriser.

Le risque n'est plus uniquement dans la catastrophe, mais se trouve également dans les gestes ancestraux, dans le patrimoine immatériel. On ne pourra peut-être pas tout refaire à l'identique, selon les techniques ancestrales que nous connaissons dans différents corps de métiers. Notre-Dame va être une source énorme de connaissances sur le plan historique, architectural, etc. mais elle risque aussi d'avoir des répercussions graves et lourdes sur certains métiers (couvreurs, tailleurs de pierre, tailleurs de bois, etc.), sur certains gestes ancestraux.

Une fois que nous avons nettoyé, fait les diagnostics et les pré-consolidations par le dessus, nous avons pu aller sous les voûtes, monter les échafaudages et mettre en place les cintres. Quand nous avons démonté l'échafaudage de la croisée, qui était incendié, nous avons travaillé avec Europe Echafaudage, l'entreprise qui avait conçu l'échafaudage - et heureusement qu'il avait été conçu de cette manière ! Car s'il n'avait pas fait « simplement » quatre appuis, non seulement la flèche serait tombée, mais l'échafaudage aurait explosé et aurait provoqué des dégâts bien plus graves encore. Cet échafaudage a permis que la flèche ne tombe qu'en partie sur la voûte et que le reste tombe verticalement.

Nous avons donc ensuite nettoyé les reins de voûtes, car c'est en partie sur ces éléments que sera rebâtie la flèche. Et là, nous avons découvert des piles de maçonnerie, conçues par Viollet-le-Duc pour pouvoir asseoir sa flèche.

Je passe sur les questions de doctrine, refaire ou pas la flèche, moderne ou pas. Toujours est-il qu'on va reconstruire la forêt et la flèche purement à l'identique, en chêne (avec des bois sciés, boulonnés et moisés pour la flèche de Viollet-le-Duc ; avec des assemblages traditionnels dans l'esprit du XII^e et du XIII^e siècle pour la nef et le chœur).

Une fois que les voûtes ont été sécurisées, les échafaudages intérieurs ont été montés avec des dispositifs pour soutenir les voûtes. Certaines parties sont prêtes à recevoir les voûtes, car nous avons la chance d'avoir des relevés tellement précis des voûtes que nous avons pu redessiner les cintres exactement selon la courbure.



Pour finir sur les travaux de sécurisation, nous avons mis en place un parapluie, au-dessus de la toile provisoire posée au-dessus des planchers, ce qui permet d'ouvrir la croisée du transept et de faire l'approvisionnement, par exemple pour sortir les vestiges du jubé médiéval que nous venons de découvrir.

L'orgue enfin qui est également un miraculé, est aussi un chantier parmi tous les autres dans la cathédrale. Cet orgue, dont les tuyaux sont riches en plomb, est situé derrière la rosace qui contient également beaucoup de plomb. C'est un orgue excessivement connu, riche, extraordinaire et qui a été heureusement épargné par le feu, car il aurait été irremplaçable de par sa nature, en tant qu'objet esthétique, l'histoire riche de sa tuyauterie et cette voix de la cathédrale, qui je vous le garantis, sera parfaitement restituée.

Les réponses à cet incendie, structurellement, nous savons les apporter. En revanche, répondre à une cause d'incendie, alors qu'il y avait un dispositif moderne à l'intérieur des combles, de capteurs de fumées, d'alerte, qui a d'ailleurs parfaitement fonctionné, est plus complexe.

Une telle catastrophe doit mériter une réponse forte. Nous allons refaire une charpente à l'identique, mais qui doit apporter des réponses fortes et pratiques : une défense passive (des fermes coupe-feu, des locaux pour que les pompiers puissent rentrer par les tourelles, traverser et déployer leur lances) et une défense active (des locaux avec des surpresseurs et des brumisateurs, connectés à des arrivées d'eau, aux quatre coins de la cathédrale et au chevet, un cheminement de tuyaux jusqu'à la charpente, jusqu'au sommet, ...). Sans compter tous les dispositifs de capteurs et d'alerte.

Il faut faire des choix, mais il est hors de question qu'une telle catastrophe se reproduise.

4^{ème} table ronde : le tournant numérique : risques liés à la conservation des données numériques patrimoniales et risques de perte mémorielle



Introduction/modération - M. Bruno RICARD, Conservateur général du patrimoine, Directeur des Archives nationales ; M. Jef SCHRAM, Secrétaire Général (Transparence, Gestion documentaire et Accès aux documents), European Archives Group, Commission européenne ; Mme Andrea HÄNGER, Directrice-adjointe des Archives fédérales allemandes ; Mme Sandrine HEISER, Conservatrice en chef aux Archives nationales, cheffe de projet accès à distance

Nous avons centré cette table ronde consacrée au patrimoine archivistique sur les risques liés à la mutation numérique de nos métiers. Mais avant d'entrer dans le vif de ce sujet, et en raison de la crise géopolitique actuelle et à la guerre en Ukraine, je souhaite rappeler que les archives sont souvent victimes des conflits. Elles ne le sont pas tant en raison de leur valeur patrimoniale, mais parce qu'elles permettent aux administrations de fonctionner et aux citoyens de faire valoir leurs droits. Détruire l'état civil, le cadastre et les actes notariés, c'est détruire des vies administrativement et juridiquement. Cela s'est produit lors de la guerre dans l'ex-Yougoslavie dans les années 1990 et il ne faut pas l'oublier. Je rappellerai que le Conseil international des Archives est engagé dans la prévention et la gestion de ces risques, notamment via son groupe d'experts sur les situations d'urgence, son guide sur les documents vitaux, en lien avec le Bouclier bleu.

Après cette petite incise, je reviens sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Je remercie tout d'abord les organisateurs du colloque et les participants à la table ronde qui est organisée en trois séquences, la première portant sur la collecte et la conservation des archives numériques.

1^{er} sujet : la collecte et la conservation des archives numériques

Risques juridiques pour les archives basées sur le cas du règlement général sur la protection des données.

Les services d'archives s'enrichissent encore de très importants volumes d'archives papier, et pour plusieurs décennies encore, mais les organismes publics et privés ont dématérialisé la plupart de leurs procédures et de leurs échanges. Bases de données, fichiers bureautiques, messageries électroniques, photographies et vidéos numériques sont de plus en plus massivement collectés dans les services d'archives. Mais avons-nous la capacité technique et les moyens humains pour collecter l'ensemble des archives numériques qui présentent un intérêt

historique ou, a minima, une part aussi importante que nous le faisons dans l'univers papier ? Et comment procédons-nous pour atteindre cette cible ?

Question à Jef Schram : la Commission européenne porte l'initiative Archiving by design, destinée à inscrire la fonction d'archivage en amont, dès la production des données. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Cette table ronde porte sur les risques liés à la collecte, ou capture, et à la conservation des archives numériques natives et sur les réponses que nous apportons. Ces risques sont des risques communs, partagés par les services d'archives à travers l'Europe. Le Groupe européen d'archives (GEA), un groupe d'experts de la Commission européenne composé des Archives nationales des États membres de l'UE²⁸, cherche donc à partager ses expériences et, si possible, à unir ses forces pour faire face à ces risques.

Il y a deux domaines dans lesquels cette coopération a été, et continue d'être, particulièrement remarquable. Le premier concerne les approches communes et nouvelles de la conservation numérique à long terme. Le second concerne la manière dont les Archives nationales des États membres de l'UE ont réagi à l'arrivée du règlement général sur la protection des données.

L'enregistrement ou la sauvegarde d'informations numériques sous forme de documents et, le cas échéant, la conservation de ces documents sous forme d'archives aussi longtemps que nécessaire, constituent un défi pour chaque administration publique. Cette question figure à l'ordre du jour du Groupe européen d'archives, sous une forme ou une autre, depuis que le GEA existe²⁹.

Le GEA et la Commission ont réagi de deux manières. Tout d'abord, depuis 2014, la Commission a financé la création d'un module d'archivage électronique afin de mettre des outils à la disposition d'institutions d'archives ou de toute autre organisation pour les aider à répondre à leurs besoins en matière de conservation numérique. Le projet est géré par la direction générale des Réseaux de communication, contenu et technologies (DG CNECT) de la Commission européenne. Le GEA conseille également la Commission sur ce projet. Le consortium eARK a été financé par la Commission pour développer les outils du module. Ces outils peuvent être utilisés par toute organisation, et pas seulement par les services d'archives, qui a besoin d'une préservation numérique.

Deuxièmement, le GEA explore une nouvelle approche de la conservation numérique appelée « Archiving-by-design ». L'archivage par conception est un terme générique désignant une stratégie visant à prendre en compte la nécessité d'un accès durable à l'information dès la phase de conception des systèmes d'information.

L'archivage par la conception a été développé et appliqué pour la première fois aux Pays-Bas. L'initiative du Groupe européen d'archives est une tentative des Archives nationales de développer et de piloter cette nouvelle approche dans un contexte européen. Un sous-groupe de l'EAG développe des principes et des méthodologies qui pourraient aider n'importe quelle archive nationale de l'UE à mettre en œuvre l'archivage par conception.

L'objectif du sous-groupe du GEA est d'établir une compréhension et une méthodologie communes, utilisables au-delà des frontières de l'Union européenne. L'archivage par la conception se concentre sur le développement de systèmes métiers par les administrations publiques.

Les archivistes jouent le rôle de consultants pour conseiller l'administration publique sur la manière de prendre en compte l'archivage dès les premières étapes de la conception du système. Ils conseillent non seulement les gestionnaires de documents, mais aussi les spécialistes en technologies de l'information qui conçoivent les systèmes ainsi que les propriétaires de ces systèmes. Le sous-groupe élabore des exigences pour les systèmes informatiques qui couvrent les deux principes fondamentaux de durabilité et d'accessibilité. Il élaborera des lignes directrices que les Archives nationales pourront adapter à leur propre situation nationale ou rendre accessibles aux administrations publiques de leur pays afin qu'elles les appliquent elles-mêmes.

L'archivage par conception parle souvent d'accès durable aussi longtemps que nécessaire plutôt que d'« archivage » ou de « conservation numérique ». Cela peut aider à rendre plus clair pour les parties prenantes

²⁸ Outre les Archives nationales des 27 États membres de l'UE, les Archives nationales de la Suisse, de la Norvège et de l'Islande, ainsi que les Archives historiques de l'UE et la branche européenne du Conseil international des archives (EURBICA), participent au GEA en tant qu'observateurs.

²⁹ Le Groupe européen d'archives a été créé par la Commission européenne au début de l'année 2006.

ce dont il s'agit, mais bien sûr, préserver l'information, ou la mémoire, et rendre cette information disponible dans le temps est précisément ce que les archives sont censées faire.

Question à Andrea Hänger : les Archives fédérales allemandes sont engagées dans Archiving by design. Comment est-il mis en œuvre d'un point de vue opérationnel ? Et comment la pérennisation, la conservation sur le temps très long est-elle assurée ?

Réponse Andrea Hänger : J'aimerais bien commencer par le deuxième volet de la question : la conservation de longue durée. La particularité des Archives fédérales à cet égard réside surtout dans le devoir d'assumer à la fois ses propres tâches et le rôle de la Filmothèque nationale. Les quantités de données qui émanent de la sauvegarde de la production cinématographique numérique et de la numérisation de films analogiques l'emportent de loin sur les volumes de données nativement numériques des archives et des dossiers dématérialisés. Actuellement, nous dématérialisons environ 80 millions de pages par an et de nombreux œuvres cinématographiques. L'augmentation se situe à 9 PB par an. À partir de 2024, nous comptons avec 12 PT.

La mise en place d'un système de mémoire efficace qui permet le traitement rapide de volumes de données de taille, la conservation de longue durée ainsi que la présentation sur Intranet et Internet a été longue et pénible. La mise en œuvre de ce système a été au centre des efforts des dernières années.

En ce qui concerne le premier volet de votre question, les progrès au niveau de l'intégration de données nativement numériques n'étaient de loin pas aussi avancés. Il y avait pourtant des avancées dans le domaine. En premier lieu, il convient de relever que des documents essentiels de l'Administration fédérale sont rédigés selon trois méthodes : malgré les dispositions légales obligatoires concernant le travail électronique, de nombreux documents sont toujours rédigés sous forme papier. Les quantités de documents sous forme papier arrivant dans nos magasins et archives intermédiaires ne cessent d'augmenter. Selon les dernières estimations, cette augmentation constituera un facteur à ne pas négliger jusqu'au milieu de ce siècle. Cela signifie que pendant les prochaines décennies, on ne réussira pas à assigner le personnel chargé de la compilation analogique des documents dignes d'être conservés simplement à la compilation numérique. Cette lacune existe déjà et persistera.

La deuxième méthode consiste à rédiger des dossiers par voie électronique. Il y a un programme standardisé pour l'Administration fédérale à côté de beaucoup de solutions individuelles. Nous y réitérons notre attachement à l'idée de la standardisation. Nous avons mis en place une archive intermédiaire numérique en coopération avec un centre informatique de l'Administration fédérale qui est désormais opérationnelle après sa mise au point pendant de longues années. L'intégration dans ce système permet également l'application de solutions individuelles dans le sens de l'Archiving by design ; nous appelons ces solutions « consignes automatiques » : des données y sont stockées et sauvegardées à un moment donné ; leur retour dans le système des autorités est pourtant impossible tout comme l'intégration automatisée dans nos archives finales. On pourrait alors dire que nous repoussons ainsi une grande partie des problèmes à une date ultérieure, mais nous réussissons au moins à protéger les données contre la suppression dans les systèmes de départ. De manière générale, on continue à avoir recours à des formats de transfert standardisés basé sur XML dont la mise en œuvre n'est guère moins compliquée qu'il y a 20 ans.

Le troisième complexe concernant les dossiers est le plus difficile : il s'agit de bases de données et de procédures spécialisées qui remplacent de plus en plus la documentation écrite. On y fait plus que de traiter des cas individuels. Parlons du vrai défi : les données comprises dans ces systèmes constituent la base des décisions politiques à un moment précis qui n'est pourtant souvent pas documenté ou fixé. Vous avez probablement entendu qu'il y a eu des inondations dévastatrices en Allemagne, dans les alentours de Coblenz, siège des Archives fédérales allemandes, l'année passée. Environ deux cents personnes ont perdu la vie dans cette catastrophe, car les petits cours d'eau de la région avaient atteint un niveau sans précédent et inimaginable après des jours de forte pluie. Beaucoup de vies auraient pu être sauvées si les gens avaient été avertis à temps. L'analyse de la catastrophe est évidemment en cours. Il est pourtant difficile de déterminer les informations qui ont été à la disposition des décideurs à un moment précis, car les grands systèmes contenant les données sur les conditions météorologiques et le niveau des eaux sont dynamiques. Ces systèmes diffusent des pronostics sans sauvegarde intermédiaire. Retrouver les données sur lesquelles un président du canton [Landrat] rural s'est basé pour décider d'arrêter le travail de l'équipe de crise pour ce soir et de rentrer quelques heures avant l'inondation totale de villages entiers s'avère donc extrêmement difficile.

De manière beaucoup moins dramatique, cela s'applique également à beaucoup de systèmes informatiques de l'Administration fédérale. Il s'agit de trouver des solutions individuelles au fur et à mesure pour chaque système afin d'être au moins en mesure d'archiver des tranches de temps à des intervalles réguliers.

Remarque de Bruno Ricard : les Archives nationales de France ont accueilli en 2021 des données archivées sur ADN dans le cadre d'une preuve de concept menée par des chercheurs. Des expérimentations de ce type sont-elles menées dans vos pays ?

Réponse Andrea Hänger : Non, nous ne menons pas de projet visant la sauvegarde de données sur ADN. En revanche, il y a un projet auquel certaines archives allemandes participent. Ce projet vise la conservation de longue durée de données sur des disques en céramique.

2^{ème} sujet : Risques liés à la collecte et à la préservation des archives nativement numériques et les réponses que les services d'archives apportent

Risques juridiques pour les archives basées sur le cas du règlement général sur la protection des données.

Nous avons collectivement été confrontés au risque de la destruction légale de données à caractère personnel dans le cadre de la négociation du RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018. Les archivistes et les historiens se sont mobilisés pour que le droit à la mémoire ne soit pas effacé par le droit à l'oubli et des dérogations au droit à l'oubli ont été obtenues pour les traitements à des fins archivistiques dans l'intérêt public et pour les traitements à des fins de recherche scientifique ou historiques ou à des fins statistiques. Le RGPD devant être révisé périodiquement, le risque n'est pas totalement écarté.

Question à Jef Schram : vous étiez au cœur des négociations qui ont abouti à ces dérogations. Pouvez-vous nous dire comment les deux logiques (droit à l'oubli vs droit à la mémoire) se sont affrontées et quels arguments ont plaidé en faveur du droit à la mémoire ?

Lorsque la Commission a proposé pour la première fois un règlement sur la protection des données en 2012, les archivistes étaient très inquiets de voir « une grande partie de la protection assurée aux services d'archives » dans le cadre juridique précédent³⁰ « disparaître dans la nouvelle proposition législative ». Ils « voyaient un **conflit potentiel entre le droit à l'oubli d'un individu et le devoir de mémoire de la société** »³¹.

Les archivistes s'inquiétaient tout d'abord de l'impact du nouveau règlement sur la gestion des dossiers et leur transfert des administrations publiques aux archives. Ils craignaient qu'une application rigoureuse du « droit à l'oubli » n'entraîne l'élimination précoce des informations dans et par les administrations publiques avant même qu'elles ne parviennent aux archives.

Deuxièmement, il y avait la question de savoir comment les services d'archives eux-mêmes seraient en mesure de gérer les droits des personnes concernées énoncés dans le projet de législation. Ils craignaient que certains de ces droits n'entraînent une charge administrative impossible pour les services d'archives. Par exemple, les services d'archives reçoivent une multitude de documents provenant de nombreuses sources et ne savent pas nécessairement où se trouvent les données personnelles d'une personne spécifique. Les archivistes craignaient de ne pas être en mesure de respecter le droit des personnes concernées d'accéder à leurs données à caractère personnel ou de les informer si ces données étaient éliminées au cours du traitement normal de l'archivage.

D'autres droits ont été considérés comme étant en contradiction directe avec la mission des archives et de l'archivage, à savoir les droits de l'individu à l'effacement de ses données personnelles, le droit de rectification ou le droit de restreindre le traitement. Ces droits pourraient potentiellement porter atteinte à l'objectif principal des services d'archives, qui est de garantir l'authenticité et l'intégrité des documents.

En d'autres termes, le « droit à l'oubli » pourrait être en contradiction avec la raison même de l'existence des archives.

La proposition de la Commission contenait bien quelques exceptions aux droits des personnes concernées afin de permettre le traitement de données à caractère personnel à des fins historiques, statistiques ou de recherche scientifique. Mais aucune exception de ce type n'était prévue pour l'archivage. Les Archivistes nationaux ont

³⁰ 1995 Directive 95/46/EC, OJEU L281 du 23.11.1995, p. 31

³¹ [Minutes of the European Archives Group, 30 May 2012](#)

ensuite entrepris d'introduire de telles exceptions également pour les archives. Ils ont dès lors proposé des amendements concrets pour permettre :

- le traitement ultérieur de données à caractère personnel par les services d'archives et
- des exceptions et des dérogations aux droits des personnes à cette fin.

Des années de discussion ont suivi au Conseil, mais lorsque le règlement a finalement été adopté en 2016, le principe selon lequel il existe un besoin fondamental de protéger la mémoire de la société avait été accepté.

Le règlement reconnaît donc que le traitement des données à caractère personnel à des fins d'archivage dans l'intérêt public est légitime et licite. Il prévoit des exceptions et des dérogations aux droits des personnes concernées pour permettre aux services d'archives de faire leur travail.

Ces exceptions sont mises en balance avec les droits des personnes concernées, ou le droit à l'oubli. Le règlement prévoit que le traitement à des fins d'archivage est soumis à des garanties pour les droits des personnes concernées, notamment par le biais du principe de minimisation des données.

Depuis l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données, une grande partie des discussions et des préoccupations des services d'archives ont tourné autour de l'application de ces garanties et du principe de minimisation des données. Cette question reste complexe et engendre des défis pour de nombreux services d'archives. Le GEA a donc publié des orientations sur la mise en œuvre du règlement dans le secteur des archives³². Le GEA continue également à discuter et à surveiller la mise en œuvre. Une enquête menée par les Archives de l'État en Belgique montre que les services d'archives se sont, dans l'ensemble, adaptés au GDPR.

Après ce qui semblait être une crise existentielle il n'y a pas si longtemps, une grande majorité des Archives nationales confirment aujourd'hui que, même si le GDPR a entraîné un surcroît de travail, il n'a pas entraîné un arrêt brutal de l'archivage ni de profonds changements.

Question à Andrea Hänger : le RGPD permet aux services d'archives de déroger à certains droits des personnes et de collecter des archives non anonymisées. Nous appliquons en France tous les leviers que le RGPD offre pour garantir cette collecte, mais ce texte peut être appliqué de manière différente selon les Etats et peut être mal interprété par les organismes producteurs d'archives qui peuvent s'estimer obligés de procéder à des destructions ? Qu'en est-il en Allemagne ? Toutes les données à caractère personnel présentant un intérêt historique peuvent-elles être collectées ?

Réponse Andrea Hänger : L'Allemagne a également appliqué toutes les clauses de flexibilité que l'art. 89 du RGPD prévoit pour les législateurs nationaux. Mais ce n'est pas la solution pour toutes les difficultés. Des problèmes se présentent à deux niveaux : d'une part, il y a des lois spéciales où les dispositions de suppression dérogent de la Loi sur les archives et du RGPD pour des bases de données d'importance historique particulière comme le registre central des étrangers ou un registre sur le recours à des plantes génétiquement modifiées. Tant qu'on ne permettra pas l'archivage en tant que substitut de suppression dans ces lois, de telles données seront perdues. Cette suppression ne concerne heureusement qu'une partie réduite des documents numériques à conserver. D'autre part, nous rencontrons également des problèmes dans des domaines où le droit permet l'intégration de données du fait que les règles du RGPD concernant l'archivage et les lois des archives sont ignorées. C'est pour cette raison que nous avons réalisé une brochure d'information avec le Commissaire fédéral à la protection des données. Cette brochure explique à l'Administration fédérale que l'archivage et la protection des données sont loin de s'exclure mutuellement. Les connaissances au sujet des différentes possibilités sont rares chez beaucoup d'organismes. La brochure n'a pas encore été publiée. Nous comptons cependant sur des effets positifs. Les débats sur le passage de la gestion analogique à la gestion numérique des dossiers continueront malgré tout. Tout ce qui coulait de source dans l'univers analogique ne s'applique nullement aux informations numériques et chaque détail doit être négocié. Voici l'exemple d'une expérience amère : dans le cadre du dernier amendement à la Loi fédérale sur les archives, nous avons tenté de modifier — de manière exemplaire en quelque sorte — la loi sur le registre central des étrangers du fait du grand intérêt que les sources de la recherche généalogique suscitent, comme les listes des passagers des navires des émigrants du 19^e siècle, ce qui illustre parfaitement l'importance que la société attache aux informations sur l'identité et les origines personnelles. Qu'est-il arrivé à l'initiative pour la sauvegarde des données sur

³² [Guidance on data protection for archives services](#)

l'immigration sur le plan politique ? On nous a reproché de nous attaquer aux membres les plus vulnérables de la société pour réduire le degré de la protection des données de manière irresponsable pour ce groupe. Dans ce domaine, il faut davantage insister sur le fait qu'une donnée archivée en ce jour est stockée de manière sûre et qu'elle ne sera uniquement accessible au moment où il n'y aura plus de considérations en matière de protection des données à prendre en compte. Les familles/descendants des réfugiés qui sont arrivés en Allemagne en 2015 seront tôt ou tard certainement soucieux de connaître les origines de leurs ancêtres. C'est alors plus qu'une question de technique : c'est une question de confiance.

3^{ème} sujet : Risques juridiques pour les archives basées sur le cas du règlement général sur la protection des données.

Les services d'archives diffusent sur Internet depuis deux décennies des documents numérisés. En France, ce sont plusieurs centaines de millions de documents qui sont ainsi accessibles en ligne gratuitement. Si la mise en ligne de fichiers-images issus d'opérations de numérisation est largement maîtrisée, ce n'est pas nécessairement le cas des archives nativement numériques. Collecter et conserver est une première étape fondamentale, mais si nous ne sommes pas en capacité de communiquer ces archives comme nous le faisons pour les documents sur papier ou les documents numérisés, nous ne remplissons pas notre mission. La complexité technologique de la gestion des archives nativement numériques n'expose-t-elle pas à un risque de non-accessibilité ? Le fait que l'immense majorité des archives nativement numériques sont récentes et non encore librement communicables n'apporte-t-il pas une complexité supplémentaire ?

Question à Sandrine Heiser : la France est en train de construire des outils d'accès aux archives nativement numériques, en salle de lecture et en ligne. Pouvez-vous nous les présenter ?

ADAMANT : un défi réussi

Pour répondre au bouleversement numérique des archives et faire écho aux propos introductifs de Jean-François HEBERT, les Archives nationales ont lancé en 2015 un projet ambitieux dénommé ADAMANT qui a fait partie du panorama des grands projets numériques de l'État de 2016 à 2021.

Grâce au projet ADAMANT, les Archives nationales disposent depuis fin 2018 d'une plateforme d'archivage permettant de conserver de grandes quantités de documents et de données numériques patrimoniales du XXI^e siècle.

À la fin du projet, le 31 mars 2021, l'acronyme ADAMANT a perduré pour désigner un service innovant de consultation d'archives nativement numériques : Accès et Diffusion des Archives et des Métadonnées des Archives Nationales dans le Temps.

Un contexte favorable et des enjeux stratégiques

ADAMANT a été développé dans le contexte favorable de la mise en place du cadre stratégique commun de modernisation des archives pour la période 2020-2024, qui identifie cinq axes de transformation, dont l'axe 1 qui place l'utilisateur au cœur des dispositifs.

Depuis 2015, les Archives nationales ont d'une certaine manière anticipé cet axe stratégique en mettant constamment les utilisateurs au cœur de leur démarche, qu'il s'agisse des archivistes ou du public externe, étudiants, chercheurs, journalistes.

Il s'agissait ainsi de construire un outil qui corresponde réellement aux besoins des usagers et les aide au quotidien. Lors de la table ronde sur les risques humains ou liés à la gestion du patrimoine, Pierre PAQUET rappelait le 24 mars que la technologie est au service des humains et n'est pas là pour les remplacer.

Comment passer d'une stratégie à un outil...

La nouvelle stratégie des Archives nationales s'appuie sur le cadre évoqué ci-dessus mais également sur les principes clés de réussite des grands projets informatiques de l'État. Parmi eux : « Pensons grand et avançons petit » ou encore « Soyons ambitieux dans nos cibles tout en avançant par étapes ».

Dans une logique agile, le prototype ADAMANT a été construit brique par brique pour offrir une solution informatique opérationnelle adaptée à l'ensemble de la chaîne archivistique. L'objectif étant d'aller du service versant à l'utilisateur final le plus rapidement et le plus facilement possible.

C'est ainsi, que la vision a évolué au fur et à mesure des développements pour s'adapter au mieux aux besoins exprimés.

Et développer une chaîne archivistique numérique vertueuse ?

L'objectif de départ en 2015 était de s'appuyer sur le logiciel VITAM pour construire une plateforme d'archivage électronique permettant aux archivistes qui travaillent dans les ministères au plus près des services producteurs de verser de manière fluide des documents produits nativement au format numérique.

Pour les besoins d'accès, les Archives nationales ont développé un outil s'inscrivant dans leur cadre métier et qui, pour des raisons de sécurité notamment, se décline en trois produits distincts adaptés aux différents usagers.

Les produits développés pour le grand public ont permis d'apporter des solutions concrètes pour lutter contre les risques de perte mémorielle en informant les utilisateurs de l'existence des fonds conservés par les Archives nationales et en leur permettant de venir les consulter sur place après en avoir fait la demande à distance.

Démonstration

ADAMANT est un prototype qui donne à voir un premier échantillon d'archives communicables et diffusables. Il est accessible en ligne depuis décembre 2021 à l'adresse suivante www.adamant.archives-nationales.culture.gouv.fr. La particularité du système et son aspect innovant se concentrent principalement dans les fonctionnalités qui permettent aux archivistes de diffuser en ligne en quelques clics des documents archivés de manière pérenne dans le logiciel VITAM.

L'exemple du Débat national sur la Transition énergétique (DNTE)

Il y a dix ans, la politique de l'énergie a fait l'objet d'un grand débat national avec une démarche de participation citoyenne inédite. Les archives – essentiellement bureautiques – produites pendant les dix-huit mois de débat sont nativement numériques. Il en va ainsi de la synthèse des travaux du DNTE.

Les archives produites par le Secrétariat général du débat national sur la transition énergétique (2012-2013) ont été versées dans le système d'archivage numérique des Archives nationales pour y être conservées dans le temps, mais également pour pouvoir être facilement accessibles aux archivistes. Ceux-ci peuvent ensuite décider ou non de les publier sur Internet, si les documents sont communicables et diffusables.

Le public dispose dès lors des mêmes informations que les archivistes, mais les services offerts sont adaptés à leurs besoins spécifiques. L'interface permet ainsi à l'internaute de diffuser sur les réseaux sociaux, comme Twitter ou Facebook, les documents publiés sur le prototype ADAMANT.

Autres types de recherche

D'autres documents sont disponibles sur ADAMANT. En saisissant par exemple le mot clé « Alsace » dans la barre de recherche, on retrouve différents types d'archives, des documents bureautiques, de l'audiovisuel ou encore de la vidéo. Parmi ceux-ci, il est possible de consulter le projet de synthèse du débat sur la transition énergétique en Alsace qui date de juin 2013 et qui est uniquement conservé aux Archives nationales.

On peut également faire une recherche par typologie documentaire, comme pour les photographies de la Présidence de la République ou les vidéos du Conseil d'État, contextualisés grâce à des informations détaillées et disposant d'un lien pérenne pour faciliter la réutilisation.

Les Archives nationales ont ainsi franchi une première étape pour simplifier l'accès aux archives nativement numériques et offrir aux usagers la possibilité de tester les services demandés dans une logique d'amélioration continue.

Toutefois, il s'agit d'une version bêta et d'une offre minimale essentielle, qui ne permet pas encore de présenter en ligne des bases de données ou de rechercher parmi les messageries. Les contenus proposés sont de toute façon encore modestes, car 90 % des archives nativement numériques n'offre pas les prérequis nécessaires, à savoir être simultanément communicables et diffusables (délais de communicabilité, protection des données à caractère personnel, droits de propriété intellectuelle...).

Conclusion

Les Archives nationales disposent désormais d'une chaîne archivistique numérique fluide, offrant la possibilité à l'archiviste de diffuser facilement et au fil de l'eau des archives très récentes dans le respect de la réglementation en vigueur. Mais ce prototype reste avant tout une preuve de concept, qui démontre l'ambition forte des Archives nationales de lutter contre le risque de perte mémorielle en offrant aux usagers des services facilement accessibles en ligne. Avec le projet ADAMANT, les Archives nationales ont posé la première pierre pour l'accès à distance portant sur des documents nativement numériques librement communicables et diffusables via le prototype ADAMANT mis en service fin 2021 dans sa version #BetaADAMANT.

Après le prototype ADAMANT, le projet d'accès sécurisé à distance va permettre de faciliter progressivement l'accès à d'autres fonds, numériques ou analogiques, comme les archives de la section spéciale de la cour d'appel de Paris (sous-série Z/4) qui sont communicables mais non diffusables sur Internet.

Il s'agit d'une juridiction d'exception de la Seconde Guerre mondiale créée en août 1941 au niveau de la cour d'appel de la Seine pour juger les personnes suspectées de communisme et d'anarchisme. Ce fonds qui représente plus de 200 000 vues sera accessible à distance et de manière sécurisée à partir de la fin de l'année 2022.

Questions à Andrea Hänger : quelle est la politique de l'Allemagne en matière d'accès aux archives nativement numériques ?

Réponse Andrea Hänger : En cohérence avec la devise de la rencontre, je voudrais saisir l'occasion qui m'est ici donnée pour vous faire découvrir la théorie de la gestion des risques. On y avance souvent que les organisations concentrent leurs activités dans tous les domaines où elles peuvent compter sur une légitimité sociale. Cette légitimité est souvent tenue pour acquise dans des domaines où les actions d'une institution correspondent aux attentes d'acteurs importants. Les tâches qui ne répondent pas directement à de telles attentes risquent souvent d'être négligées.

C'est bien ce comportement qui peut constituer un risque au niveau de la sauvegarde de données nativement numériques. Les attentes actuelles des utilisateurs portent sur le présent et donc sur l'utilisation de sources actuellement disponibles, en général sur des sources dématérialisées telles les sources que vous venez de décrire. Les chances et les intérêts de la première ou de la deuxième génération de chercheurs n'y jouent aucun rôle.

Avec un budget restreint, il existe un risque que des investissements dans des technologies visant la sauvegarde de données nativement numériques soient omis du fait du manque d'intérêt aigu des acteurs différents. Il faut y ajouter l'intérêt manquant d'un autre groupe d'acteurs, à savoir l'administration, les producteurs des données, aussi longtemps que les données nécessaires sont à sa portée. Ces acteurs limitent leur soutien aux occasions où les archives peuvent fournir une prestation au producteur de données que celles-ci ne peuvent fournir que difficilement ou pas du tout. Les archives intermédiaires, qui ont été constituées par les Archives nationales françaises et les Archives fédérales — parallèlement en quelque sorte, illustrent parfaitement les prestations dont les archives peuvent également profiter.

Sur le plan théorique, l'idée de la transparence garantie par la sauvegarde permanente et de la traçabilité des actions de l'administration, devrait constituer un facteur essentiel dans l'augmentation de la légitimité d'une organisation. Ce principe joue un rôle secondaire dans la discussion, au moins en ce qui concerne l'Allemagne.

Seule une partie mineure des données nativement numériques des Archives fédérales ne sont pas réellement utilisables. Elles datent des années 70 et 80 du 20^{ème} siècle et proviennent de l'administration de la RDA, où l'on n'en avait plus besoin après l'effondrement du régime totalitaire. Elles sont alors arrivées aux Archives fédérales de différentes manières. Aucun recueil de données à conserver comparable n'existe du côté de la RFA ; les routines de suppression y ont fait ravage depuis longtemps. La mise à disposition de ces données datant des débuts de l'informatique sur Internet est beaucoup plus difficile que la mise à disposition d'un dossier dématérialisé du fait qu'il faut plus que des lecteurs simples afin de les rendre interprétables. De nos jours, seuls des projets de recherche de taille, qui disposent eux-mêmes de l'équipement informatique permettant rendre les données lisibles et interprétables, peuvent travailler avec ces données. De nombreux archivistes disent que cet équipement est l'outil indispensable des historiens du 21^{ème} siècle. Ils le comparent aux capacités des chercheurs qui sont, par exemple, en mesure de lire la langue et l'écriture de documents médiévaux qu'aucune archive ne peut fournir. Nous avons entretemps recommencé à développer des bases de données pour des données particulièrement demandées afin de les rendre consultables et interprétables. La mise à disposition

publique restera pourtant impossible pour longtemps encore du fait qu'il s'agit de données personnelles. Conserver la lisibilité des données provenant d'une ancienne application spéciale par une nouvelle application spéciale n'est pas viable, car les sites Internet des archives se transformeraient tôt ou tard en « bric-à-brac » à cause d'un mélange d'applications de bases de données différentes. Cela ne saurait en effet constituer une solution tout comme le renvoi aux connaissances spécialisées dont l'utilisateur aura besoin. Malgré tout, notre objectif doit rester le même : garantir la transmission facilement accessible des données existantes en tant qu'Archives nationales. La disponibilité globale de données numériques constitue l'opportunité unique d'ouvrir les archives à tous. Il existe pourtant un risque de manquer des ressources nécessaires à long terme.



Introduction/modération - M. Olivier LERUDE, Haut-fonctionnaire au développement durable, Ministère de la culture

Le titre de cette séquence est intéressant « les métiers du patrimoine face au développement durable » comme si le développement durable pouvait être un risque pour le patrimoine, alors que nous savons que le développement durable est plutôt une opportunité, une nécessité, c'est un sujet sur lequel le patrimoine, les patrimoines, les métiers du patrimoine peuvent apporter beaucoup.

J'aimerais commencer cette introduction pour vous faire réfléchir à cette idée que le développement durable et l'environnement sont complètement liés et vous emmener dans une vallée très naturelle, dans la vallée de Fontanalba, à deux pas de la frontière italienne qui recueille beaucoup d'éléments intéressants pour parler de patrimoine et de développement durable. D'abord parce que c'est un milieu naturel préservé, un lac glaciaire dans le parc naturel du Mercantour (l'Etat français développe toute une politique environnementale de protection et de sauvegarde dans les parcs naturels), or actuellement, les lacs glaciaires disparaissent, le niveau de ce lac baisse d'ailleurs d'année en année. Cette vallée se situe entre la vallée de la Vesubie et la vallée de la Roya, et tout le monde se souvient de l'événement climatique extrême de 2020 qui a ravagé ces deux vallées situées à quelques kilomètres de la vallée de Fontanalba.



Gravure rupestre de la vallée des Merveilles, le Sorcier.
© L.Malthieux / Parc naturel du Mercantour.

Enfin, c'est un endroit intéressant puisqu'il s'agit d'un espace européen si l'on pense au temps long, situé juste à côté de la frontière italienne, il existe également une aire protégée dans le cadre de politique transfrontalière. Enfin, c'est une zone de col et historiquement, au début de l'histoire, voire au moment de la préhistoire, une zone de passage. On a retrouvé des traces de migrations, de commerce et d'échanges et c'est aussi cela qui fait l'Europe, une construction du temps. Ce territoire a d'ailleurs été tour à tour italien et français.

C'est enfin le plus grand monument historique français, car il appartient à la vallée des Merveilles, où l'on trouve des peintures rupestres en plein air sur 17 km² datées d'environ 5 300 ans, étudiées tour à tour par les professionnels italiens et français. Classé Monument Historique en 1989 pour ajouter, sur cet espace de parc naturel, une nouvelle couche de protection et de préservation en cohérence avec le fait qu'il s'agit d'œuvres d'art à ciel ouvert. Il s'agit donc aussi d'un espace réglementairement culturel et patrimonial.

Donc, ce lieu combine la protection du patrimoine culturel, naturel, un lieu d'échanges européens, des risques liés au changement climatique, une intervention forte des pouvoirs publics de part et d'autre de la frontière, et une intervention à prévoir sur le temps long. Car quand on parle de patrimoine, on parle du temps long dans le passé, et lorsque l'on parle de changement climatique, on parle de temps long vers l'avenir. Le développement durable est une opportunité pour le patrimoine et inversement : le patrimoine est une opportunité pour le développement durable.

Préserver, conserver, sauvegarder le patrimoine et inventer l'avenir sont les deux faces d'une même réalité, celle du temps long de l'histoire des hommes.

M. Charles PERSONNAZ, Directeur de l'Institut National du Patrimoine : la transformation des métiers du patrimoine et la formation au développement durable

L'Institut national du patrimoine, établissement public sous tutelle du ministère de la culture, forme les professionnels du patrimoine français et étrangers grâce une large offre de formation initiale et continue. Cette offre permet de préparer aux évolutions de ces métiers, notamment pour prendre en compte la question cruciale d'un développement durable. Elle s'accompagne d'une implication de l'établissement dans la recherche et dans une coopération internationale très active.

Il n'y a pas d'activité plus durable que la protection du patrimoine. Quelle activité peut en dire autant que celle qui consiste à préserver et à transmettre ? Quoi de plus résilient ? Pour protéger le patrimoine, il est besoin d'un savoir-faire qui appartient lui-même parfois au patrimoine, dont la durabilité économique doit être assurée, et de l'apport des sciences du patrimoine qui se sont considérablement développées, y compris grâce à une impulsion européenne, et qui permettent une meilleure connaissance de la matérialité des objets et des monuments. Le numérique est aussi un élément clé, notamment pour appréhender les collections en série. Enfin, les méthodes de restauration et de préservation doivent évoluer pour limiter leurs impacts environnementaux.

La transformation des métiers se situe à la croisée de ces enjeux, l'apport des sciences, le numérique et l'évolution des pratiques pour tenir compte de l'impact environnemental. Elle n'est pas simple à mener car les habitudes de travail et les modèles économiques qu'elles sous-tendent sont souvent solidement ancrés. Pour ne prendre qu'un exemple, il est difficile, dans certains cas, de se passer de l'hyper fréquentation touristique pour faire vivre certains sites. Comment entrer dans une logique de sobriété ? Par ailleurs, les générations montantes sont, de manière paradoxale, à la fois les plus conscientes de la question écologique mais aussi les plus marquées par un mode de vie confortable et par un individualisme qui rend difficile l'acceptation de l'effort collectif et la compréhension de ce qu'est le bien commun. Comment réconcilie-t-on ces différents aspects dans la formation des professionnels du patrimoine ?

Je crois d'abord qu'il faut prendre en compte l'ensemble de la chaîne patrimoniale, l'ensemble des métiers qu'elle comporte. C'est de la transformation de toute la chaîne que dépend la transformation de chacun des métiers. C'est en ce sens l'INP souhaite coopérer avec le projet européen Charter pour que soit pris en compte l'ensemble de l'écosystème. C'est en ce sens aussi que nous organisons nos chantiers-écoles car, sur le terrain, c'est dans l'association des métiers entre eux que se crée cette manière renouvelée de protéger le patrimoine. Il faut aussi savoir définir quel est le métier et quelles sont les compétences de chacun des maillons de la chaîne patrimoniale. C'est pourquoi nous sommes intégrés dans la réflexion qui doit conduire en France à la reconnaissance d'un titre protégé de conservateur-restaurateur, non pour réserver une activité mais pour préciser le rôle de chacun et ainsi favoriser les complémentarités.

Transformer nos pratiques, c'est partir de la formation continue et intégrer ensuite ces nouveaux éléments dans la formation initiale des professionnels du patrimoine. Prenons quelques exemples de ce processus en cours. Un travail important est réalisé pour former à l'écoconception des expositions. Toutes les sessions organisées sur ce thème remportent un succès important et doivent être dupliquées, ce qui montre que la demande est vive pour trouver des solutions et réfléchir à l'évolution des modèles en place dans les musées, ce qui rejoint la nouvelle définition des musées approuvée par l'ICOM à Prague. Autre exemple, à l'autre bout de la chaîne, nous diffusons les méthodes de restauration qui permettent d'éviter l'emploi de solvants chimiques pour protéger les personnes, les œuvres et l'environnement. La recherche a ainsi une influence évidente dans le changement des pratiques à condition que le transfert s'opère par le truchement de la formation initiale et continue. D'un point de vue plus large, la question de l'hyper fréquentation touristique passionne nos élèves puisque ce sont eux qui, par exemple, ont pris l'initiative d'une journée d'études sur cette question pour essayer d'inventer collectivement un nouveau modèle afin de ne pas détruire notre patrimoine à mesure qu'on le fait visiter. La réflexion se poursuit également dans le cadre d'un séminaire organisé conjointement par l'Institut national du patrimoine et l'Ecole du Louvre sur le patrimoine et le développement durable qui permet de rassembler tous les acteurs de cette thématique.

Comment cela transforme-t-il les politiques publiques ? Pour nous qui formons des hauts fonctionnaires, des conservateurs du patrimoine qui vont dialoguer avec des administrateurs, avec des politiques, à une échelle locale, nationale ou internationale, c'est un point essentiel de s'assurer que le patrimoine soit bien au cœur des politiques qui favorisent le développement durable. En France, les législations se sont historiquement construites de manière parallèle pour protéger d'une part le patrimoine culturel et d'autre part le patrimoine naturel. Aujourd'hui, nous avons une occasion extraordinaire de les faire converger, de faire converger nos pratiques et nos organisations. C'est une occasion aussi d'obtenir les moyens nécessaires à la protection du patrimoine que de faire comprendre qu'il s'agit au premier chef d'un impératif de durabilité.

M. Luis RAPOSO, Président, ICOM Europe

Je vais commencer par des questions d'ordre général : les musées, à quoi servent-ils ? On peut bien sûr faire une liste, qui date du 18^{ème} siècle : centres d'animation, icônes territoriales, instruments promoteurs d'économie, lieux de mémoire et de rassemblement communautaire, et la plus importante : agents générateurs de citoyenneté. Ce sont ces différentes dimensions qui font le pouvoir des musées.

Faut-il réinventer les musées ? La vie se réinvente en permanence. Cela commence aussi pour les musées, avec la définition même de musées qui a été discutée à Kyoto il y a trois ans et qui est l'aboutissement de concepts plus larges ou équivoques, comme par exemple la confusion entre musées et parcs thématiques. Il faut savoir que plus de la moitié des 20 musées les plus visités dans le monde se trouve en Europe. En ce qui concerne les parcs thématiques, parmi les 20 les plus visités dans le monde, un seul se trouve en Europe, c'est une franchise américaine : Eurodisney.

Il faut ensuite évoquer les enjeux : du reliquaire, nous sommes actuellement plutôt passés au musée social, et nous nous orientons de plus en plus vers un musée « plateforme », c'est-à-dire le musée GLAM + : galeries, librairies, archives et musée. Le musée est déjà et va devenir de plus en plus un élément d'un ensemble de services de patrimoine et de mémoire. Je pense que le musée va offrir de plus en plus de services, avec plusieurs institutions traditionnellement séparées qui vont être fusionnées, pour le bien et pour le mal, avec en plus des services sociaux. Dans de nombreux pays déjà, par exemple en Europe centrale et orientale, l'Etat s'est écarté de la société, surtout au niveau des villages, mais les musées et les bibliothèques continuent de résister, car ils représentent souvent le seul endroit de service public et de mémoire globale. Ces lieux accueillent aussi parfois les services de postes, presse, médecine, etc. Cette conception « globalisante » est un enjeu pour l'avenir des musées, avec des avantages mais aussi des dangers, surtout du point de vue culturel. Nous sommes des professionnels donc nous défendons nos corporations d'un point de vue technique, mais nous sommes aussi des citoyens et nous devons rendre service et avoir une vision plus large de notre métier.

Les professions des musées couvrent-elles les besoins du présent ? Il existe un référentiel des professions muséales au sein de l'ICOM, mais il date de 2008, il est évident qu'il est désormais nécessaire de le renouveler. Sans parler des formations sur lesquelles nous devons aussi réfléchir (généralistes ou spécialisées, pratiques ou académiques, de quel niveau : 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle, etc.), mais je ne vais pas aborder ce sujet aujourd'hui.

Les métiers des musées couvrent-ils les besoins futurs ? Les fonctions fondamentales des musées restent : la recherche (qui est une fonction, non un but), la conservation et l'éducation / la médiation. Il existe des différences entre conservateurs / curateurs, conservateurs / restaurateurs, dans certains pays où le conservateur diminue sa présence au sein du musée au profit du curateur ou du commissaire d'exposition ou le restaurateur qui devient conservateur-restaurateur...

D'autres professions dans les domaines de la communication, du marketing, de l'informatique et du numérique se sont fait une place centrale dans les musées ces dernières années. Mais quand on lit leurs profils, par exemple sur LinkedIn, rien n'indique qu'ils travaillent dans un musée. Or il existe des centaines de ces nouveaux profils, dans les musées européens.

Et puis, il existe toutes les nouvelles conditions sociales du travail (précarité des contrats, temps partiels, télétravail, externalisation, franchise, ...), que l'on peut qualifier d'ubérisation de la société et qui nous semble aujourd'hui dangereuse, car les droits du travail sont remis en cause, les droits tels que nous les avons connus jusqu'aujourd'hui.

Finalement, qu'est-ce qu'un professionnel de musées de notre temps et pour l'avenir ? C'est la question posée par ICOM Europe il y a deux ans déjà. Il existe une publication d'ICOM France sur ces sujets et qui est toujours d'actualité.

Avec cette question essentielle : existe-t-il une profession centrale au sein des musées que l'on ne peut pas externaliser ? C'est une question importante.

Je vous remercie pour votre invitation. Je n'ai pas l'habitude de ce type d'assemblée, centrée sur les métiers du patrimoine, mais mon activité concerne ces métiers, sous un angle cependant un peu différent, j'ai donc choisi pour titre de mon intervention « faire autrement : les métiers du patrimoine mobilier ».

D'abord, quelques rapides mots sur ma trajectoire et les débuts de l'organisation Rotor. Après obtention d'un doctorat en histoire de l'architecture, je me suis intéressé à la question du déchet industriel. En 2005, je me suis associé à deux jeunes experts, Maarten Gielen et Tristan Boniver, pour travailler dans un contexte d'écologie industrielle et voir ce qui pouvait se faire avec des chutes ou déchets issus de l'industrie. Nous nous intéressions à des flux prédictibles, conséquents, mais aussi à des matières qui disposaient d'une valeur d'usage sans nécessiter de transformation profonde, en plus, bien souvent d'une certaine valeur culturelle ou esthétique. Nous nous sommes très vite rendus compte que le secteur du bâtiment, en tant que branche de l'industrie, était producteur d'une quantité de déchets phénoménale et que notre expertise pouvait être utile pour en accélérer la valorisation.

Je vais prendre l'exemple d'un bâtiment situé dans le quartier européen de Bruxelles, dont les 3^{ème} et 4^{ème} étages avaient été occupés par l'entreprise multinationale General Electric avant qu'ils ne déménagent, en 2014, après un bail de 7 ans. Dans ce genre de cas, les groupes immobiliers propriétaires de ce type de bureau ont l'habitude de faire vider tous les plateaux de bureaux, de la dalle de sol au plafond en béton, et de jeter tout l'aménagement intérieur. Ensuite un aménagement flambant neuf, taillé sur mesure du locataire, est installé. Ces cycles de remplacement ne durent souvent que 4 à 5 ans. Dans ce cas précis, nous avons contacté le propriétaire pour lui proposer de faire autrement. Nous avons mis en place une procédure d'inventaire, visant à identifier les éléments que ce dernier était prêt à céder et qui nous semblaient 'extractibles' : démontables et de valeur suffisante pour être remis sur le marché en couvrant, lors de la revente, les coûts générés par le travail de démantèlement, transport, et remise en état. Ensuite, nous avons procédé à un démantèlement sélectif et précis, à l'acheminement de ces éléments vers un entrepôt et à leur revente.

Depuis sa création en 2005, l'activité de Rotor s'était plutôt portée sur comment encourager les pratiques de réemploi en architecture. Nous avons développé une expertise en design et aménagement avec du réemploi, en assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des pouvoirs publics ou de grandes entreprises qui voudraient intégrer la logique de réemploi dans leurs projets. Nous organisons, encore aujourd'hui, de nombreuses conférences, des expositions, ainsi que des activités de communication et de recherche sur le sujet du réemploi.

Les interventions concrètes, opérations de démantèlement comme sur l'immeuble Bruxellois que j'ai mentionné, n'ont vraiment débuté qu'en 2014. Pour ce faire, nous avons créé une entité séparée en 2016, la société coopérative Rotor DC (« DC » pour déconstruction). Aujourd'hui l'équipe comporte une trentaine de personnes et nous disposons d'un terrain d'environ 5000m² à Anderlecht, dans le quartier industriel de Bruxelles, près de la gare du Midi, pour nos bureaux, le stockage et la vente des matériaux, car cela nécessite beaucoup de place.

Notre préoccupation portait avant tout sur la valeur d'usage des matériaux mis au rebus ; cependant, et c'est peut-être paradoxal, c'est dans un contexte patrimonial que l'initiative Rotor DC a vraiment été lancée. A la suite de la crise bancaire de 2008, la banque BNP-Paribas-Fortis décide de faire peau neuve et de lancer un concours d'architecture pour reconstruire complètement son siège central en Belgique. Il s'agit de l'ancien siège central de la Générale de Banque, à une époque, le fleuron de la finance Belge. L'édifice de style brutaliste, plutôt mal aimé pour son extérieur depuis son inauguration au début des années 70, mais très apprécié pour ses intérieurs réalisés par Jules Wabbes, l'un des plus grands designers de mobilier belge d'après-guerre. DOCOMOMO Belgique nous a contacté pour essayer de sauver ces intérieurs, qui n'étaient pas classés, mais entièrement réalisés en matériaux nobles tel des bois tropicaux, du bronze, du granit ; Jules Wabbes est connu pour utiliser des matériaux durables.

Nous sommes intervenus dans les étages de direction pour récupérer le parement des parois en granit, ainsi que les sols. Après une première opération de nettoyage sur place, les éléments ont été palettisés et stockés dans nos entrepôts. Même opération pour les faux plafonds de la salle des guichets du rez-de-chaussée de l'immeuble, composés d'une multitude de plaquettes métalliques et surnommés « millefeuilles » ; on prétendait que chacune des plaquettes d'aluminium avaient la dimension des billets de banque de 5.000 francs Belges, la plus haute valeur de l'époque, alors qu'il s'agissait en fait d'un système déjà utilisé ailleurs, comme par exemple au siège du parti communiste ici à Paris. C'est un système robuste, se prêtant bien au démontage ; nous avons fait livrer des boîtes en carton dimensionnées sur mesures pour contenir les éléments de plafond avec les plaquettes soigneusement orientées dans le même plan. Ces éléments ont été inventoriés en détail, décrits et mis en ligne sur le site Internet de la coopérative Rotor DC pour être mis en vente et être réutilisés dans d'autres projets architecturaux.

En tant que designers, nous essayons de maximiser cette logique de réemploi, sans que cela ne doive faire passer au second plan les autres exigences fonctionnelles ou esthétiques. En témoigne le projet d'aménagement pour la société de logements Zonnige Kempen. Ce bailleur social, établi à Westerlo dans le nord-est de la Belgique, souhaitait renouveler son siège, établi dans un immeuble mitoyen au centre de cette petite ville de province, sur la place de marché. L'organisation a, depuis ses débuts dans les années 70, toujours été à la pointe de l'architecture durable. Ils perpétuent cette tradition aujourd'hui en s'intéressant en particulier au réemploi, l'aménagement de leurs bureaux a fait office de projet pilote en la matière. L'immeuble existant a connu une profonde extension vers l'arrière, permettant de rajouter un important bureau paysager. Une agence d'architecture locale, W2, s'est chargée de la conception et du suivi du gros œuvre, Rotor était responsable de l'aménagement intérieur (conception et réalisation). Voici l'espace d'accueil, dans la partie préexistante, après notre intervention : il s'agit d'un véritable travail de design d'intérieur, mais le luminaire est récupéré, tout le bois utilisé provient du réemploi (il provient d'ailleurs de Roubaix), le mobilier est de seconde main, recouvert avec du tissu contemporain, etc. Une des parois latérales de l'espace et une marqueterie de mélamine qui représente un paysage stylisé avec des arbres ; l'ensemble date des années 70, et provient également du siège central de BNP-Paribas-Fortis à Bruxelles (mais ne faisant pas partie des aménagements de Wabbes).

Ici, vous voyez les bureaux qui constituent l'extension de cet espace. L'agence W2 a tâché de réaliser un gros œuvre le plus circulaire possible, mettant en œuvre des matériaux tel de la brique de réemploi, ou du chêne massif neuf. Tout l'aménagement et le mobilier est conçu et placé par Rotor, et presque tout est du réemploi. Sur le sol vous voyez les dalles en granit récupérées du parement intérieur de la banque. Cette repose a nécessité un calepinage extrêmement méticuleux, réalisé par nos architectes, pour prendre en compte les différentes épaisseurs des dalles. Le sol a été posé par un entrepreneur carreleur de la région, avec qui le commanditaire collabore régulièrement.

Quelques mots de plus sur les pratiques de récupération. L'image que vous voyez ici montre les équipes de Rotor qui démantèlent de grandes dalles de marbre de la gare du nord à Bruxelles. Ce marbre, placé dans les années 70, est une variété de Carrare, l'Arabescato, assez rare, et de grande qualité. Le projet en cours de réaménagement de la gare condamnait ces plaques à disparaître et à être réduites en concassé. Nous en avons démantelé des centaines de plaques. Ce type de matériau constitue pour nous un véritable patrimoine. Sa valeur est d'usage d'abord, car le marbre peut sans problème être repoli et reposé ailleurs, mais aussi culturelle, en tant que témoin du projet des années 70, et sociale ou industrielle : la plaque porte les traces de sa production, des mains qui l'ont manipulée. Ce marbre de Carrare, de la variété « arabescato », qu'il serait vraiment dommage de voir disparaître, a donc été mis à disposition des architectes. Vous voyez ici le projet d'un



architecte belge Guillaume Sokal, pour un penthouse à Bruxelles, dont la façade extérieure a été recouverte de ce marbre des années 70.

Il existe en Belgique des marbres qui ont tout simplement été épuisés, comme le Saint-Anne ou le Bleu Belge, donc la mine urbaine est le seul endroit où vous pouvez encore le retrouver. Et c'est ce que nous avons fait lors de cette intervention, où nous avons juste eu le temps de récupérer les appuis de fenêtre en Grand Antique Du Nord et en Bleu belge.



Mais nous ne récupérons pas que de la pierre naturelle, nous récupérons aussi du carrelage, et c'est finalement devenu, contre toute attente, l'une des spécialités de Rotor DC : le démantèlement, l'acheminement, le nettoyage au burin électrique et avec des acides organiques pour obtenir un carrelage comme neuf, prêt à être réutilisé.

Pour nous, ces carreaux en céramique font partie de notre patrimoine ; ils sont très typiques du bassin houiller du nord de la France et du sud de la Belgique. Par ailleurs, le CO2 émis pour cuire ces carrelages à très

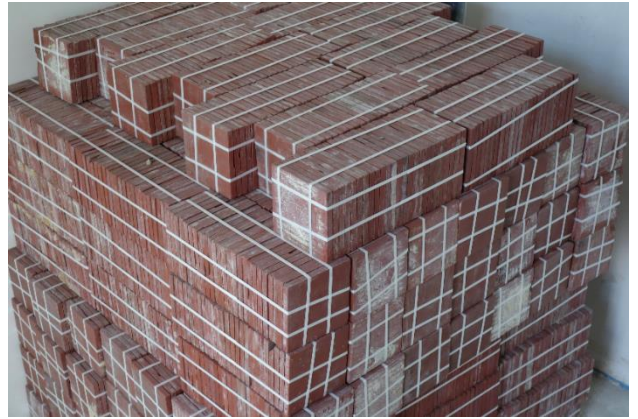
haute température est déjà dans l'atmosphère ; la meilleure chose à faire consiste à essayer de récupérer tant la valeur patrimoniale que la valeur d'usage de ces éléments, d'intercepter ces carrelages au bon moment et de procéder à une restauration convenable.

Car les pratiques de réemploi nécessitent une vraie connaissance des matériaux. Nous nous sommes donc intéressés à ces pratiques en les utilisant nous-mêmes, par exemple autour du carrelage, alors que ce n'était pas notre objectif initial, et ce n'est pas si simple. Il faut acquérir des savoir-faire pour faire ce type de récupération. Ainsi, dès 2011, nous nous sommes intéressés aux entreprises qui existent en Belgique et ailleurs, qui font déjà de la récupération et de la remise en état de matériaux, pour en faire une cartographie, c'est devenu en 2011 le projet OPALIS (anagramme de SPOLIA qui a plutôt une connotation négative).

Nous avons mené des centaines d'heures d'interview, pris des milliers de photos pour en distiller l'essentiel, créé un site Internet qui répertorie toutes les entreprises professionnelles actives dans la récupération, la remise en état et la vente de matériaux de réemploi : pavés de granit, carrelages céramique, boiseries, moellons de pierre naturelle, équipements techniques. Il est possible sur Opalis de rechercher des revendeurs par catégorie de matériaux, de consulter des fiches sur les prix de ces différents matériaux, ... Et grâce à un projet INTERREG, nous avons étendu ce projet à la France, en collaboration avec Bellastock, une organisation « sœur », ainsi qu'aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Le projet, intitulé FCRBE (« Facilitating the Circulation of Reused Building Elements ») a permis de faire d'Opalis un énorme réseau recensant des milliers d'entreprises avec un savoir-faire énorme. Opalis donne aujourd'hui également accès à des documents de références (dont nombres résultats du projet Européen), des projets architecturaux phares mettant en œuvre des matériaux de réemploi, des actualités, etc.

Parmi toutes ces entreprises recensées, il y a beaucoup de « petites » entreprises familiales qui fabriquent des aménagements d'intérieur « haut de gamme », comme ici par exemple Joris van Apers, qui récupère par exemple des cheminées antiques, ou bien en vient à trancher dans l'épaisseur des dalles en calcaire de Bourgogne, particulièrement prisées ici en Flandres, pour les rendre compatibles avec un chauffage au sol.

Mais nous avons aussi des entreprises spécialisées dans la récupération de briques, qui traitent des volumes plus importants. Ces experts savent 'lire' les bâtiments qui contiendraient de la brique récupérable et en extraire la fraction la plus saine et précieuse. Le mode opératoire de l'entreprise montrée ici est le suivant : les massifs de maçonnerie sont démolis soigneusement à la grue et chargés dans un camion pour transport vers le siège de l'entreprise. Les massifs y sont démantelés, les briques sont ensuite nettoyées à la main, pour retirer les restes de mortier ancien. Un ouvrier nettoie en moyenne 3000 briques par jour, chiffre constant puisqu'un ouvrier de Manhattan en faisait autant en 1910. Ces briques sont ensuite vendues comme briques de réemploi, et utilisées dans le cadre de constructions contemporaines, comme ce bâtiment de 2013 de l'agence Belge BLAF Architecten, et son enveloppe en maçonnerie de briques de réemploi, indépendante de la structure en bois massif.



Il existe aussi de nouveaux opérateurs comme l'entreprise Moebius, près de Paris, qui fait de la récupération de dalles techniques de sols surélevés omniprésentes dans n'importe quel bureau du monde. Nous faisons actuellement pression auprès du Parlement Européen afin qu'il utilise ces réseaux d'approvisionnement de seconde main pour son nouveau siège à Bruxelles, mais utiliser ce type de dallage devrait être encouragé partout.

Toutes les entreprises sont autonomes et ne reçoivent pas de subventions de l'Etat, or elles mériteraient plus d'attention. Elles font découvrir une nouvelle forme de patrimoine : l'élément d'architecture prêt à circuler, d'un projet à l'autre, tout au bénéfice de la culture embarquée dans ces objets et de l'environnement. Les pratiques multiformes permettant de récupérer la valeur de ces objets peuvent, par ailleurs, être autant de points d'entrée pour les métiers du patrimoine et pour la formation des jeunes. Que le travail soit relativement simple, ou demande au contraire beaucoup d'habileté, il s'agit d'activités toujours gratifiantes. Nettoyer un carrelage ou une brique pour en récupérer la valeur, tout en retrouvant des gestes ancestraux, produit une réelle satisfaction.

Je vous remercie pour votre invitation et la possibilité qui m'est offerte de m'exprimer en anglais.

Quelques mots sur l'Italie tout d'abord. L'Italie est connue pour la qualité de la formation des professionnels et de l'expertise dans le domaine de la restauration du patrimoine. C'est en 1839 que nous avons établi le cadre juridique pour la protection du patrimoine. Ensuite, des centres de formation ont été créés, comme l'institut pour la pathologie et la restauration des archives et des livres pour la formation des conservateurs et des restaurateurs. Il y a eu un véritable tournant au moment des inondations de Florence, puisque des coopérations ont été mises en place avec d'autres pays et grâce à cette coopération, nous avons réussi à sauver des œuvres d'art très importantes, et c'est à ce moment-là qu'est née une autre école importante : l'institut central de restauration (l'Opificio delle Pietre Dure). Il s'agit donc d'une longue tradition, bien établie, nous avons beaucoup de connaissances et d'expertise. Mais il nous faut désormais repenser le système.

En 2018, le ministère a ainsi créé une direction générale regroupant la recherche, l'éducation, la formation, les profils professionnels et les instituts que je viens d'évoquer, afin d'examiner tous ces aspects avec une approche holistique, y compris les procédures de recrutement. Il s'agissait donc une véritable boîte de pandore, puisqu'il fallait aussi de s'adapter aux nouveaux profils recherchés dont a parlé Luis Raposo juste avant.

En 2014, nous avons également créé une nouvelle école : Fondazione Scuola dei beni e delle attività culturali, une nouvelle fondation dans le domaine du patrimoine culturel, en plus des écoles de haute qualité existantes. Cette école a une mission transversale et généralisable à plusieurs domaines, tout en assurant la promotion du patrimoine grâce à une fécondation croisée de ces disciplines. Cette école se saisit donc de cette approche transversale pour faire face aux nouveaux défis sociaux, tout en respectant les connaissances et les expertises traditionnelles. Cet institut travaille par exemple à un projet européen, CHARTER, mentionné par Charles Personnaz et auquel l'Institut national du patrimoine (INP) participe désormais, car il est crucial que la France soit associée à ce projet.

Nous avons compris en Italie, que sans stratégie européenne, il sera très difficile de gérer des politiques publiques, même à l'échelle nationale. Beaucoup de règles sont définies au niveau européen, comme le processus de Bologne par exemple, donc il faut travailler ensemble autour du triptyque : marché de l'emploi, éducation et rôle des professionnels, et ce, aux niveaux national et européen.

Donc pourquoi se lancer dans cette stratégie complexe de révision ? Cela a été très bien expliqué par Catherine Magnant avec la nouvelle approche et le nouveau cadre stratégique pour le patrimoine culturel, c'est une approche plus holistique, intégrée, multipartite, basée sur la valeur. Ce cadre de valeur a également un impact sur la façon dont nous approchons le concept de qualité, qui constituait auparavant la résultante du travail mené par les experts. Aujourd'hui la qualité est intégrée au processus en tant que tel, dans les concours d'architecture par exemple.

Nous comprenons que la qualité se mesure également par l'obtention de véritables bénéfices et avantages pour les citoyens et pour les collectivités et qu'on peut la mesurer aussi en termes de respect de l'environnement. Nous avons compris que tout notre travail devrait s'orienter vers la production de valeurs au service du développement culturel. Il existe des dimensions économiques et de préservation de l'environnement à intégrer à ce processus, ce qui crée une dimension complexe. Ces principes sont ceux qui fondent aussi le processus de Baukultur, c'est-à-dire le travail d'équipe, pluridisciplinaire, entre différents niveaux décisionnels. C'est la transversalité qui est le maître mot, la qualité ne dépend donc plus uniquement de nous.

Qui voulons-nous former et pour faire quoi ? Nous parlons de formations et de compétences uniquement pour les professionnels du patrimoine ou devons-nous associer l'ensemble de la société pour réussir à atteindre cet objectif de qualité ? Je crois que l'objectif de développement durable est un véritable défi que nous sommes prêts à relever, les professionnels du patrimoine se sentent également prêts à s'embarquer dans cette aventure,

mais il reste toujours aussi difficile de se positionner. C'est également ce sur quoi a travaillé l'ICOMOS dans son document sur les Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'UE ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel³³. Il s'agit donc d'un ensemble d'éléments qu'il faut tricoter ensemble.

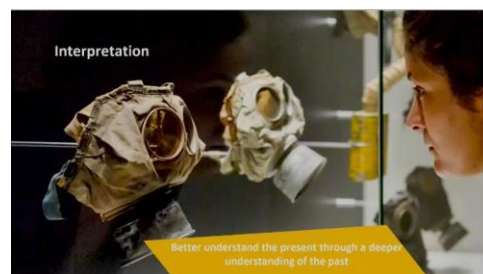
Les décideurs politiques sont également tout à fait conscients que la culture joue un rôle transformateur dans le développement durable, pour répondre à des besoins sociaux et économiques, comme cela a été mentionné dans la déclaration des ministres de la culture du G20³⁴, réunis à Rome sous la présidence italienne du G20 en juillet 2021. Et ce n'est pas tout à fait par hasard. Nous avons donc décidé de créer un réseau d'institutions de formations ayant les mêmes objectifs pour former une nouvelle génération de professionnels de la culture qui promeuvent le développement durable et l'encouragent dans leurs pratiques.

Donc, la tâche est complexe, mais elle le devient de plus en plus car nous vivons une triple transition : numérique, sociale et écologique. Les professionnels du patrimoine culturel doivent être à la place du conducteur, doivent être les moteurs de cette locomotive de cette triple transition, nous devons être pilotes pour la gérer, aller dans le bon sens et éviter de se laisser dépasser. C'est l'un des objectifs du groupe d'experts sur le patrimoine qui a été constitué dans le cadre de l'Agenda européen de la culture au niveau européen, pour travailler sur les professions et les compétences dans le domaine du patrimoine, y compris les nouvelles compétences, nécessaires pour gérer cette triple transition. Ce qui nous a semblé important, c'est aussi le travail de sensibilisation, le travail d'expertise, le renforcement de nos compétences de base, tout en développant des compétences transversales. J'en profite pour remercier la France, et en particulier Bruno Favel et Orane Proisy, car c'est grâce à leur impulsion au sein du groupe de réflexion sur le patrimoine culturel et de l'UE que cette question a été inscrite dans le plan de travail européen

Enfin, autre aspect fondamental, comment s'assurer que les compétences des personnes parties à la retraite sont transmises aux nouvelles générations, avec des valeurs différentes notamment autour de la gestion d'un bien commun ? Il s'agit encore d'une question importante.

Voici quelques diapositives sur les compétences qu'il nous semble important de mettre en avant :

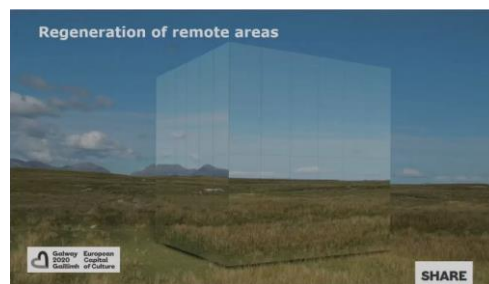
- engagement: comment faire participer la collectivité, en s'appuyant sur la convention de Faro du Conseil de l'Europe, pour dialoguer avec les collectivités, les écoles, le public, etc. Ce travail de médiation avec le public est une compétence à laquelle nous ne sommes pas formés ;
- interprétation pour que la société connaisse mieux la valeur de son patrimoine. Comment faire en sorte que la société comprenne mieux son présent à la lumière de son passé ;
- engagement à long terme: comment susciter l'intérêt. Vous voyez une femme à l'écran, en costume traditionnel, il s'agit de patrimoine immatériel, à l'époque du COVID, cette manifestation devait être empêchée, or la communauté a souhaité poursuivre ses activités. C'est fondamental pour nous professionnels de savoir susciter cette envie sur le long terme ;



³³ <https://www.icomos.org/fr/a-propos-de-licomos/les-comites/activites-regionales-europe/90983-nouvelle-version-des-principes-europeens-de-qualite>

³⁴ <http://www.g20.utoronto.ca/2021/210730-culture.html>

- redynamisation des zones éloignées grâce à des projets culturels. En Italie, par exemple, grâce au Plan national de relance et de résilience dans le cadre de Next Generation EU, nous souhaitons redynamiser les petits villages, riches en patrimoine culturel pour renforcer la résilience des territoires. On a l'habitude de faire ce type de projet dans les villes, alors comment être actif et proactif dans des zones plus éloignées ;
- médiation: voici une manifestation autour du black life matters. Grâce à une communication numérique dans le monde entier, des symboles de l'esclavage et autres ont été attaqués, or personne n'a été en mesure d'informer, de faire ce travail de médiation pour expliquer que ces vestiges témoignent de notre passé et de notre mémoire et qu'ils peuvent au contraire être utilisés pour montrer ce qu'il ne faut pas faire et alimenter notre réflexion au lieu de tout « déboulonner ».



Je reviens sur un point traité au début de mon propos. Je suis tombée sur ce projet de sauvetage du patrimoine ukrainien, ils ont compris que le patrimoine était fragile. Toute une communauté de personnes a été créée, avec des talents informatiques, pour tenter de sauvegarder et de numériser le patrimoine. Sur la droite de l'écran, vous voyez cette phrase « on n'a pas besoin pour ce profil d'expérience passée en matière d'archivage sur le web », or il faut être capable de contrôler le processus si vous recrutez des gens qui n'ont aucune expérience de l'archivage numérique. Comment peut-on travailler et produire des résultats scientifiques de qualité en engageant des personnes sans aucune expérience ou compétence en la matière ?

Il est crucial d'éveiller l'intérêt des populations aux risques climatiques pour le patrimoine, pour accompagner la transition écologique. Nous avons déjà parlé de l'anthropocène et nous avons besoin de solutions à taille humaine pour cela. Grâce à ICOMOS et à Europa Nostra³⁵, qui ont publié le Livre vert sur le patrimoine culturel européen, nous disposons de documents qui nous aident en tant que professionnels du patrimoine pour réussir à respecter les objectifs du pacte vert pour l'environnement. Il est important de « verdir » nos processus, car le patrimoine et la culture ne sont pas intrinsèquement « verts », nous générons un impact sur l'environnement et il faut en être conscient.

Enfin, le nouveau Bauhaus européen incite également à un changement de comportement à l'échelle de la société dans son ensemble, voici encore un objectif ambitieux !

Pour conclure, nous sommes tous conscients que nous voulons jouer ce rôle mais nous ne pouvons pas le faire en portant cette responsabilité sur nos frêles épaules, donc nous avons besoin de politiques publiques qui nous aident à gérer ces transitions de la manière la plus appropriée. Voilà pourquoi nous avons créé cette institution, cette fondation, dont je parlais en début d'intervention. Nous avons besoin pour cela de coopération pour gérer le processus de la manière la plus appropriée et avoir la bonne approche. Pendant longtemps, nous avons utilisé la clause de l'exception pour éviter d'appliquer certaines règles européennes, car le patrimoine était trop important. Mais nous vivons à une époque où l'exception culturelle n'est plus une option, nous devons monter à bord avec les autres, mais nous avons besoin pour cela d'aide de la part des politiques publiques.

³⁵ <https://www.europeanostra.org/our-work/policy/european-cultural-heritage-green-paper>

Des métiers qui sont du patrimoine

Dire qu'un métier qui crée et conserve le patrimoine « matériel » puisse constituer en lui-même déjà un véritable patrimoine « immatériel » ou « vivant » équivaut en quelque sorte à une révolution copernicienne élargissant la perception du patrimoine au-delà, ou mieux : à travers les sites, monuments et artefacts, jusqu'au savoir-faire des hommes qui sont à l'origine de la création et de la conservation de ce patrimoine matériel.

La notion de « développement durable » se trouve elle aussi élargie bien au-delà d'un simple effet escompté pour devenir un prérequis pour la définition et la reconnaissance même d'un patrimoine.

Cet élargissement de vue trouve son texte normatif et programmatique dans la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (UNESCO, 2003)** :

« Article 2 : Définitions

Aux fins de la présente Convention,

1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et **savoir-faire** - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, **transmis de génération en génération**, est **recréé en permanence** par les communautés et groupes **en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire**, et leur procure un sentiment d'**identité** et de **continuité**, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la **diversité** culturelle et la **créativité** humaine. Aux fins de la présente Convention, **seul sera pris en considération le patrimoine** culturel immatériel **conforme** aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à **l'exigence** du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et **d'un développement durable**.

2. Le « patrimoine culturel immatériel », tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- b) les arts du spectacle ;
- c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- e) **les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel** .
- f) (cf. <https://ich.unesco.org/fr/convention>. C'est nous qui soulignons).

La Convention UNESCO de 2003 définissant la notion de « patrimoine vivant » transcrit une approche anthropocentrique et holistique du patrimoine qui tend à se généraliser. C'est ainsi qu'au cours des préparatifs de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, notre collègue italienne Erminia Sciacchitano a pu lancer de manière programmatique : « It's not about stones, it's about people » - « Il ne s'agit pas des pierres, mais des personnes ».

Ce qui s'applique aussi au métier de la construction en pierre sèche.

Construire en pierre sèche : un patrimoine vivant au service du développement durable

Construire en pierre sèche, c'est-à-dire avec les seules pierres sans ajout de mortier, équivaut à un savoir-faire millénaire qui, avec un minimum absolu de ressources, produit des édifices exceptionnellement durables.

Au Grand-Duché de Luxembourg, nous avons une grande diversité de constructions en pierre sèche, alors que la transmission généralisée de ce savoir-faire s'est arrêtée il y a une cinquantaine d'années.



Le premier INTERREG chantier formation de restauration en pierre sèche, Heisgeskraiz, Larochette (L), Natur- & Geopark Mëlldall (labelisé UNESCO Géoparc mondial en 2022).

Ce patrimoine immatériel a pu être revitalisé par le biais d'un projet INTERREG Grande Région de l'Union Européenne réunissant de 2016-2020 des bâtisseurs en pierre sèche de régions avoisinantes de Belgique, France, Allemagne, et Luxembourg.

En conséquence de cette initiative européenne, lors de la mise à jour de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel, « *D'Konscht vum Dréchemauerbauen* : Le savoir-faire traditionnel de la construction en pierre sèche » a pu être inscrit comme nouvel élément par le Ministère de la Culture (cf. <https://iki.lu/post/category/5>).

La même année 2018 vit aussi des inondations catastrophiques inouïes dans l'Est du Grand-Duché, où la construction en pierre sèche traditionnellement très présente avait été délaissée en faveur de constructions contemporaines beaucoup moins régulatrices de l'érosion des terrains en pente par forte pluie.

Un des arguments pour la participation du Grand-Duché de Luxembourg à un projet d'extension de l'inscription UNESCO - ensemble avec l'Irlande et l'Autriche -, est le renforcement des capacités des communautés porteuses de ce métier pour collaborer au niveau local et international en faveur du développement durable.

En effet, « L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques », inscription multinationale (Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Slovénie, Espagne et Suisse) sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (2018) met en avant un métier patrimonial particulièrement riche en apports durables :

« L'art de la construction en pierre sèche correspond au savoir-faire associé à la construction d'ouvrages en pierre en empilant les pierres les unes sur les autres sans utiliser aucun autre matériau, si ce n'est parfois de la terre sèche. Les structures en pierre sèche sont présentes dans la plupart des zones rurales – principalement sur des terrains accidentés – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des espaces habités. Elles ne sont toutefois pas absentes des zones urbaines. La stabilité des structures est assurée par un choix et un placement soigneux des pierres. Les structures en pierre sèche ont façonné des paysages multiples et fort variés, permettant le développement de différents types d'habitats, d'agriculture et d'élevage. Ces structures témoignent des

méthodes et pratiques utilisées par les populations depuis la préhistoire jusqu'à l'époque moderne pour organiser leurs espaces de vie et de travail en optimisant les ressources naturelles locales et humaines. Elles jouent un rôle essentiel pour empêcher les glissements de terrain, inondations et avalanches, lutter contre l'érosion et la désertification des terres, améliorer la biodiversité et créer des conditions microclimatiques adéquates pour l'agriculture. Les détenteurs et praticiens sont les communautés rurales dans lesquelles l'élément est profondément enraciné, ainsi que les professionnels du secteur de la construction. Les structures en pierre sèche sont toujours réalisées en parfaite harmonie avec l'environnement et la technique est représentative d'une relation harmonieuse entre les êtres humains et la nature. La pratique est principalement transmise à travers une application pratique adaptée aux conditions propres à chaque lieu » (<https://ich.unesco.org/fr/RL/l-art-de-la-construction-en-pierre-seche-savoir-faire-et-techniques-01393>. C'est nous qui soulignons).

Les « concepts » UNESCO liés à l'inscription de l'art de construire en pierre sèche sont les suivants (les chiffres indiquent chaque fois les recoupements avec d'autres éléments du patrimoine immatériel inscrits sur la Liste représentative) :

- Artisan (133)
- Compétences techniques (102)
- Maison (5)
- Outils traditionnels (42)
- Pierre à bâtir (2)
- Prévention des catastrophes (2)
- Ces concepts illustrent l'apport des métiers du patrimoine culturel immatériel pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU :
 - ODD 2 : Faim « zéro » (100)
 - ODD 11 : Villes et communautés durables (133)
 - ODD 12 : Consommation et production responsables (140)
 - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (16)
 - ODD 15 : Vie terrestre (87)
 - ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs (59).

Dans la même lignée, la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe publia en 2019 un rapport fondamental au titre programmatique : « La pierre sèche dans le paysage, ancestrale et innovante pour des territoires durables » (cf. <https://rm.coe.int/conseil-de-l-europe-convention-europeenne-du-paysage-10e-conference-du/16809405b8>).



*Forum européen des jeunes professionnels du patrimoine
© Mathieu Guéritte, 2019 / UNESCO.*

Toujours en 2019, pour « mobiliser les jeunes pour une Europe inclusive et durable...un nouveau réseau de jeunes professionnels du patrimoine culturel émerge d'un projet UNESCO/EU : Le « Forum européen des jeunes professionnels du patrimoine » réunis en Croatie pour un chantier de construction en pierre sèche : « La meilleure chose que j'ai apprise au cours de ce Forum est le lien entre le patrimoine culturel matériel et immatériel car, en tant qu'architecte, je ne les ai jamais étudiés en relation. En tant que jeunes professionnels du patrimoine et futurs responsables, il est important d'être informés sur les différentes facettes du patrimoine », a déclaré Bastien Fréard, le participant luxembourgeois ». (<https://ich.unesco.org/fr/un-nouveau-reseau-de-jeunes-professionnels-du-patrimoine-culturel-merge-dun-projet-unesco-ue-01069>).

Mais il y a plus : « Le patrimoine a la capacité de transcender le langage et il fait partie intégrante de notre identité. C'est un moyen de mieux se comprendre ». C'est ainsi que Victoria Kelly, l'une des 28 participantes au Forum européen des jeunes professionnels du patrimoine, décrit les effets du patrimoine culturel sur les gens et les sociétés « (<https://ich.unesco.org/fr/un-nouveau-reseau-de-jeunes-professionnels-du-patrimoine-culturel-merge-dun-projet-unesco-ue-01069>).

Le patrimoine culturel en général, et le patrimoine culturel immatériel, vivant, d'une manière toute particulière, permet en effet aux êtres humains de vivre une expérience en commun : « Sharing Heritage – partager le patrimoine », selon le slogan de l'Année européenne du patrimoine 2018 en Allemagne.

Reconstruire ensemble un mur de soutènement en pierre sèche permet ainsi en même temps à tous les participants de se (re-)construire en tant que personnes en formant une communauté.

Qu'il soit permis d'espérer que les métiers du patrimoine culturel puissent ainsi contribuer à la paix, source et fondement de tout développement véritablement durable.



Introduction/modération - Mme Véronique ROGER-LACAN, Ambassadrice de France auprès de l'UNESCO

Nous entamons la dernière table ronde de ce colloque consacré à cette thématique des risques et notamment à l'actualité difficile en Ukraine. Cette table ronde est consacrée aux atteintes et aux destructions, or nous avons tous en tête l'intervention de l'Ambassadeur d'Ukraine, son discours parle de lui-même et il n'y a pas grand-chose à ajouter à son propos lorsqu'on parle du patrimoine face aux atteintes et aux destructions.

Je souhaite simplement ajouter deux ou trois éléments concernant mon expérience, en tant que diplomate dans beaucoup de zones de crises et sur le terrain, à Angkor Vat au Cambodge, en Afghanistan avec les Bouddhas de Bamian, au Mali, avec tout ce qui s'est passé pour les manuscrits de Tombouctou et les édifices qui les hébergeaient... Et depuis que je suis arrivée à l'UNESCO, le Karabach, à nouveau l'Afghanistan et aujourd'hui l'Ukraine.

Lorsqu'on parle de conflits, on parle d'affaires stratégiques, de contrôle des armements, de dangers nucléaires, de dangers chimiques, de protection des populations, on parle rarement de patrimoine. Or le patrimoine est un instrument stratégique et vous voyez avec quelle application certains belligérants détruisent le patrimoine, à Palmyre, à Tombouctou, au Karabagh...

Le patrimoine est en réalité un symbole et un symptôme, comme l'a dit hier l'Ambassadeur d'Ukraine, d'une civilisation, de convictions, de croyances, d'expression et de liberté, toute sorte de paramètres de ce que la vie internationale, la vie multilatérale, la Charte des nations unies, l'acte constitutif de l'UNESCO, et toutes nos constitutions nationales prévoient et promeuvent, c'est-à-dire la démocratie.

Parce que le patrimoine et l'art sont des expressions de la liberté d'expression des artistes, de la liberté de connaître et de promouvoir son patrimoine, et c'est pour cela que ces patrimoines sont détruits. Et lorsque ces patrimoines sont détruits, et il en sera question dans cette table ronde, on assiste rapidement au trafic illicite de biens culturels. La destruction du patrimoine et le trafic illicite de biens culturels sont gérés à l'UNESCO par deux conventions différentes, et l'ensemble de la protection du patrimoine est géré par une série de conventions différentes.

Mais nous politiques et diplomates, et nous tous, avons pour objectif d'utiliser ces instruments de manière cohérente et combinée pour faire en sorte que le patrimoine, qui est un symbole d'histoire, de démocratie et d'existence des uns et des autres, soit préservé.

Il est important de rappeler l'attachement des citoyens pour leur patrimoine, le sentiment d'appartenance à un espace commun européen et, dans le contexte de la guerre en Ukraine, sur la nécessité d'une la vigilance sans faille pour protéger le patrimoine. Le patrimoine peut être un instrument de paix ou de guerre, sa conservation, son accessibilité et sa valorisation auprès de tous les publics sont donc essentiels pour rappeler et développer la culture de la paix. Compte tenu de la croissance du marché de l'art (50 milliards de dollars les transactions opérées dans le marché licite en 2020 et à 10 milliards de dollars sur le marché noir selon l'UNESCO), il est plus que jamais important de compléter l'arsenal juridique contre les infractions, d'encourager la traçabilité et de prévoir les moyens humains et technologiques nécessaires.

Je suis vraiment désolée de ne pas être parmi vous aujourd'hui, mais ma parole vous sera transmise grâce à cette vidéo préenregistrée. Je souhaite d'abord remercier Bruno Favel et ses équipes pour cette initiative très heureuse sur le patrimoine, d'autant que ce colloque est labellisé « Présidence française du Conseil de l'Union européenne », ce qui montre l'intérêt de l'Union européenne pour les questions de patrimoine, d'autant qu'il s'agit de questions d'actualité. Je suis persuadée que notre Ambassadrice, Madame Véronique Roger-Lacan, a dû déjà évoquer ces questions, notamment le fait que le patrimoine n'est plus seulement la cible des terroristes ce que nous avons bien connu avec Daesh et ses filiales, mais c'est maintenant également la question des Etats.

Malgré le fait qu'ils aient signé des conventions internationales pour protéger les patrimoines, les Etats n'en sont pas moins parfois des agresseurs, il y a des victimes et les victimes sont bien sûr aussi le patrimoine.

Nous le voyons en Ukraine, où ALIPH, que je représente ici, est présent et a dû en urgence débloquent deux millions de dollars pour la protection du patrimoine. On sait ce qu'il se passe. Le plus souvent, il s'agit de pillages, ces pillages se retrouvent ensuite sur le marché de l'art international où il y a toujours des collectionneurs prêts à acheter à bas prix ce genre de choses. C'est comme cela d'ailleurs que le terrorisme a été financé. Donc il faut sécuriser davantage les musées. Nous libérons ainsi ces deux millions de dollars pour sécuriser les musées, transporter les artefacts et les œuvres, parfois même d'une région à une autre qui se trouve plus en sécurité, bref toute une série d'actions dans le cadre de la protection du patrimoine.

Et s'il faut mettre davantage pour l'Ukraine, nous le ferons sans hésiter une seconde. Des moyens vont également être consacrés à la recherche satellitaire, afin de pouvoir plus tard si nécessaire, documenter les enquêtes grâce à des images satellites.

Après cette introduction sur l'actualité, bien douloureuse, car nous pensons aux vies, la question du patrimoine devient primordiale. Heureusement ou malheureusement (tout dépend de la manière dont on voit les choses), les moyens sont dirigés vers l'humanitaire, d'où l'utilité d'une structure comme ALIPH qui peut diriger des fonds vers le patrimoine. Il s'agit d'une structure au long court, en capacité de débloquent des fonds dans l'urgence et qui ALIPH bénéficie d'une gestion très agile pour agir dans l'urgence à l'international.



Hatra, Irak.

ALIPH : l'Alliance internationale pour la réhabilitation du patrimoine dans les zones de conflit

Lorsque j'étais au Parlement, au Sénat, nous nous sommes émues avec une collègue de la commission culture devant les atteintes subies par le patrimoine au Mali et nous avons écrit une tribune qui a eu un peu d'écho en France, notamment auprès du Président de la République, François Hollande à l'époque et de la directrice actuelle de l'UNESCO, Audrey Azoulay, qui était la conseillère culture de François Hollande. Une demande a été faite à Jean-Luc Martinez, Président Directeur général du Louvre à l'époque, de fournir un rapport sur la question du patrimoine. Jean-Luc Martinez a fourni son rapport, auquel Bruno Favel a participé, qui se concluait

sur trois préconisations : la possibilité de protéger des œuvres dans des sites de pays occidentaux et de pays en paix, un fonds pour la réhabilitation du patrimoine et une résolution aux Nations unies pour la protection des œuvres contre le trafic illicite.

Le président a répondu à ce rapport. La ville de Paris nous a confié les coffres forts du Crédit Municipal (seul pays à l'avoir fait pour l'instant), la Résolution aux Nations unies a été votée à l'initiative de la France et enfin, à l'initiative de la France et des Emirats Arabes Unis, ce fonds ALIPH a été créé et doté de 75 millions de dollars. Plusieurs pays nous ont immédiatement rejoint : la Suisse qui nous héberge, le Luxembourg, le Maroc, les Emirats Arabes Unis qui sont cofondateurs, la Chine et l'Arabie Saoudite. Je suis la représentante du président au sein du Conseil de direction de cette fondation internationale de droit suisse.

ALIPH fonctionne grâce à une méthode bien particulière :

- Comme une start-up pour son agilité : nous sommes une toute petite équipe pour garder cette agilité et lorsque nous avons besoin de compétences, nous allons les chercher à l'extérieur.
- Grâce à une gouvernance en circuit court : 48h donnés aux membres du Board pour réagir, et au-delà de ces 48h, c'est réputé acquis. Ce qui nous permet de libérer des fonds en urgence, comme au Liban par exemple pour lequel nous avons immédiatement libéré 5 millions de dollars pour la restauration du musée national, du musée Sursock, de la cathédrale des Orthodoxes, de la bibliothèque orientale de l'université St Joseph, etc.
- Une philosophie : nous considérons que le patrimoine est lié aux identités des gens. J'ai beaucoup de plaisir à pouvoir dire qu'en tant que musulmane, j'ai été terriblement touchée par ce qu'il s'est passé dans les pays musulmans, par les destructions, quand les fous de Daesch veulent détruire leur propre culture. Ils veulent faire table rase de tout et veulent nous imposer un nouveau logiciel qui soit à leur mesure, et ça c'est inacceptable. A travers le patrimoine, que pouvons-nous dire à la jeunesse ?

Quand par exemple le monastère de Mar Behnam, près de Mossoul, qui a été le 1er édifice que nous avons rénové, car il était important de venir en soutien aux chrétiens d'Orient. Parce qu'on peut être en faveur de la diversité ici, encore faut-il faut également l'être ailleurs pour pouvoir la défendre. Or, en réhabilitant ce monastère, on se rend compte qu'il est un peu sumérien, un peu babylonien, un peu juif, un peu chrétien et à la fin, il est aussi un peu musulman. Alors, il faut expliquer à la jeunesse toutes les strates de cette civilisation, pour qu'ils comprennent d'où ils viennent, qu'ils détiennent cette identité multiple et que cette identité multiple est aussi la vôtre. Vous n'êtes pas dans une identité simplement limitée à une identité religieuse qui pour certains parfois peut être mortifère.



Monastère de Mar Behnam, près de Mossoul.

Donc le fait de ne pas être limité à une seule identité permet de comprendre qu'on vient de loin et cela permet de faire comprendre aux jeunes et de leur faire toucher du doigt le dépassement. Et quand on est dans le dépassement de sa propre culture, on est dans une situation où l'on peut accueillir l'autre. Cela me semble extrêmement important. Le patrimoine, ce ne sont pas seulement des pierres, car réparer le patrimoine permet de réparer les âmes.

La réhabilitation du patrimoine est un atout pour construire la paix et je pense que maintenant les Européens l'ont bien compris et cette conférence est le signe d'une compréhension du patrimoine pour construire la paix.

Je suis persuadée que cette journée va être riche d'enseignement pour nous tous, car nous avons encore beaucoup à apprendre et nous en avons bien besoin compte tenu de cette actualité.

Mme Flora van REGTEREN ALTENA, Conseillère politique, Ministère éducation, culture et sciences des Pays-Bas, Présidente du Comité Directeur Culture, Patrimoine et Paysage du Conseil de l'Europe

Je vous remercie pour votre invitation, merci Bruno, merci Orane, quel plaisir de se retrouver après de longues années, et quel plaisir de poursuivre notre coopération en faveur du patrimoine en Europe. Je vais maintenant m'exprimer en anglais.

J'aurai deux casquettes au cours de cette présentation, puisque je vais tout d'abord vous parler en ma qualité de représentante du gouvernement des Pays-Bas, puis en ma qualité de Présidente du Comité Directeur Culture, Patrimoine et Paysage du Conseil de l'Europe.

Aux Pays-Bas, dans les domaines du patrimoine et des crises, nous avons une politique culturelle internationale qui est mise à jours tous les 4 ans. Elle rassemble deux ministères et trois ministres : le secrétariat d'Etat chargé de la culture, le ministère des affaires étrangères, celui de la coopération et du commerce international. La politique culturelle internationale mobilise surtout les deux premiers ministères et a pour objectifs de susciter la coopération, notamment bilatérale, et de voir comment les secteurs de la culture et de la créativité peuvent participer à la réalisation des objectifs de développement durable. Cette politique implique 23 pays prioritaires, également dans le cadre de la politique en faveur du développement de la coopération.



Dans le cadre de cette politique culturelle internationale, il existe également des financements, notamment celui du Prince Claus Fond, créé en 1996. Le mari de la Reine Béatrix avait en effet une grande expérience en Afrique ainsi que dans différentes régions du monde, et il était partisan de l'idée selon laquelle la culture est quelque chose dont tout le monde a besoin. Mais il croyait également que le développement doit être un processus dont chacun s'empare. « On se développe » disait-il en français. Il a ainsi mis l'accent sur la coopération culturelle, avec une attention particulière à la liberté d'expression artistique, en accordant un certain nombre de prix.

La destruction des Bouddhas de Bamian en 2003, qui vient d'être mentionnée, a ainsi permis la création d'un nouveau fond d'urgence culturelle. Nous pensions que nous devons mettre en place un système d'aide lorsque le patrimoine culturel est en danger. Ce programme intitulé Cultural Emergency Response (CER) est soutenu par le ministère des affaires étrangères et la loterie nationale des Pays-Bas, comme nous en avons entendu parlé hier. Ce CER est devenu indépendant du Fond Claus, afin de leur donner des possibilités élargies pour lever des fonds, plus de souplesse et de liberté sur le choix des pays dans lesquels ils travaillent.

Ce programme effectue ainsi un travail de plaidoyer pour la protection du patrimoine dans les pays en crise, pour créer un secteur de protection du patrimoine qui soit solide et inclusif. Il faut pour cela mener un travail de soutien et de coordination des initiatives de ce programme d'urgence, et renforcer les capacités des acteurs locaux, car il est difficile de trouver des financements directs pour le travail dans leurs communautés. Ce programme finance des formations aux premiers secours pour la culture, en travaillant avec l'ICCROM et Smithsonian-SCRI sur un manuel et une boîte à outils par exemple. Il permet aussi d'établir des centres régionaux de formation, comme au Guatemala ou en Ukraine. L'expert que l'on a vu sur les images d'Aparna Tandon avait été formé grâce à ce programme, en lien avec les organisations internationales et ALIPH.

Cette coopération culturelle internationale permet de faire travailler ensemble des organisations et des bailleurs de fonds pour la préservation du patrimoine culturel, par exemple ALIPH, le CER, le British Council et le Département de la culture du Royaume-Uni, le Fond de protection culturelle, la Gerda Henkel Stiftung en Allemagne, la Bibliothèque nationale du Qatar. Ces organisations ont créé un réseau "Grantmakers for Cultural Heritage Preservation" (G-CHeP Network) afin de mieux coordonner leur travail, également le Bouclier Bleu, le Smithsonian et Europa Nostra. Ce travail de coordination est important, notamment pour l'Ukraine aujourd'hui.

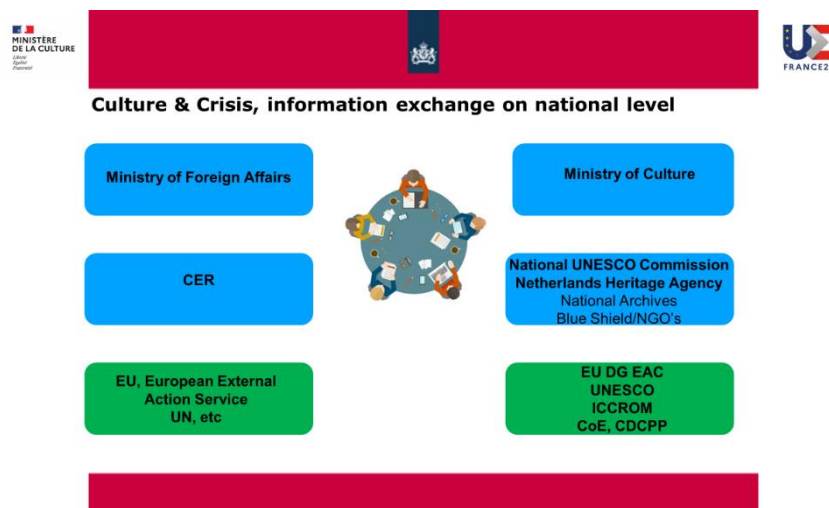
Ensemble, et en lien avec les organisations locales, cette coopération permet d'apporter une réponse rapide et de mutualiser les financements pour plus d'efficacité.

Les organisations se concentrent aussi sur certains projets. Par exemple le CER après la catastrophe dans le port de Beyrouth, a choisi de travailler avec des organisations indépendantes connectées avec les artistes locaux pour les soutenir et leur permettre de rouvrir leurs portes le plus rapidement possible, mais il a d'abord fallu faire une analyse des dégâts avant de mettre en place la coopération. L'évaluation de la coopération s'est avérée positive, ce qui leur a permis d'utiliser cette expérience pour l'Ukraine, et pour cela, ils organisent des réunions avec des autres organisations de financement toutes les deux semaines au sujet de l'Ukraine.

Le CER est lié au ministère des affaires étrangères et au ministère de la culture, nous sommes aussi liés à un certain nombre d'autres organisations, par exemple le bureau national de l'UNESCO, le Bouclier Bleu et d'autres réseaux européens et internationaux.

Après la crise de 2015, nous avons décidé de mettre en place une cellule de coordination assez légère qui réunit tous les trois mois le CER, le ministère des affaires étrangères, le ministère de la culture, la Commission nationale de l'UNESCO, l'Agence du patrimoine des Pays-Bas et le Bouclier Bleu afin d'aborder notre travail et les questions d'actualité. Par exemple, la Commission nationale de l'UNESCO a monté une très belle exposition de photos sur le patrimoine qui avait été endommagé dans le monde en lien avec la convention de La Haye de 1954. Grâce à l'aide du ministère des affaires étrangères, cette exposition a pu être présentée au siège de l'UNESCO et au siège de l'OTAN.

Pendant la crise de la COVID, le CER a eu besoin d'expériences sur le numérique donc nous nous sommes intéressés à l'expérience d'Europeana et d'autres initiatives existantes aux Pays-Bas, ce qui leur a permis de partager l'information déjà disponible, à leurs réseaux qui sont beaucoup plus larges. Cet échange est très intéressant car il nous permet d'échanger régulièrement des informations, d'avoir une vision plus large, de créer des liens et de poursuivre la coopération.



Je prends maintenant ma casquette de Présidente du Comité Directeur Culture, Patrimoine et Paysage du Conseil de l'Europe, pour vous parler d'une conférence très importante des ministres de la culture, qui se tiendra le 1er avril 2022 à Strasbourg, dans le cadre de la présidence italienne du Conseil de l'Europe³⁶.

Cette conférence des ministres de la culture comporte trois sessions thématiques sur :

- la culture et le patrimoine culturel comme ressources stratégiques pour une Europe durable (comment utiliser la culture pour relever un certain nombre de défis comme le changement climatique) ;
- la culture, la créativité, le patrimoine et la transformation et la révolution numériques ;
- les politiques en faveur de la diversité et du pluralisme dans le domaine de la coproduction de séries dramatiques, notamment la question du recours à l'intelligence artificielle dans ces domaines, alors qu'on souhaite en Europe défendre les métiers de scénaristes et des réalisateurs.

³⁶ Déclarations adoptées lors de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la culture, le 1er avril 2022 : « Créer notre avenir : la créativité et le patrimoine culturel en tant que ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique » et Déclaration sur l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/conference-of-ministers-of-culture-1-april-2022>

En outre, en raison de la guerre en Ukraine, nous avons commencé à travailler sur un projet de déclaration des ministres de la culture et j'espère que nous réussirons à la finaliser pour qu'elle soit adoptée par les ministres.

Enfin, cette semaine, la convention de Nicosie sur les infractions visant les biens culturels va entrer en vigueur. Le dernier pays à l'avoir ratifié est la Hongrie et l'Italie. Cette convention renforce la coopération internationale entre les Etats-membres, mais également avec les parties prenantes telles que les musées ou le marché de l'art, pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels.

Donc l'actualité européenne et internationale est très riche sur ces sujets et cette conférence s'inscrit également dans ce processus. Je vous remercie.

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui et je tiens à remercier la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture français, d'avoir invité l'UNESCO, et plus particulièrement le Secrétariat de la Convention de La Haye de 1954 pour la Protection des biens culturels en cas de conflit armé, à participer à cette table-ronde.

La protection du patrimoine face aux atteintes et aux destructions – ce thème est, malheureusement, à nouveau, d'actualité. La Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - le premier traité multilatéral qui s'attache exclusivement à la protection des biens culturels dans les périodes d'hostilités – cette Convention devient comme jamais un outil opérationnel pour faire face aux destructions en cours en Ukraine.

Cette convention qui est née de la reconnaissance universelle de l'ampleur de la destruction aveugle et cataclysmique des biens culturels pendant la Seconde Guerre mondiale et demeure, avec ses deux protocoles, l'instrument le plus important en droit international humanitaire pour lutter contre les crimes de guerre envers le patrimoine.

Il est à rappeler que son Deuxième Protocole prévoit des sanctions pour les violations graves commises à l'encontre de biens culturels et définit les conditions dans lesquelles s'applique la responsabilité pénale individuelle.

La ratification par le Mali de ce Deuxième Protocole en 2012 a constitué une base essentielle pour la Cour pénale internationale, lorsqu'elle a estimé que la destruction des mausolées de Tombouctou constituait un crime de guerre. Elle a condamné Ahmad Al Faqi Al Mahdi, qui a dirigé intentionnellement des attaques contre des bâtiments à caractère religieux et historique au Mali, à neuf ans de prison. C'est la première fois que des attaques contre le patrimoine culturel ont été formellement reconnues comme un crime de guerre - une décision qui n'aurait pas été possible sans le Deuxième Protocole. Par ce jugement, la protection du patrimoine a été reconnue comme un élément essentiel des efforts de maintien de la paix. Le Deuxième Protocole a également encouragé une évolution plus large au sein du système des Nations Unies vers la reconnaissance de la destruction du patrimoine culturel comme une question de paix et de sécurité.

En 2017, la résolution 2347 du Conseil de sécurité des Nations Unies, assimile la destruction délibérée du patrimoine culturel dans certaines circonstances à un crime de guerre, traduisant là un fort consensus autour de la nécessité de redoubler d'efforts pour protéger les biens culturels. En 2017, l'UNESCO a lancé son plus important effort de reconstruction de ces dernières années : une initiative novatrice visant à « Faire revivre l'esprit de Mossoul » en Irak. Face à la destruction dévastatrice de la vieille ville de Mossoul, cette initiative vise à placer la population au cœur du redressement de Mossoul, en reconstruisant les institutions culturelles et éducatives de la ville.

Grace à la ratification du Deuxième Protocole, tout récemment, en 2020, l'Ukraine bénéficie, dès le début du conflit armé en cours, d'une assistance technique de l'UNESCO, et notamment celle accordée, il y a une semaine, par le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé pour mettre en place des mesures de protection d'urgence et d'assurer la plus haute protection du patrimoine. Le patrimoine culturel ukrainien face aux atteintes et aux destructions bénéficie, désormais, d'une protection au titre du Deuxième Protocole qui est un outil essentiel pour mettre un terme à l'impunité des crimes contre le patrimoine culturel.

Permettez-moi de rappeler que la protection du patrimoine doit se faire de façon préventive. La sensibilisation, les formations, y compris des militaires, les inventaires, ou le suivi de l'état de protection des biens, sont tout autant de mesures essentielles qui doivent être prises en temps de paix à l'échelle internationale, nationale, mais surtout locale, pour investir les populations dans la protection de ce qu'elles considèrent leur patrimoine.

L'efficacité des mesures est étroitement liée avec la ratification universelle de ces importants traités internationaux. A ce jour, le patrimoine culturel meuble et immeuble de 133 Etats signataires de la Convention de La Haye, parmi lesquels 86 États sont parties au Deuxième Protocole, bénéficie de la plus haute protection.

Pour conclure, je tiens à saisir cette occasion pour encourager les États qui n'ont pas encore ratifié ces instruments à le faire en contribuant à notre engagement commun à relever l'un des plus grands défis auxquels la culture est aujourd'hui confrontée : les atteintes et la destruction intentionnelle du patrimoine culturel.

Un partenariat atypique pour un phénomène récurrent

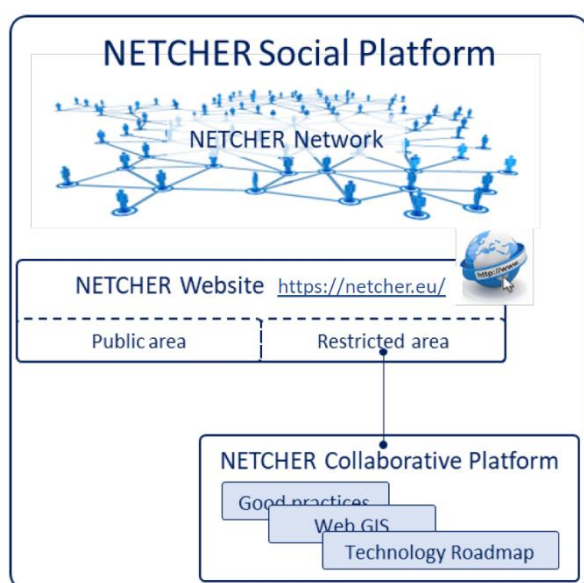
NETCHER est un travail d'équipe né de la rencontre entre la préoccupation d'équipes d'archéologues de Lyon, travaillant sur de nombreux chantiers de fouilles du bassin oriental de la Méditerranée et du Proche et Moyen Orient et faisant face aux destructions et au pillage du patrimoine archéologique, d'une part, et d'autre part les recherches sur les enjeux opérationnels de la lutte contre le trafic d'antiquités menées par l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Lyon, forte de ses liens avec Interpol et de son réseau de partenaires européens. C'est ce partenariat atypique qui a intéressé les archéologues et les policiers, dans un contexte alors tragique qui était celui des attentats terroristes en Europe et qui mettait en avant le rôle du trafic d'antiquités dans le financement de ce terrorisme, un contexte exacerbé par l'instabilité politique et économique des pays du Proche et Moyen Orient en particulier.

De ce partenariat est né le projet européen NETCHER, soutenu par la Commission Européenne sous la forme d'une *Coordination and Support Action* de 2019 à 2021 (le projet a duré 27 mois et s'est achevé le 31 mars 2021), lauréat du trophée *Les Etoiles de l'Europe* en France fin 2021.

NETCHER est aujourd'hui un réseau pluridisciplinaire d'environ 300 experts qui a été constitué au cours du projet, adossé à une plateforme numérique de ressources. La construction de NETCHER s'est appuyée sur un consortium de 7 partenaires issus de 5 pays (France, Italie, Belgique, Allemagne, Espagne) et représentatif de plusieurs domaines : établissements publics de recherche et de formation (Centre National de la Recherche Scientifique, Deutsches Archäologisches Institut, Université de Venise Ca' Foscari), organisations culturelles (Michael Culture Association, InterArts, Absiskey) et forces de police (Ecole Nationale Supérieure de Police).

Des acteurs de terrain en concertation

Des partenaires d'excellence, qui ont participé activement au réseau, avaient, de longue date, produit de nombreux contenus et expérimenté des solutions (ICOM, UNIDROIT, UNESCO, Interpol, Europol, OCBC, etc.). Plusieurs missions archéologiques, sensibilisées aux problèmes du pillage, étaient prêtes à renouveler la réflexion en partant des acteurs du terrain. Dans le cadre de NETCHER, il s'agissait de mettre ces compétences en commun dans des dynamiques pluridisciplinaires associant à chaque fois des chercheurs en archéologie, en SHS, en droit, en sciences économiques, les organisations de protection du patrimoine, et les forces de sécurité de la police et des douanes : un défi méthodologique qui a nécessité aussi un temps indispensable d'acculturation aux diverses approches et méthodes de professions peu habituées à travailler ensemble.



La plateforme opérationnelle de NETCHER.

Un objectif majeur consistait à définir des méthodes opérationnelles à jour par rapport au phénomène multiforme du trafic d'antiquités, qui ne cesse d'évoluer au fur et à mesure que nous l'analysons. Dans ces évolutions, le numérique joue évidemment un rôle considérable, et fournit aussi bien des outils pour le trafic que des instruments pour la lutte contre ce trafic. Cette mise en danger du patrimoine culturel par le pillage, ancienne mais accrue récemment par l'instabilité géopolitique, nous oblige à davantage d'analyse en profondeur, d'actions concertées et de décroisement entre les professions concernées (archéologues, historiens de l'art, chercheurs ; forces de sécurité, juristes, organisations culturelles) mais aussi de communication avec les décideurs publics et d'actions de sensibilisation envers le grand public.

Le projet NETCHER a ainsi permis de constituer un réseau international et interdisciplinaire d'experts de la lutte contre le pillage et le trafic de biens culturels. Il inclut des

organisations privées et publiques dans le domaine de la culture et de la communication liées aux projets européens en matière de patrimoine culturel. Il s'appuie sur une plateforme en ligne, dont une partie est ouverte à destination du public et l'autre est sécurisée pour servir d'outil de travail au réseau d'experts.

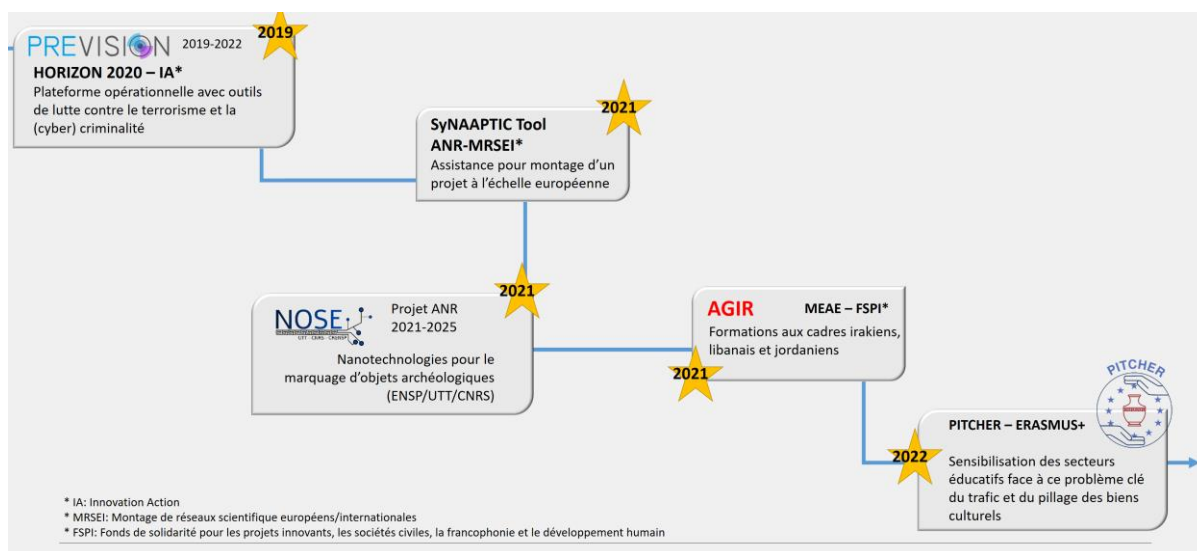
L'interdisciplinarité, le meilleur outil pour la protection du patrimoine

Si l'arsenal juridique européen apparaît plutôt satisfaisant, c'est toute une chaîne d'acteurs qui doit s'approprier ce cadre et construire des partenariats appuyés sur un partage de bonnes pratiques. Ainsi, NETCHER a mis en œuvre des méthodes de travail pluridisciplinaire propres aux SHS pour les appliquer à la question des moyens de la protection des biens culturels contre le trafic illicite, en rassemblant les compétences nécessaires et les savoir-faire méthodologiques dans chaque domaine : les questions de provenance et traçabilité, de restitution, de reconstruction numérique, d'analyse de la nature des trafics de biens culturels, mais aussi l'évaluation des besoins en matière de nouvelles technologies. Nous avons également testé des formations interdisciplinaires, pour promouvoir entre des communautés professionnelles initialement isolées les unes des autres (comme les policiers et les archéologues) les bonnes pratiques de la lutte contre le trafic de biens culturels.

Le mode de travail en réseau s'est révélé particulièrement efficace, le réseau NETCHER se révélant même comme un outil de gouvernance et d'intensification des coopérations européennes. Au total, NETCHER rassemble à ce jour près de 300 experts issus de 29 pays. Nous comptons poursuivre cette action par le déploiement de nouveaux programmes en réponse aux appels à projets d'Horizon Europe.

Le projet a alterné les temps de construction (ateliers thématiques, séminaires) et les temps de diffusion (Forums publics, webinaires). Une attention particulière a été portée au volet pédagogique par l'élaboration de formations. Ces ressources sont en ligne sur le site de NETCHER. Mais c'est aussi la sensibilisation et l'implication des citoyens qui sont apparues comme des facteurs d'amélioration décisifs et plusieurs événements en ligne se sont attachés à cette dimension.

En s'appuyant sur l'agenda de recherche qui a été défini, d'autres projets européens sont nés de ce réseau. Certains, à finalité technologiques, ont pour objectif de développer des outils opérationnels (PREVISION, NOSE), et d'autres (AGIR, PITCHER) travaillent la question de l'implication des populations et des publics.



Les projets issus de Netcher.

Ces différentes initiatives, concertées et complémentaires, répondent à une logique d'interdisciplinarité et de coopération qui promeut le travail en réseau et la recherche opérationnelle, impliquant tout autant les sciences humaines et sociales que les nouvelles technologies, pour la compréhension fine de ce phénomène mondial, avec l'ambition de construire progressivement de véritables structures de prévention.

Conclusions - Mme Irina BOKOVA, Ambassadrice, ancienne Directrice Générale de l'UNESCO

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude à Madame la Ministre Roselyne Bachelot pour l'invitation à participer à cet important colloque dont l'ordre du jour est si riche « Patrimoine, Musées, Archives, Architecture - Quels risques et quelle expérience pour l'Europe ? ».

Permettez-moi également de féliciter M. Bruno Favel et son équipe pour l'excellente organisation de cet événement important dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Je vois la pertinence de la culture et du patrimoine dans tous les aspects de la devise de la Présidence française - renouveau, force et appartenance - dans le but de renforcer le lien entre l'Union européenne et ses citoyens.

Ce colloque est en effet un événement opportun. 2022 est une année emblématique puisque nous célébrerons le 50^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention du patrimoine mondial. Et avec ses 1154 sites dans 167 pays, à partir de 2021 sur la liste du patrimoine mondial (897 culturels, 218 naturels et 39 mixtes), c'est un livre ouvert sur la diversité culturelle de l'humanité.

J'ai toujours considéré la sauvegarde du patrimoine mondial comme l'une des idées les plus positives, les plus visionnaires et les plus novatrices qui aient émergé au cours du siècle dernier. C'est l'idée que le patrimoine appartenant à des cultures différentes peut représenter une « valeur universelle exceptionnelle ». C'est l'idée que l'humanité est unie dans toute sa diversité autour de valeurs communes. L'idée que toutes les cultures sont différentes mais que la différence ne divise pas - elle unit. La culture et le patrimoine ne sont pas des briques et des pierres, mais des identités et des appartenances. Le patrimoine concerne autant le passé que l'avenir.

Aujourd'hui, alors que nous vivons des moments difficiles et je dirais même dangereux, une guerre en Ukraine, un monde post-pandémique avec une crise économique, sociale, sanitaire et environnementale sans précédent, nous devons renouveler notre engagement envers le patrimoine et la culture. La pandémie a également eu un effet dévastateur sur la culture, les institutions culturelles et le patrimoine : 90 % des sites du patrimoine mondial sont fermés et perdent ainsi plus de 50 % de leurs revenus.

Et nous devrions considérer une fois de plus quels sont les défis et les menaces pour la protection du patrimoine mondial, l'urbanisation et le tourisme de masse, les catastrophes naturelles, le manque de capacités et de financement pour préserver le patrimoine... En effet, nous avons constaté un certain nombre de menaces graves pour la sauvegarde du patrimoine - urbanisation incontrôlée, tourisme non durable, manque de capacités, de connaissances et de ressources financières, trafic illicite d'antiquités, braconnage et exploitation forestière illicites, conflits, guerres et destructions délibérées, tremblements de terre, inondations et autres catastrophes naturelles et, enfin et surtout, changement climatique.

Permettez-moi de mentionner trois aspects du thème du colloque d'aujourd'hui.

La première concerne la protection du patrimoine en période de conflit. Au cours des huit années que j'ai passées à l'UNESCO, j'ai vu la destruction dévastatrice de sites culturels emblématiques au Moyen-Orient, ainsi que le pouvoir de la culture et du patrimoine de mobiliser, de reconstruire, de réconcilier, de renouveler, de guérir.

L'expérience que j'ai vécue au cours de ces années a renforcé ma conviction de la pertinence croissante du patrimoine et de la culture. Face à la destruction et au pillage délibérés du patrimoine culturel par des groupes extrémistes, une nouvelle compréhension de l'importance du patrimoine culturel est apparue, la compréhension que la protection du patrimoine ne peut être séparée de la protection des vies humaines en temps de conflit et qu'il s'agit d'un impératif de sécurité essentiel.

Ma conviction, à savoir que la protection du patrimoine culturel n'est pas un luxe que l'on peut laisser pour des jours meilleurs, qu'elle est vitale pour la paix et la réconciliation, s'est renforcée. Souvent première victime de la guerre, la culture guérit, et peut restaurer des liens qui ont été brisés.

De nombreuses questions ont émergé, notamment sur la manière de convaincre la communauté humanitaire et sécuritaire que le patrimoine compte, que détruire le patrimoine signifie détruire le tissu social des sociétés, priver les gens de leur identité.

La résolution 2347 du Conseil de sécurité de l'ONU, promue par l'UNESCO et soumise par la France et l'Italie le 24 mars 2017, est un jalon historique dans les efforts de préservation du patrimoine dans les conflits. Il s'agit de la toute première résolution adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies qui reconnaît la protection du patrimoine culturel comme une question de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale de protéger le patrimoine culturel pendant les conflits armés.

Le cadre juridique international dans le domaine de la protection du patrimoine a été complété par un partenariat solide entre l'UNESCO et la Cour pénale internationale dans le but de traduire en justice ceux qui ont commis ces crimes de guerre en détruisant le patrimoine culturel - une tâche extrêmement difficile, car il n'y avait pas de précédents de ce type.

En conséquence, le premier suspect de cette destruction, Ahmed al-Faqi al-Mahdi, a été arrêté et transféré par les autorités du Mali et du Niger à La Haye le 26 septembre 2015. En août 2016, Ahmad al-Faqi al-Mahdi a plaidé coupable devant la Cour pénale internationale (CPI) pour avoir endommagé intentionnellement neuf mausolées et une mosquée à Tombouctou, au Mali.

La condamnation d'Ahmed Al-Mahdi a marqué l'histoire de la lutte contre l'impunité, en reconnaissant que le rétablissement de la justice et de l'État de droit est une étape essentielle de tout processus de redressement. Elle a créé un précédent historique pour des cas similaires à l'avenir - en traitant une telle destruction délibérée comme un crime de guerre.

Mon deuxième point concerne la culture, la protection du patrimoine et le développement durable. En tant que Directrice Générale de l'UNESCO, j'ai ardemment défendu l'intégration de la culture comme moteur de la cohésion sociale et du développement durable lors de l'élaboration de l'Agenda 2030 des Nations unies. C'était une occasion unique de reconnaître pour la première fois que la culture est porteuse d'inclusion sociale et de respect de la dignité humaine, mais aussi de croissance économique et de création d'emplois décents, de contribution à l'égalité des sexes, de lutte contre le changement climatique et de création de sociétés pacifiques et inclusives.

J'ai toujours insisté sur le fait que si l'objectif de l'Agenda 2030 pour le développement durable est un agenda du peuple, par le peuple et pour le peuple, alors la culture et le patrimoine devraient jouer un rôle très central. D'autant plus que les Objectifs de Développement Durable (ODD) consacrent un changement conceptuel dans la réflexion sur le développement au-delà de la croissance économique - en envisageant un avenir souhaitable qui soit équitable, inclusif, pacifique et écologiquement durable. Maintenant que nous sommes à mi-chemin de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, je crois que nous avons besoin d'un nouveau regard sur la façon dont la culture y contribue, et c'est aussi l'un des mérites de ce colloque, afin d'évaluer les risques de sa négligence ou de sa destruction.

Le patrimoine ne se résume pas aux monuments. Le patrimoine - culturel et naturel, matériel et immatériel - est une ressource évolutive qui soutient l'identité, la mémoire et le « sens du lieu », il joue un rôle crucial dans la réalisation du développement durable. Il permet la cohésion sociale, favorise la régénération socio-économique et la réduction de la pauvreté, renforce le bien-être social, améliore l'attrait et la créativité des régions et accroît les bénéfices touristiques à long terme. Nous devons relever le défi de la conservation de cette ressource fragile et non renouvelable pour les générations actuelles et futures.

Comme l'ont souligné de nombreux intervenants, le Pacte Vert ou Green Deal européen et d'autres initiatives importantes, telles que le Nouveau Bauhaus européen, constituent une réponse puissante et significative à la nécessité de mettre la dimension culturelle et créative au premier plan de notre ambition européenne de créer un cadre de vie durable et écologique.

Le lancement du Livre vert sur le patrimoine culturel européen « Placer le patrimoine commun de l'Europe au cœur du Green Deal européen » par Europa Nostra, à qui je tiens à rendre hommage, en étroite collaboration avec l'ICOMOS et le Climate Heritage Network, donne effectivement la bonne direction politique.

Et mon dernier point concerne la manière dont la science et la technologie contribuent à la préservation du patrimoine. Alors que nous célébrons le 50e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial et son énorme contribution à l'humanité, nous devons en effet continuer à débattre de la manière dont la science et la technologie contribuent à la préservation du patrimoine. Des événements récents et dévastateurs, tels que

l'incendie de Notre-Dame, la destruction délibérée des Bouddhas de Bamiyan en Afghanistan et la ruine violente de nombreux sites en Syrie, la destruction actuelle du patrimoine ukrainien, nous rappellent que le patrimoine culturel est en danger constant, autant aujourd'hui qu'au cours de l'histoire. Seuls 15 % du patrimoine culturel mondial sont actuellement disponibles sous une forme numérisée. Quelle que soit la qualité de leur protection et de leur préservation, la grande majorité des objets et sites anciens sont naturellement sujets à la corrosion due à l'âge. Sans parler des autres menaces déjà mentionnées.

Permettez-moi à ce stade de rendre hommage à la présidence italienne du G20 pour la réunion des ministres de la culture et pour l'adoption de la déclaration de Rome sur la culture qui a fermement positionné la culture comme un moteur majeur pour une reprise socio-économique durable à la suite de la pandémie de Covid-19. Parmi les cinq priorités clés, identifiées dans la déclaration, il y a une référence importante à la transition numérique et aux nouvelles technologies pour la culture.

La technologie numérique joue désormais un rôle important en aidant le secteur du patrimoine culturel à relever le défi de la reconstruction et de la restauration de ce qui a été perdu ou, à tout le moins, de l'enregistrement des vestiges pour l'avenir. Permettez-moi d'insister sur le fait que la conservation numérique ne se substitue pas à tous les autres efforts, mais qu'elle constitue également un formidable outil permettant aux jeunes d'être éduqués, de partager, d'échanger et d'avoir accès à la culture et aux sites.

Sur la base de la vision de la décennie numérique pour la transformation numérique de l'Europe d'ici 2030, intitulée « Path to the Digital Decade », la Commission européenne a publié en novembre 2021 une recommandation sur l'espace européen commun de données pour le patrimoine culturel dans le but d'accélérer la numérisation du patrimoine culturel ; la numérisation de tous les monuments et sites, objets et artefacts du patrimoine culturel pour les générations futures, afin de protéger et de préserver ceux qui sont en danger, et de stimuler leur réutilisation dans des domaines tels que l'éducation, le tourisme durable et les secteurs créatifs culturels. Consciente de son importance, la Commission encourage les États membres à numériser d'ici 2030 tous les monuments et sites menacés de dégradation et la moitié de ceux qui sont très fréquentés par les touristes.

De nombreuses questions se posent encore : conservons-nous l'intégrité de la Convention et de ses critères, tout en les adaptant aux nouveaux défis ? Mettons-nous suffisamment l'accent sur les efforts de conservation et la sauvegarde des sites déjà inscrits ? Sommes-nous suffisamment conscients et sérieux face aux menaces qui pèsent sur notre patrimoine mondial, telles que l'urbanisation, le tourisme non durable, le manque de ressources, le manque de capacités humaines, les catastrophes naturelles, les conflits et les guerres, et la plus importante d'entre elles, le changement climatique ? Les gouvernements sont-ils conscients que l'avenir vert, inclusif, juste et durable souhaité n'est pas possible sans la protection du patrimoine et que le patrimoine détient la clé de nombreuses réponses ? Impliquons-nous suffisamment la société civile et les communautés locales dans la protection et la préservation du patrimoine ? Sensibilisons-nous suffisamment les jeunes à l'importance du patrimoine ? Autant de questions pertinentes et importantes...

Je renouvelle mes sincères félicitations à la Présidence française de l'Union européenne et plus particulièrement au Ministère de la Culture de France pour l'organisation de cet important débat.

M. Bruno FAVEL, Chef de la Mission patrimoine mondial, DGPA, Ministère de la culture : bilan et perspectives

Mme Bachelot-Narquin, ministre de la culture, a mis le patrimoine à l'honneur dans le cadre de la PFUE, puisque trois colloques ont été organisés : *Le Label du patrimoine européen : bilan des 10 ans d'existence*, 27 et 28 janvier 2022 en visio ; *Patrimoine, archives, architecture, musées : quels risques, quelles expériences en Europe ?* les 24 et 25 mars à l'Institut national du patrimoine, à Paris ; *Les musées en Europe : quels défis pour l'avenir ?* les 3 et 4 mai 2022, au Centre Pompidou.

Outre la participation de la Ministre de la culture et de l'Ambassadeur d'Ukraine en France, de Madame Irina Bokova, Ambassadrice, ancienne Directrice Générale de l'UNESCO et de Madame Bariza KHIARI, Sénatrice honoraire de Paris, représentante de la France auprès de l'alliance internationale pour la réhabilitation du patrimoine dans les zones de conflits (ALIPH), ce colloque a réuni plus de 150 personnes représentant : les institutions patrimoniales de 16 Etats-membres (ministères et/ou Agences en charge du patrimoine, de l'architecture, des musées et des archives), l'Union européenne (Commission européenne, Parlement européen et Comité des Régions), l'ICCROM, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, l'ICOM, l'ICOMOS, la société civile (Europa Nostra), ainsi que des experts, spécialistes et personnalités.

L'objectif consistait à poursuivre les réflexions au niveau européen sur ce thème patrimoines et risques, puisque la dernière fois où nous nous étions rencontrés avec quelques-uns des intervenants ici présents, était à Dubrovnik, début février 2019, juste avant le confinement mondial, pour une conférence, organisée sous Présidence slovène, sur le thème « heritage at risk » ... Ce colloque nous permettra donc de poursuivre ces échanges pour améliorer nos connaissances, l'anticipation et la lutte contre les différents types de risques et de menaces qui pèsent sur les patrimoines et sur l'architecture et ce, afin de proposer des pistes de solutions et de coopération possibles dans une approche transversale, au niveau tant national qu'europpéen.

Tous les services de la DGPA – patrimoine, architecture, musées et archives – ont donc été associés aux réflexions pour identifier, lister et analyser les risques qui pèsent sur les différents secteurs, les outils, les remèdes ou exemples de réponses, puis les confronter et les problématiser avec nos collègues européens.

Plusieurs pistes d'actions ont ainsi pu être identifiées :

Notre patrimoine commun comme vecteur de paix, de cohésion et d'attractivité des territoires

- Développer et promouvoir les initiatives existantes, comme les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe qui encouragent un tourisme durable, des mobilités douces, s'appuient l'attractivité patrimoniale, historique, touristique et culturelle des territoires, mettant en exergue les savoir-faire et associant une myriade d'acteurs (élus, professionnels, institutionnels, associatifs, etc.)
- Encourager les initiatives de financement innovantes, fort des expériences réussies en Europe, créer par ex un loto européen du patrimoine.

Le patrimoine et la création architecturale en réponse aux risques naturels et environnementaux

- Considérer les risques naturels et environnementaux comme une opportunité à faire autrement : un outil de réponse aux crises majeures que nous traversons ;
- Poursuivre le développement du processus de Davos pour une culture du bâti de qualité, démarche transversale et participative en faveur de la qualité de l'environnement urbain et rural ; Créer un réseau d'enseignants experts dans le domaine de la création architecturale et du patrimoine dans les écoles d'architecture européennes ; Encourager l'expérimentation et son évaluation, valoriser les initiatives et les événements dans le cadre du Nouveau Bauhaus Européen ;
- Diffuser l'expérience du Bauhaus auprès des institutions et des collectivités locales.

Risques humains ou liés à la gestion quotidienne du patrimoine

- Encourager la production de connaissances (inventaires, plans de gestion, ex du Plan Cathédrales en France...) en associant tous les acteurs concernés pour encourager partage, participation et intelligence collective ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation, de formation et favoriser l'innovation ;
- Poursuivre le développement de programmes, projets et réseaux européens (par ex Copernicus, Proculther) ;
- Impliquer davantage les populations concernées par les destructions.

Tournant numérique : risques liés à la conservation des données numériques patrimoniales et risques de perte mémorielle

- Poursuivre les programmes de coopération européenne (E-archiving et E-ARK par ex), en lien avec les institutions et acteurs concernés
- Associer dès l'amont les producteurs des données et documents numériques, à la prise en compte du cycle de vie des données (exemple de la démarche de « Archiving by design »)
- Réfléchir aux modalités de collecte, mise en ligne et communication des archives numériques natives
- Partager des initiatives innovantes, comme le programme français d'archivage électronique VITAM ou encore le projet de stocker les données encodées sur ADN³⁷.
- S'assurer, lors des révisions à venir du RGPD, que les services d'archives pourront continuer de collecter des données à caractère personnel. Garantir la transmission des données existantes et la disponibilité de données numériques pour tous, en développant notamment des dispositifs d'accès à distance sécurisés pour les données et documents numériques non encore diffusables sur internet.

Les métiers du patrimoine face au développement durable

- Réaffirmer et renforcer le rôle central des politiques publiques du patrimoine pour préparer l'avenir, encourager la réflexion et promouvoir les initiatives de formation et de transmission ;
- Reconnaître la contribution des métiers d'art et de la restauration à l'attractivité des territoires et au maillage territorial et lutter contre la désertification des centres des petites villes (ex du Programme « Petites villes de demain », destiné aux villes de moins de 20 000 habitants en France) ;
- Poursuivre la coopération européenne pour relever ensemble les défis majeurs et préparer demain : soutenir l'accès des entreprises qualifiées aux chantiers et à la reconnaissance des métiers du patrimoine (via des programmes tels qu'Erasmus+, service civique européen par ex) ;
- Renforcer le développement d'outils de protection des biens du patrimoine culturel immatériel dans les politiques publiques.

Le patrimoine face aux atteintes et aux destructions

- Poursuivre la coopération et les échanges européens (par ex les programmes NETCHER, ProCultHer) ;
- Encourager la publication du plan d'action de la Commission européenne sur la lutte contre le trafic des biens culturels, qui sera disponible d'ici la fin de l'année 2022 pour allier prévention et sanction, renforcer le suivi et la traçabilité, l'échange d'informations entre experts notamment ;
- Encourager la ratification des différentes conventions de l'UNESCO (1970, Unidroit notamment) et du Conseil de l'Europe (convention de Nicosie sur les infractions), encore disparate entre Etats membres ;
- Revoir les notions de crimes de guerre et de crimes culturels contre l'Humanité.

Le patrimoine a été et sera toujours affecté par des conflits humains, des violences naturelles ou de nouvelles menaces. Il convient donc de poursuivre les échanges, les actions de coopération, de sensibilisation et de prévention auprès des professionnels, des élus et des populations et d'encourager la mobilisation de la communauté européenne, afin de mieux gérer les situations d'urgence, de prévoir la gouvernance à mettre en place et d'optimiser les chaînes d'intervention.

Il est encourageant de constater que l'union européenne, à commencer par la Commission européenne, intègre le patrimoine à des degrés divers dans ses différentes politiques sectorielles.

Il est à souhaiter que les prochaines présidences, tchèque et suédoise, puis espagnole et belge, poursuivent ces échanges, en approfondissant l'une ou l'autre thématique ou en traitant différemment le sujet.

Annexe : Biographies des intervenants

³⁷ L'acide désoxyribonucléique ou ADN est un composé organique dont les molécules contiennent les instructions génétiques qui coordonnent le développement et le fonctionnement de tous les êtres vivants et de quelques virus.



COLLOQUE PATRIMOINE, MUSÉES, ARCHIVES, ARCHITECTURE : QUELS RISQUES, QUELLES EXPÉRIENCES EN EUROPE ?

Institut National du Patrimoine (INP)
Galerie Vivienne - 75002 Paris
24 et 25 mars 2022

BIOGRAPHIES INTERVENANTS



Colloque Patrimoine, musées, archives, architecture : quels risques, quelles expériences en Europe ?

Institut National du Patrimoine (INP) – Galerie Vivienne – Paris

24 et 25 mars 2022

Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE)

- : - : - : - BIOGRAPHIES - : - : - : -



Jean-François HEBERT, licencié en droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques de PARIS, est affecté à la Cour des comptes à sa sortie de l'Ecole nationale d'administration (promotion droits de l'homme). Nommé auditeur en 1981, il est promu conseiller référendaire en 1985 et conseiller maître en 1999. Après cinq années consacrées au contrôle des comptes des collectivités locales et des administrations de l'Etat, il est appelé, en 1986, au cabinet du ministre de la culture et de la communication (François Léotard) pour y exercer les fonctions de conseiller technique chargé des questions administratives et financières. En 1989, il est nommé directeur administratif et financier de l'association de préfiguration de la Bibliothèque de France, puis de l'établissement public chargé de concevoir et de construire ce grand équipement culturel à Tolbiac. En 1993, François

Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense, lui demande de rejoindre son cabinet pour y suivre les affaires économiques, financières et budgétaires. Il conserve ses fonctions de conseiller budgétaire auprès de Charles Millon, nommé ministre de la défense en 1995.

En janvier 1997, il est nommé secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense et reconduit dans ses fonctions par Alain Richard en mars 1999. Il se trouve alors placé au cœur des enjeux humains, financiers, juridiques et patrimoniaux de la professionnalisation des armées. Il est un des artisans de la modernisation du ministère, notamment dans le domaine budgétaire et comptable. Il est également la cheville ouvrière de l'intégration de l'ancien secrétariat d'Etat aux anciens combattants au sein de la Défense. A l'été 2002, il participe activement, sous l'autorité de Michèle Alliot-Marie, à l'élaboration de la nouvelle loi de programmation militaire pour les années 2003-2008.

En octobre 2002, Jean-François Hébert est nommé président de la Cité des sciences et de l'industrie et il préside parallèlement le conseil d'administration de la Géode. En mars 2003, le ministre de la culture et de la communication confie à Jean-François HEBERT une mission visant à améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels. En novembre de la même année, il est également chargé de faire des propositions pour mobiliser les institutions culturelles en faveur de la tolérance, du respect des différences et du désir de vivre ensemble. Sous son impulsion, la Cité des sciences et de l'industrie est devenue, avec plus de trois millions de visiteurs par an, le 4^{ème} musée le plus fréquenté en France et une institution de référence pour la diffusion de la culture scientifique et technique.

En mai 2007, Jean-François Hébert est appelé à diriger le cabinet de Christine ALBANEL, ministre de la culture et de la communication, fonctions qu'il exerce jusqu'en juin 2009. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, le charge de mettre en œuvre le projet de création du musée d'histoire de France annoncé en janvier 2009 par le Président de la République. Il préside à ce titre l'Association de préfiguration de la Maison de l'histoire de France jusqu'à sa dissolution le 31 décembre 2011.

Par décret du Président de la République du 21 septembre 2009, il est nommé président de l'établissement public du château de Fontainebleau, fonctions dans lesquelles il a été reconduit en 2014, puis en 2017 pour un nouveau mandat de trois ans.

Par décret du Président de la République du 17 mars 2021, il est nommé directeur général des patrimoines et de l'architecture du ministère de la culture à compter du 8 mars 2021.

Agé de 66 ans, il est officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite, chevalier des palmes académiques et commandeur des arts et lettres.



Catherine MAGNANT, adjointe au directeur et cheffe de l'Unité en charge des politiques de la culture à la Commission européenne, elle s'occupe de politique culturelle depuis 2011. En 2018, elle a coordonné la task-force de l'Année européenne du patrimoine culturel qui s'est déroulée dans 37 pays. Catherine a commencé sa carrière à Moscou, à la délégation de la Commission européenne. De retour à Bruxelles, elle a eu différentes responsabilités en lien avec l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe centrale et orientale, la promotion des droits de l'homme dans les relations avec les pays tiers, la lutte contre la discrimination au sein de l'Union européenne. Catherine est une ancienne élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Elle est également diplômée en relations internationales et en russe (Sorbonne et Institut des langues orientales, Paris).



Bénédicte SELFSLAGH travaille en tant que consultante et spécialiste de programmes internationaux dans le domaine du patrimoine culturel.

Elle est membre de jurys et groupes d'experts en Belgique et à l'étranger, et représente la Belgique dans le Comité international de coordination pour le Temple de Preah Vihear (Cambodge).

Elle est l'auteur du programme Raphaël, premier programme communautaire dédié au patrimoine culturel, et a négocié plusieurs conventions et textes internationaux relatifs à la préservation du patrimoine culturel dont la Convention de Faro et les Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'Union européenne ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel.

Elle a été le président fondateur du Panel du Label du patrimoine européen, secrétaire générale élue de l'ICOMOS, rapporteur du Comité du Patrimoine mondial et présidente du Comité directeur du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe.



Alberto GARLANDINI, président de l'ICOM depuis 2020, est muséologue et expert en gestion du patrimoine culturel.

Il a été président du comité d'organisation de la conférence générale de l'ICOM 2016 à Milan, membre du conseil d'administration du Comité international de l'ICOM pour les musées régionaux (ICR) et président du comité national ICOM Italie. En 2017 et en 2020, il a été conférencier au 1er et au 2e Forum de haut niveau de l'UNESCO sur les musées. Il est président du comité scientifique du Museo delle Scienze de Trente, président du Museo del Paesaggio de Verbania, président de l'association Abbonamento Musei, membre du comité scientifique de la Fondation Brescia Musei, membre du conseil d'administration de Federculture, la Fédération nationale des Services Publics de la Culture, et du Musée National du Palais ducal de Mantoue (2015-2020).

Il a été nommé par le Ministère italien du patrimoine culturel et le Ministère des affaires étrangères dans des commissions nationales telles que la Commission pour la réforme des musées d'État, la Commission pour la définition de normes nationales pour la gestion des musées et la Commission pour la promotion de la culture italienne à l'étranger. Pour la région Lombardie, il a été directeur général de la culture, directeur général du cinéma et président de la Commission du film de Lombardie. Il est chargé de cours dans des universités et intervient lors de conférences internationales. Il a été largement publié en italien, anglais, français et espagnol.



Laurence FARRENG, communicante, d'abord au sein d'entreprises, devient directrice de la communication de sa ville, Pau, de 2015 à 2019 après avoir été adjointe au maire. Députée européenne (MoDem) elle conserve un engagement certain pour sa ville et est élue au Conseil municipal de Pau en 2020.

Laurence Farreng est membre titulaire et coordinatrice au sein de la commission de la culture et de l'éducation (CULT). Elle est membre de la délégation pour les relations avec l'Inde ainsi que membre suppléante de la commission développement régional (REGI) et des délégations pour les relations avec la Péninsule coréenne et à l'Assemblée parlementaire Euronest.

Au Parlement européen, Laurence Farreng se bat pour faire émerger une ambition culturelle européenne forte à travers le soutien des acteurs du secteur et la reconnaissance de leur importance pour l'Union européenne. Elle travaille à la démocratisation et à l'adaptation aux défis environnementaux des programmes phares de l'Union européenne en matière d'Éducation et de Culture : Erasmus +, le programme de mobilité des étudiants et des apprentis, le Corps Européen de Solidarité pour le volontariat et Europe Créative qui soutient et finance la création et la production en Europe.



Sneška QUAEDVlieg-MIHAILOVIC (1963), secrétaire générale d'Europa Nostra, - la voix européenne de la société civile engagée pour le patrimoine culturel - depuis plus de 25 ans.

En 2000, elle a été nommée secrétaire générale de l'organisation et travaille, à ce titre, en étroite collaboration avec les Institutions européennes, le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'UNESCO et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux et européens sur les questions de patrimoine.

Sneska Quaedvlieg-Mihailovic by Felix Q Media

Elle est la coordinatrice de l'Alliance européenne du patrimoine 3.3, une plateforme informelle de réseaux européens et internationaux actifs dans le domaine élargi du patrimoine, depuis sa création en 2011. Elle a joué un rôle de premier plan dans la promotion et la mise en œuvre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, ainsi que dans sa continuation par le biais du Groupe d'Expert sur le Patrimoine Culturel mis en place par la Commission européenne. Elle intervient régulièrement lors de conférences et de réunions européennes sur le patrimoine culturel et est l'auteur de nombreux articles sur l'Europe et le patrimoine culturel. Plus récemment, elle a contribué au Livre vert sur le patrimoine culturel européen "Placer le patrimoine commun de l'Europe au cœur du Pacte vert européen". Elle a également contribué à la préparation du Rapport européen "Le patrimoine culturel compte pour l'Europe" (2015) et au projet d'un "Nouveau récit pour l'Europe" (2013).

Elle est membre du conseil consultatif de la Fondation Europeana, du conseil consultatif de l'Orchestre des jeunes de l'Union européenne et du comité directeur du Centre européen de Musique. Sneška a obtenu un diplôme en Droit international à Belgrade (ex-Yougoslavie) et en Droit et Politique européens à Nancy (France). Avant de rejoindre Europa Nostra, elle a travaillé pour les institutions européennes à Bruxelles, puis pour la délégation de la Commission européenne à Belgrade. En 1991, elle a fait partie des fondateurs et a été première Secrétaire générale du Mouvement européen en Yougoslavie.

Twitter @SneskaEN @europanostra



Stefano DOMINIONI, Ph.D., secrétaire exécutif de l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels - Conseil de l'Europe (APE), directeur de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels (IEIC) au Luxembourg

Il est chargé de superviser la certification par le Conseil de l'Europe des Itinéraires culturels dans le domaine de la culture et du patrimoine européens dans ses 47 États membres, ainsi que l'évaluation régulière des 45 itinéraires culturels actuellement certifiés. M. Dominioni assure le fonctionnement du conseil de direction et du comité statutaire de l'APE, la gestion de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels et la coordination avec les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Il est responsable de la coopération avec l'Union Européenne et les organisations internationales telles que l'UNESCO, l'OCDE et l'OMT. Au cours de sa carrière au Conseil de l'Europe, il a travaillé pour la direction générale de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et la direction générale de la cohésion

sociale. Il est titulaire d'un doctorat de l'université de Yale et d'une maîtrise de l'université de Milan.



Alain LIBEROS, président-fondateur de l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA) – Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe depuis avril 2021 - Retraité de la Commission Européenne depuis octobre 2018. Né le 9 septembre 1953 dans le Gers (France) ; maîtrise de droit public et d'économie (Université de Toulouse 1 Capitole) ; spécialisation en droit européen (Université Paris I)

Administrateur depuis 2019 de l'OITS/ISTO – Bruxelles (Organisation Internationale du Tourisme Social)

Postes occupés en qualité de fonctionnaire au ministère de l'Industrie (1982-1990) : Direction générale de l'Industrie à Paris, DRIRE aux Antilles et en Guyane ; à la Commission européenne (1990 -2018) : à la direction générale Industrie et marché Intérieur à Bruxelles.

Publications :

- Marché Intérieur : guide sur la nouvelle approche et l'approche globale en matière de normalisation et de certification des produits industriels (1993)
- Politique commerciale : Les accords de reconnaissance mutuelle avec les pays tiers (1997)
- Tourisme : la politique européenne du tourisme sur la période 2007-2014



Béatrice TAULEGNE, directrice au sein du Comité européen des régions, est en charge des travaux législatifs. Elle a occupé différents postes de conseillère politique et de management au sein des institutions de l'Union européenne et en France.

Elle a participé aux travaux de la Convention européenne ainsi qu'à l'élaboration du livre blanc du CdR.

sur la gouvernance à plusieurs niveaux et était en charge de la prospective au CdR. Elle a été également la coordinatrice au sein du CdR pour l'Année européenne du Patrimoine (2018).

Elle est actuellement en charge du suivi de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Elle est titulaire d'un doctorat en droit européen de l'Université Lyon III (France).



Stéphane PALLEZ est présidente directrice générale du FDJ depuis novembre 2014. Sous l'impulsion du président de la République et de la mission confiée à Stéphane Bern sur le patrimoine en péril, FDJ a mis en place en 2018 les jeux de loterie Mission Patrimoine. A l'issue de la 4ème édition en 2021, grâce à ces jeux, près de 100 millions d'Euros ont été reversés par l'Etat à la Fondation du patrimoine. En lien étroit avec le ministère de la Culture, 627 projets ont été sélectionnés, et pour la moitié d'entre-eux, les travaux de restauration sont en cours ou achevés.

Madame Stéphane Pallez était précédemment présidente directrice générale du groupe de réassurance CCR entre 2011 et 2014. De 2004 à 2011, elle a été directrice financière déléguée du groupe de télécommunications France Télécom-Orange. De 1984 à 2004, Madame Stéphane Pallez a exercé différentes fonctions à la direction générale du Trésor au ministère de l'Economie et des Finances. Pendant cette période, elle a également été administratrice suppléante de la Banque mondiale à

Washington entre 1988 et 1990, et conseillère technique auprès des ministres de l'Economie et des Finances Pierre Bérégovoy et Michel Sapin, en charge des questions industrielles, de 1991 à 1993. Madame Stéphane Pallez est membre des conseils d'administration de CNP Assurances et d'Eurazeo, dont elle préside également les comités d'audit. Elle est également présidente du conseil d'administration du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris. Née en 1959, elle est diplômée de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et ancienne élève de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA – promotion Louise Michel).



Éric DANIEL-LACOMBE, architecte DPLG, Professeur TPCA (HDR) à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-la-Villette, directeur de la Chaire « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris-ouverts ».

Éric Daniel-Lacombe est un architecte de la vie quotidienne, aussi soucieux de la prise en compte de l'économie que de la diversité des usages et des rapports que les utilisateurs de ses bâtiments entretiennent entre eux et avec leur environnement.

Né en 1959, architecte DPLG en 1985, DEA « jardins-paysages-territoires » en 1996, doctorat d'urbanisme en 2006 et habilitation De recherche en 2020 à l'ENS de Lyon. Il a développé une expérience multiple de praticien-concepteur et constructeur, fondée sur dix années d'évaluations critiques, en association avec le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment), portant sur des bâtiments d'architecture destinés à de nombreux aspects de la vie quotidienne

: logements de jeunes travailleurs, de personnes âgées, de travailleurs émigrés, crèches mais aussi écoles maternelles et élémentaires, universités, maisons d'étudiants, bibliothèques, restaurants, bureaux de poste. La concertation avec les acteurs et gestionnaires de ces logements et équipements lui a aussi permis d'apprendre à écouter et proposer des solutions à des problèmes techniques et économiques, cruciaux pour les maîtres d'ouvrage, les acteurs publics, les ingénieurs et les entreprises dans la conduite de chantiers. Il a alors compris l'architecture comme une co-production de l'habiter ; et l'architecte comme créateur de formes qui accommodent les exigences présentes de la construction et le souci pour le bien-être futur des divers habitants. Il a par ailleurs développé une expertise en architecture dans des sites exposés à des risques naturels. Et il a ainsi construit des bureaux, des équipements, des logements dans des lieux exposés à des inondations, des feux de forêt mais aussi au bruit et au vent. Ses recherches lui ont appris qu'il ne suffit pas de protéger les habitants du risque, il faut que les personnes qui y sont exposées puissent apprivoiser leur désarroi, se sentir protégées et capables de faire face au risque en toute conscience. S'agissant de risques naturels, ses projets de logement, de bureaux et d'équipements publics offrent à leurs habitants des conditions nouvelles d'accès et d'interaction avec la nature dans des lieux qui allient pratique, esthétique et symbolique. C'est pourquoi son architecture offre des perspectives de perceptions antinomiques inhabituelles, car elles seules peuvent conduire l'imagination hors des sentiers battus et permettre aux habitants de s'approprier les transformations de leur vie quotidienne suscitées par le risque et la réalité des transformations climatiques.



Ann BOURGES, est ingénieure de recherche au centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF). HDR en 2017 en science des matériaux, architecte DPLG (1989). En 2006, elle a obtenu son doctorat en minéralogie à l'Université des géosciences de la Ludwig-Maximilians-Universität de Munich. Née le 03 mars 1963 à Boulogne-Billancourt (92). Elle a travaillé comme scientifique de la conservation spécialisée dans la conservation de la pierre et de la terre crue au laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) pendant 13 ans. Ann Bourges est secrétaire générale d'ICOMOS France et anime le groupe de travail climat et patrimoine ainsi que le WP6 climat et interface du projet national de recherche Equipex+ Espadon. Elle anime également le groupe AFNOR sur la normalisation des biens culturels - matériaux poreux inorganiques constituant le patrimoine culturel.



Philippe RAHM, est un architecte suisse diplômé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne en 1993 et docteur en architecture de l'université de Paris-Saclay en 2019. Son agence « Philippe Rahm architectes » est établie depuis 2008 à Paris. Son travail qui étend le champ de l'architecture entre le physiologique et le météorologique, a acquis une audience internationale dans le contexte du développement durable. En 2011, il est lauréat avec Catherine Mosbach & Ricky Liu du concours international pour le Parc Central de Taichung, un parc urbain à Taiwan de 70 hectares et de ses bâtiments, inauguré en décembre 2020. En 2017, avec Nicolas Dorval-Bory, il remporte le concours de l'aménagement de l'Agora de La Maison de la Radio (Radio-France) à Paris, en cours d'étude. En 2019, avec OMA, il est lauréat du projet de réaménagement urbain du quartier de Farini de 62 hectares à Milan en Italie, en cours d'étude. Depuis 2010, il a enseigné entre autres à Princeton, Harvard

et Columbia University, à Cornell aujourd'hui. Il est maître de conférence à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles. Il a été invité à de nombreuses biennales d'architecture, entre autres à Venise en 2002 et 2008, en 2017 aux biennales de Séoul et Chicago ou en 2019 à Sharjah. En 2020-2021, il est commissaire de l'exposition « Histoire naturelle de l'architecture » au Pavillon de l'Arsenal à Paris. Ses livres les plus récents sont « Le jardin météorologique » paru aux Éditions B2 en 2019, et en 2020, « Écrits climatiques » chez B2, « Météorologie des sentiments » aux Éditions Les Petits Matins ainsi que « Histoire naturelle de l'architecture » aux Éditions du Pavillon de l'Arsenal.



Oliver MARTIN, chef de Section, Office fédéral de la culture (Suisse). Né en 1970 à Berne (Suisse), architecte diplômé en 1998 et docteur en sciences techniques et histoire de l'architecture en 2002, à l'Institut fédéral suisse de technologie ETHZ de Zurich, après des études à l'Université "La Sapienza", à Zurich et à Rome.

Depuis 2002, collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la culture, à la section Monuments historiques et patrimoine culturel. Depuis 2012, chef de section et membre de la direction de l'Office fédéral de la culture. Actif dans de nombreux comités et organisations internationales, par exemple le Conseil de l'Europe, les directeurs européens des politiques architecturales (European Directors of Architectural Policies), le Forum européen des responsables du patrimoine (European Heritage Heads Forum – EHHF), le groupe de réflexion « UE et patrimoine », le patrimoine mondial de l'UNESCO (membre de la

délégation suisse au Centre du patrimoine mondial 2010-2013), les groupes OMC de l'UE, l'ICCROM (membre du Conseil de 2013 à 2021, président du Conseil 2017-2021). Responsable de la rédaction de la Déclaration de Davos 2018 sur la haute qualité de la Baukultur et du processus de Davos en cours.



Ulla SALMELA est depuis le 1er mars directeur du département des services de l'environnement culturel de l'Agence finlandaise du patrimoine. Ce département est responsable du patrimoine archéologique, du patrimoine bâti et de la restauration, ainsi que du paysage culturel et de l'archéologie marine. Ulla Salmela a obtenu son doctorat (histoire de l'art) à l'université de Jyväskylä en 2005 sur l'histoire de l'urbanisme finlandais dans l'entre-deux-guerres. Depuis lors, elle a acquis une vaste expérience de l'administration du patrimoine en occupant divers postes à l'Agence du patrimoine. Elle a de l'expérience dans le développement des musées, le patrimoine bâti, l'environnement culturel et les politiques du patrimoine, tant au niveau national qu'européen. Depuis 2013, Ulla Salmela représente la Finlande au sein du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour la culture, le patrimoine culturel et le paysage et du Comité du patrimoine de la région baltique. Elle a

également été la coordinatrice nationale de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. Actuellement, elle est également membre du groupe OMC de la Commission européenne "Renforcer la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique". @UllaSalmela



Yannick GOURVIL est architecte (Ensab), titulaire d'un post-master international Recherches en architecture (Ensapl) et du programme d'expérimentation en arts et politique de Bruno Latour (SPEAP, Sciences Po Paris). Il prépare actuellement une thèse en architecture, urbanisme et environnement (Cnam) sur *les héritages de l'anthropocène : habiter l'incertitude des risques naturels*. Il déploie son activité d'architecte-urbaniste selon trois pratiques professionnelles interdépendantes : la maîtrise d'œuvre (BMC2 architectes) ; l'enseignement en théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (Ensapl) et une recherche expérimentale en prospectives urbaines sur des enjeux de transition écologique telle que l'adaptation aux effets du changement climatique (ET ALORS). Il est aussi architecte conseil de l'Etat depuis 2021 et commissaire de plusieurs expositions dont *Sols incertains, cohabiter*

les territoires vulnérables qui sera inaugurée en mai 2022 à la Galerie de l'Ensa Paris la Villette. En 2021, Yannick Gourvil est lauréat du concours national AMITER « *mieux aménager les territoires en mutation exposés à des risques naturels* » sur le site Cœur Côte Fleurie et reçoit un Grand Prix National par le ministère de la Transition Écologique.



Jelka PIRKOVIC PhD, Assist. Prof. est actuellement directrice générale par intérim de la Direction du patrimoine culturel au ministère slovène de la Culture. Avant cela, elle a été, entre autres, secrétaire d'État du ministère de la Culture et directrice générale de l'Institut pour la protection du patrimoine culturel de Slovénie. Elle est également engagée comme enseignante à l'université de Ljubljana, à la faculté des arts, au département d'archéologie, où elle donne différents cours sur le patrimoine.

Elle est membre du groupe d'experts de la Commission européenne sur le patrimoine culturel et du groupe OMC sur la dimension culturelle du développement durable. Elle a participé activement au groupe d'experts chargé de rédiger la convention-cadre de Faro et au groupe de travail chargé de formuler la stratégie européenne en matière de patrimoine culturel pour le 21^e siècle. Elle est membre du Comité international de l'ICOMOS pour les questions

juridiques et administratives (ICLAFI), et du groupe de travail de l'ICOMOS Notre dignité commune / Approche fondée sur les droits (RBA/OCD) soutenant l'application des droits de l'homme liés au patrimoine dans des situations où ces droits pourraient être entravés.



Emmanuel ÉTIENNE, né le 26 septembre 1977, est architecte et urbaniste général de l'État, architecte du patrimoine diplômé de l'École de Chaillot. Il est le chef du service du patrimoine, adjoint au directeur général des patrimoines et de l'architecture au ministère de la Culture, depuis le 1^{er} août 2021.

Le service du patrimoine du ministère de la Culture est chargé, au niveau national, de l'étude, de la protection, de la conservation, de la restauration, de la valorisation et de la transmission aux générations futures du patrimoine archéologique, des sites, immeubles et objets mobiliers présentant un intérêt historique, architectural, artistique, scientifique, technique ou paysager, protégés ou susceptibles d'être protégés au titre des monuments historiques, de leurs abords ou des sites patrimoniaux remarquables, ou inscrits sur la liste du patrimoine mondial en France. Il exerce les compétences de l'État en matière d'inventaire général du patrimoine culturel de la France.

Le service du patrimoine comprend : la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux, la sous-direction de l'archéologie et la Mission de l'inventaire général du patrimoine culturel. Trois services à compétence nationale relèvent également du service du patrimoine : le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, le Laboratoire de recherche des monuments historiques et la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.



Philippe VILLENEUVE, architecte en chef des monuments Historiques (1997)

En charge des départements de : Charente (1998-2005), Creuse (1998- 2010), Haute-Vienne (2002-2010), Charente-Maritime (2005-), Loir et Cher (2010-2019). Nommé ACMH du Domaine National de Chambord en 2011, puis de la cathédrale Notre-Dame de Paris en 2013. Il est Chevalier des Arts et des Lettres

Principales réalisations : Restauration de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe ; Restauration intérieure et extérieure du chœur de la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême ; Sauvetage et restauration du clocher de l'église Notre-Dame de la Souterraine ; Restauration du Portail Saint-Jean et du chevet de la cathédrale Saint-Etienne de Limoges ; Restauration du château et du grand escalier de La Rochefoucauld ; Restauration de l'Hôtel de Ville de La Rochelle ; Création de la halle d'accueil du Domaine National de Chambord ; Restitution des jardins à la française sur les parterres du château de Chambord ; Restauration du pont à transbordeur de Rochefort ; Reconstruction de l'Hôtel de Ville de La Rochelle ; Sécurisation, reconstruction et restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris depuis le 15 avril 2019.



Aparna TANDON, directrice du programme First Aid and Resilience for Cultural Heritage in Times of Crisis, Sustaining Digital Heritage, Co-Chair INSARAG Flexible Response Subgroup on Heritage Safeguard, ICCROM, Rome, Italie

Aparna Tandon est spécialisée dans la réduction des risques de catastrophe et la récupération post-crise de toutes les formes de patrimoine. Elle a 25 ans d'expérience professionnelle post-qualification dans la conservation du patrimoine et a conduit des formations professionnelles pour la conservation du patrimoine en Asie, au Moyen-Orient, en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud.

En tant que chef de programme senior à l'ICCROM, elle dirige la conception et la mise en œuvre de son programme phare international First Aid and Resilience for Cultural Heritage in Times of Crisis (FAR). En outre, elle coordonne les activités des programmes Sustaining Digital Heritage et SOIMA (Sound and Image Collections

Conservation) qui visent à sauver le patrimoine audiovisuel et numérique en danger.

Elle a dirigé des interventions d'urgence, des évaluations des dommages et des risques après un événement et des formations en situation de crise en Belgique (2021), au Liban (2020), en Croatie (2020), en Inde (2020, 2018), dans le nord de l'Irak (2017), au Myanmar (2016), au Népal (2015, 2016), aux Philippines (2013) et en Haïti (2010). En outre, elle a organisé des ateliers sur la protection du patrimoine dans des pays touchés par des conflits, notamment en Syrie, au Liban, en Libye, en Égypte et en Irak. Aparna a formé du personnel militaire, des équipes de protection civile et des humanitaires pour apporter les premiers secours au patrimoine culturel en cas d'urgence.

Elle est l'auteur de plusieurs articles et publications. Ses manuels récents, First Aid to Cultural Heritage in Times of Crisis et Endangered Heritage : Emergency Evacuation of Heritage Collections ont été traduits en plusieurs langues, notamment en arabe, français, espagnol, japonais et russe.

Aparna est titulaire d'une maîtrise en conservation de l'art de l'Institut national des musées, en Inde. Elle a suivi une formation avancée en conservation du papier au Straus Center for Conservation, Harvard University Art Museums, USA. En 2001-2002, elle a enrichi son expérience professionnelle, d'abord en tant que boursière Fulbright Arts à la Direction de la préservation de la Bibliothèque du Congrès à Washington, D.C., puis en tant que chercheuse invitée en conservation au Getty Conservation Institute, à Los Angeles, aux États-Unis. De 1998 à 2004, elle a travaillé comme conservatrice-conservatrice au musée et à la bibliothèque Amar Mahal à Jammu & Kashmir, en Inde.



Pia SOPTA est diplômée en histoire de l'art (études de conservation) et en langue et littérature françaises à la faculté des sciences humaines et sociales de l'université de Zagreb, ainsi qu'en études diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et européennes de la République de Croatie.

Elle a fait partie de l'équipe d'organisation de l'Institut Français - Ambassade de France en Croatie, de Rendez-vous, Festival de la France en Croatie en 2015. De 2017 à 2018, elle a été rédactrice en chef d'un magazine bilingue d'architecture Oris.

Depuis 2018, elle est employée au ministère de la Culture et des Médias de la République de Croatie dans le secteur de la coopération culturelle internationale et des affaires européennes.

Elle était membre de l'équipe du ministère pour la première présidence croate du Conseil de l'UE en 2020. Son travail est principalement axé sur la politique culturelle européenne et le patrimoine culturel.



Pierre PAQUET, directeur des musées de la ville de Liège, Inspecteur général du patrimoine, Belgique

Pierre Paquet est diplômé en archéologie et en histoire de l'art de l'Université de Liège. Il est aujourd'hui directeur des musées de la Ville de Liège. Il est également professeur à l'Université de Liège. Il est membre de la Commission des Arts du Sénat. Il préside également le Centre d'art contemporain de La Chataigneraie à Flémalle (Liège). Il a été conseiller des ministres wallons en charge du patrimoine de 1993 à 2000. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur de la direction de la restauration (des monuments historiques), puis d'inspecteur général du département du patrimoine en Wallonie. Il a obtenu plusieurs prix au cours de sa carrière dont le Prix Larbalette de l'Institut archéologique liégeois en 1984 (L'église Saint-Jacques à Liège) et le Prix du patrimoine culturel de la Ford Motor

Company en 1988 (projet d'aménagement du site de l'ancienne abbaye de Stavelot). Il a été président de la chambre provinciale des monuments, sites et fouilles (CPMSF) pour la province de Liège et au niveau européen, il a été président de l'association internationale du réseau européen du patrimoine (Herein aisbl) et membre du CDCPP du Conseil de l'Europe (Initiateur rapporteur pour « la stratégie pour le patrimoine en Europe au 21ème siècle » (2017). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés au patrimoine, en particulier celui de Wallonie.



Maria-Xeni GAREZOU est chef de la direction de l'archive nationale des monuments du ministère de la culture hellénique — le service central responsable de l'inventaire numérique des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que des archives du service archéologique. Ayant intégré le ministère après le concours de l'École nationale d'administration (11e promotion, 1997), elle a successivement servi comme secrétaire du comité de conservation des monuments de l'Acropole (2000-2002), archéologue à la direction des monuments byzantins et post-byzantins (2000-2009), conseillère auprès de la secrétaire générale du ministère (2009-2014), chef du département des musées et des collections archéologiques (2014-2018) et chef du département de l'archive nationale des monuments et du cadastre archéologique (2018-2021).

Docteur en archéologie classique, Maria-Xeni Gareizou a suivi des études d'archéologie et d'histoire aux universités d'Athènes et Lausanne et détient un diplôme universitaire 3e cycle en management de la culture de l'université Paris Dauphine.



Bruno RICARD, conservateur général du patrimoine, directeur des archives nationales (France)

Bruno Ricard est diplômé de l'Ecole nationale des chartes (1992) et ancien élève de l'Ecole nationale du patrimoine (1992-1993). Il est directeur des archives nationales (France) depuis 2019.

Il a commencé sa carrière comme conservateur du centre des Archives diplomatiques de Nantes en 1993 avant d'exercer les fonctions de directeur des Archives départementales de l'Oise de 2000 à 2013.

Il est devenu chargé de mission pour les affaires juridiques auprès du directeur chargé des archives de France en 2013, puis sous-directeur de la communication et de la valorisation des archives au service interministériel des Archives de France de 2015 à 2019. Il a par ailleurs été membre de la commission d'accès aux documents administratifs de 2012 à 2019.



Lauri LEHT, directeur des archives numériques aux archives nationales d'Estonie. Il est né le 01 novembre 1977 à Tartu en Estonie
Tartu Miina Härma Gümnaasium, 1985-1996, université de Tartu, Bachelor of Science (B.Sc.), Business Administration, Finances & Business Information Systems, 1996-2000
Regio AS, chef de projet (développement de logiciels), juin 2000 - juillet 2001
Archives nationales d'Estonie, Auditeur interne, août 2001 - décembre 2007
Archives nationales d'Estonie, chef du Bureau de la conservation numérique, janvier 2008 - décembre 2011
Depuis janvier 2012 : il est directeur des archives numériques aux archives nationales d'Estonie.
Auditeur interne certifié (CIA) par l'Institut des auditeurs internes (IIA), 2005 ;
certificat professionnel d'archiviste par les Archives nationales d'Estonie, examen

officiel, 2006.



Andrea HÄNGER, directrice-adjointe des archives nationales d'Allemagne
Andrea Hänger est docteur en histoire et diplômée en archivistique (Archivschule Marburg). Elle a commencé sa carrière au musée de l'histoire allemande à Bonn et travaille pour les archives nationales dans des fonctions différentes depuis 2002. En outre elle était cheffe du projet de mise en place de l'archivage numérique et chargée des questions de droit concernant les archives.
Elle est nommée directrice-adjointe en janvier 2015. Depuis l'intégration de l'office chargé des dossiers de la Stasi, le service de sécurité de la République Démocratique d'Allemagne, dans les archives nationales en juin 2021 elle a la charge des matières générales tels que la conservation, les technologies numériques ou l'accès aux archives.



Jef SCHRAM, secrétariat Général (Transparence, gestion et accès aux documents), European Archives Group, Commission européenne.

Il travaille à la Commission européenne depuis près de 30 ans. Il dirige une petite équipe qui développe, coordonne et contrôle les politiques de la Commission en matière de gestion des documents et des archives.

Jef coordonne les travaux du groupe des archives européennes, un groupe d'experts de la Commission composé de représentants des archives nationales ou des directions des archives des États membres de l'UE. Il est également responsable des relations de la Commission avec les archives historiques de l'UE à l'Institut universitaire européen de Florence. Jef est titulaire d'une maîtrise en histoire.



Sandrine HEISER, conservateur en chef du patrimoine aux archives nationales, est cheffe de projet pour l'accès sécurisé à distance depuis septembre 2020, après avoir contribué au sein de l'équipe ADAMANT au développement de la plateforme d'archivage numérique en mode agile.

Diplômée en histoire, en archivistique et en technologies numériques, elle exerce depuis plus de 30 ans son métier au carrefour de ces trois disciplines en évaluant les nouveaux risques informationnels liés à la transition numérique tout en facilitant l'accès aux données dans le respect du code du patrimoine.



Olivier LERUDE, haut fonctionnaire au développement durable au ministère de la Culture (France)

Olivier Lerude est agrégé d'histoire, docteur en sciences politiques et architecte urbaniste en chef de l'État. Après avoir enseigné pendant plus de dix ans, il rejoint le ministère en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire où il travaille en particulier sur le projet du Grand Paris ; il intègre ensuite le ministère de la Culture, à la direction générale des patrimoines puis au secrétariat général. Aujourd'hui haut fonctionnaire au développement durable au sein de ce ministère, il a pour mission de porter les enjeux soulevés par le développement durable dans le champ culturel. Par le biais d'actions d'animation et de sensibilisation, ainsi que par la conduite de projets opérationnels comme le montage d'expositions, il aborde aujourd'hui des thématiques très diverses

concernant notamment le vivant comme enjeu culturel, l'économie circulaire et les circuits courts, l'adaptation du patrimoine au changement climatique, l'architecture durable, les liens entre la création et le développement durable, l'adaptation des industries culturelles aux nouveaux défis ou encore les enjeux liés à la transmission.



Charles PERSONNAZ, ancien élève de la Sorbonne et de l'école nationale d'administration (promotion Léopold Sedar Senghor), a œuvré dans le domaine culturel et patrimonial au ministère de la Défense (direction de la mémoire, du patrimoine et des archives) puis au ministère de la Culture (direction des musées de France).

Directeur de l'association de préfiguration de la Maison de l'histoire de France puis rapporteur extérieur à la Cour des comptes, il dirige depuis 2019 l'Institut national du patrimoine. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont le dernier, « Sauver la rue de Valois ? » est paru en 2017 aux éditions Emmanuel Lemieux.

A titre bénévole, il est chargé de mission à l'œuvre d'Orient, en charge du patrimoine et de la culture. Il a été nommé président du fonds des écoles d'Orient par le ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères.



Erminia SCIACCHITANO, fait partie du cabinet du ministre italien de la Culture et s'occupe des affaires internationales et multilatérales, notamment du récent G20 Culture. Elle possède une vaste expérience des politiques européennes et de la recherche sur la culture, le patrimoine et le paysage, avec un accent sur les valeurs sociales, l'économie créative et la gestion régénérative. Entre 2014 et 2020, elle a contribué à l'élaboration de la politique de l'UE sur le patrimoine culturel en général et à l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 en tant que conseillère scientifique principale. Elle a précédemment occupé le poste de chef d'unité pour les relations internationales et la recherche au sein du ministère italien du patrimoine culturel. Elle est architecte et titulaire d'un doctorat en relevé de bâtiments historiques et d'un master en études européennes et négociations internationales.



Luís RAPOSO, archéologue, expert dans le domaine de la préhistoire est le président d'ICOM Europe (Alliance régionale européenne du Conseil international des musées), depuis 2016.

Chef du département de recherche du musée national d'archéologie, Lisbonne, Portugal (depuis 2013) et ancien directeur (1996-2012). vice-président de l'association portugaise des archéologues (depuis 2014). Président du comité national portugais de l'ICOM (de 2008 à 2012). Membre du groupe de travail de l'ICOM sur les statuts, le règlement intérieur et la gouvernance (2014-2016). Membre du comité de suivi du plan stratégique de l'ICOM (2014-2016 ; 2020-2022) et des résolutions (2014-2016). Ambassadeur de l'ICOM pour la création d'un centre de formation international de l'ICOM pour l'Afrique (2016-2019). Membre du comité directeur du projet EU-LAC MUSEUMS (2017-2020). Membre du comité des parties prenantes de l'Année européenne du patrimoine culturel

(2018). Professeur invité à l'université de Lisbonne, faculté des lettres, département d'histoire (2005-2014). Membre du comité consultatif de l'initiative de programmation conjointe de l'UE (Espace européen de la recherche) sur le patrimoine culturel (2020 à ce jour). Membre du conseil d'administration du Centre international de recherche et d'échanges sur les musées de l'ICOM (ICOM-IMREC).



Lionel DEVLIEGER est architecte et historien. En 2006, il a cofondé Rotor, une organisation basée à Bruxelles et spécialisée dans l'étude de la culture matérielle actuelle. Rotor encourage le débat sur les questions liées aux ressources, au gaspillage et à l'obsolescence dans le secteur du bâtiment par le biais de projets de recherche, d'expositions, de conférences et de publications. Rotor coordonne également des opérations de démantèlement à grande échelle, collabore à des projets architecturaux et réalise des projets d'aménagement intérieur et urbain. Lionel a enseigné dans des universités en Europe et aux États-Unis (UC Berkeley, TU Delft, Columbia University, AA School, entre autres). Il est co-auteur de *Deconstruction et reemploi*, un manuel de référence sur la réutilisation des éléments de construction, publié aux presses de l'EPFL en 2018, aujourd'hui en troisième tirage.

N'étant pas un cabinet d'architecture au sens traditionnel du terme, Rotor a néanmoins reçu plusieurs prix d'architecture ces dernières années, tels que le Global Award for Sustainable Architecture 2015, le Blueprint Architecture Award 2015, le Jonge Maaskant Prijs 2015, le Henry van de Velde Company Award 2016 et le Schelling Architecture Award 2018. Lionel Devlieger est depuis août 2021 professeur à l'université de Gand, où il enseigne l'histoire culturelle et matérielle de la pratique architecturale.



Patrick DONDELINGER (Ministère de la Culture, Luxembourg)

A étudié l'histoire, les sciences religieuses, les sciences politiques, l'anthropologie et la théologie (doctorat) à Luxembourg et à Paris. Etudes de terrain en Europe, Proche-Orient, Afrique, Amérique du Nord et du Sud. Recherche et enseignement aux Universités de Paris, Metz et Lucerne. Curateur de musée et conservateur du patrimoine religieux au Service des sites et monuments nationaux à Luxembourg, puis détaché au Centre national de l'audiovisuel. Actuellement chargé d'études dirigeant responsable du patrimoine culturel immatériel au Ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg. Membre représentant du Ministre de la Culture ayant la protection du patrimoine dans ses attributions auprès de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO depuis 2009. En charge depuis 2017 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Coordinateur national du Label du patrimoine européen et membre du European Commission's expert group on cultural heritage et du Reflection Group « EU and Cultural Heritage ».



Véronique ROGER-LACAN est ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO depuis septembre 2019 après avoir été ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) de 2015 à 2019. Elle a précédemment occupé divers postes au sein du ministère des Affaires étrangères : ambassadrice, représentante spéciale chargée de la lutte contre la piraterie maritime (2013-2015), chef de la mission Mali-Sahel, sous-directrice d'Asie méridionale et directrice de l'équipe interministérielle pour l'Afghanistan et le Pakistan (2011-2013). Elle a également été conseillère pour les affaires stratégiques et de sécurité au sein du cabinet de la ministre des Affaires étrangères (2010-2011).

Auparavant, à la délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense (2001-2010), elle a été notamment de 2007 à 2010, adjointe, en charge des opérations, au directeur, et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (1998-2001), administrateur dans la division des plans et opérations de défense en charge du partenariat avec les pays de l'Asie centrale et du Caucase. Avant cela, elle a passé six années au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Son premier séjour au HCR s'est effectué à la délégation régionale pour l'Asie du Sud-Est, où elle était en charge de la protection des réfugiés cambodgiens dans les camps sous administration khméro-thai, et des réfugiés Karen, Karenni et Mon dans les camps le long de la frontière thai. Puis à la délégation régionale du HCR pour le BeNeLux, elle a notamment été en charge, avec l'envoyé spécial du HCR pour la Bosnie-Herzégovine, de la protection des populations civiles pendant le conflit en Bosnie-Herzégovine.

L'ambassadrice Roger-Lacan est diplômée en droit international public de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, ainsi qu'en langue et civilisation hindi de l'INALCO. Véronique Roger-Lacan est membre et fondatrice du programme « *Encourage Excellencies* » de l'association *Women in International Security – WIIS*, du comité des experts du prix Lacharrière-Chirac « culture pour la paix » et intervenante dans les ateliers La Source.



Bariza KHIARI a été nommée en janvier 2018, par le Président de la République sa représentante personnelle au conseil de fondation d'ALIPH (Alliance internationale pour la préservation du patrimoine dans les zones de conflits) et en assure la vice-présidence. ALIPH est une fondation internationale de droit suisse, basée à Genève, dotée financièrement par les Etats et des mécènes privés. La France est membre fondateur de ce fonds et principale contributrice.

Elle a été nommée en février 2021 membre du Haut-Conseil de l'Institut du Monde Arabe, membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Islam de France. Elle a été membre de la direction collégiale du Mouvement La République en Marche. Elle est actuellement membre du bureau exécutif de La République en Marche. Elle préside depuis début 2016 l'Institut des Cultures d'Islam, établissement culturel de la ville de Paris. Elle en a fait un établissement qui a aujourd'hui toute sa place dans l'espace culturel parisien, notamment à travers

les expositions d'art contemporain, les concerts par la mise en lumière de jeunes artistes et créateurs, des conférences autour des figures tutélaires des cultures d'Islam et également par des programmes dédiés à la jeunesse, notamment des cours d'arabe et de wolof dans un cadre laïque ainsi que de nombreuses pratiques artistiques. Bariza Khiari, a été conseillère du 16^e arrondissement de Paris, sénatrice de Paris de 2004 à 2017, et première Vice-Présidente du Sénat de 2011 à 2014.

Membre de la commission des Affaires Economiques du Sénat de 2004 à 2011, elle a été rapporteur des textes sur le tourisme, sur les chambres de commerce et chef de file sur de nombreux textes de nature économique. En 2008, elle dépose une proposition de loi relative aux emplois fermés. Ce texte, voté à l'unanimité au Sénat, a permis en 2010, de supprimer la condition de nationalité, dans l'accès aux professions réglementées, notamment de santé. Dans le même esprit, elle a présenté et fait voter à l'unanimité un texte concernant « les chibanis ». Elle a été à l'origine d'une résolution contre la circulaire Guéant qui touchait les étudiants étrangers ; cette circulaire a été abrogée.

Membre de la Commission des Affaires culturelles du Sénat de 2011 à 2014, elle a été rapporteur de la proposition de loi (qui a donné naissance à la base ReLire) et du projet de loi encadrant la vente en ligne des livres (dite anti-Amazon). Cette loi, d'apparence technique, est en réalité décisive dans l'économie du livre et du maintien de la librairie indépendante. Par ailleurs, elle s'avère une première riposte législative aux méthodes d'optimisation fiscale et de prédation économique des GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple). En 2014, elle intègre la commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées du Sénat. A ce titre, elle a été désignée membre de la Délégation Française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.



Flora VAN REGTEREN ALTENA est conseillère politique coordinatrice dans le domaine des relations multilatérales (UE, Conseil de l'Europe, UNESCO) dans le domaine de la culture au sein du département arts et patrimoine du ministère de l'éducation, de la culture et des sciences des Pays-Bas. Elle est particulièrement impliquée dans le sujet de la lutte contre le trafic illicite de biens et de patrimoine culturels et la crise. Elle travaille également sur les relations culturelles avec les six îles des Caraïbes au sein du Royaume des Pays-Bas.

Historienne de l'art de formation, elle a auparavant travaillé dans le domaine de la recherche sur la provenance des biens retournés en possession du gouvernement des Pays-Bas après la Seconde Guerre mondiale (projet Origines inconnues), et en tant qu'expert associé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO de 2003 à 2006.

En tant que membre représentant les Pays-Bas au sein du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, elle a été élue en 2021 pour en assurer la présidence en 2021 et 2022.



Anna SIDORENKO, Chef de l'Unité des traités pour la protection du patrimoine culturel, UNESCO

Architecte du patrimoine (École de Chaillot – Paris), Docteure en Sciences sociales et Humanités nouvelles (CNAM - Paris), Anna Sidorenko assure, à l'UNESCO, les fonctions de Chef d'Unité des Traités pour la protection du patrimoine culturel en charge du Secrétariat de la Convention de La Haye de 1954 pour la Protection des biens culturels en cas de conflit armé.



Véronique CHANKOWSKI est professeur d'histoire égéenne et économie antique à l'Université Lyon 2 (France), actuellement directrice de l'École française d'Athènes, centre de recherche français en Grèce. Elle a étudié la philologie grecque, l'histoire ancienne et l'archéologie du monde grec antique et a mené des recherches de terrain en Grèce et en Bulgarie. Elle a également enseigné à l'Université de Lille, et donne régulièrement des séminaires et des conférences dans plusieurs universités (Stanford, Paris, Athènes, Rome). Elle est l'auteur de nombreuses publications sur la société et l'économie de la Grèce ancienne et a dirigé plusieurs programmes de recherche, dont un projet H2020 sur la protection du patrimoine culturel (Netcher). Elle a également publié deux monographies sur l'histoire et l'organisation du commerce à Délos à l'époque classique et hellénistique : Athènes et Délos classique (2008) et Parasites du

dieu (2019). Elle vient de recevoir le prix Paule Dumesnil de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres pour ses recherches sur Délos.



Irina BOKOVA, née le 12 juillet 1952 à Sofia (Bulgarie), a servi l'UNESCO en tant que Directrice générale deux mandats - de 2009 jusqu'au 2017. Elle est la première femme à diriger l'Organisation. Diplômée de l'Institut des relations internationales de Moscou, MGIMO, (1971-1976), Irina Bokova a été boursière de l'Université du Maryland, à Washington DC en 1989, et a suivi un programme exécutif au John F. Kennedy School of Government, Université Harvard en 1999.

Elle commence sa carrière au Ministère des Affaires étrangères et après le changement démocratique en Bulgarie en 1989, elle participe activement à l'élaboration de la nouvelle Constitution du pays en tant que membre de l'Assemblée nationale constituante.

En 2005 elle est nommée Ambassadrice de Bulgarie en France, à Monaco et auprès de l'UNESCO, ainsi que Représentante personnelle du Président de

la République de Bulgarie auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (2005 – 2009).

En qualité de Directrice générale de l'UNESCO, elle a participé activement aux efforts des Nations Unies d'adopter l'Agenda 2030 sur le développement durable et d'y intégrer l'éducation de qualité pour tous, le rôle de la science, l'égalité des genres et la protection du patrimoine culturel mondial. Elle a été particulièrement active dans la défense du patrimoine culturel dans les conflits au Mali, en Syrie et en Irak, en dénonçant la destruction du patrimoine par les extrémistes comme un outil de guerre. En conséquence, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte pour la première fois plusieurs résolutions sur le lien entre le maintien de la paix et de la sécurité et la protection du patrimoine et particulièrement la Résolution 2347 de mars 2017.

En 2016, le magazine américain Forbes la classe parmi les femmes les plus influentes du monde. En 2020 elle est élue Membre international honoraire de l'Académie américaine des arts de la science. Irina Bokova a reçu de hautes distinctions nationales de la part de nombreux pays, parmi lesquelles : Ordre « Stara Planina », Bulgarie, 2014 ; Commandeur de l'ordre des arts et des lettres, France, mai 2014 ; Ordre de Commandeur de la Légion d'honneur, France, avril 2015. Elle est accordée des distinctions académiques honorifiques par plus de 40 universités prestigieuses.

A l'heure actuelle, Irina Bokova est enseignante invitée à l'Ecole des relations internationales de Paris (PSIA), SciencesPo, à l'Université de Genève et à l'Université Kyung-Hee à Séoul, Corée, sur la diplomatie culturelle et la problématique de développement durable et sur le multilatéralisme. Elle est aussi membre de plusieurs organisations et de conseils consultatifs et d'administration, parmi lesquelles Université de la Paix des Nations Unis, Costa Rica, Ban Ki Moon Center for Global Citizens, Conseil stratégique de PSIA, Membre de Leaders pour la Paix, Paris, Patronne du Global Institute for Women's Leadership, King's College, Londres, Concordia Leadership Council, New York, etc. Outre sa langue maternelle, elle parle anglais, français, espagnol et russe.

Organisateurs :

Ministère de la culture,
Direction générale des patrimoines et de l'architecture,
Mission du patrimoine mondial



Bruno FAVEL, chef de la mission du patrimoine mondial à la direction générale des patrimoines et de l'architecture au ministère de la Culture. Spécialiste de géopolitique, officier des arts et Lettres, chevalier de l'ordre national du mérite, Grand-croix de l'ordre royal Muniseraphon (Cambodge), médaille d'honneur de la commission nationale française auprès de l'UNESCO, Grand-croix de l'ordre royal de Sahametrei (Cambodge). Il est aussi secrétaire général de la Convention France-Unesco.

Il coordonne la politique européenne et internationale dans 4 domaines : musées, patrimoine, architecture et archives, en lien avec les organisations internationales et européennes et l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux concernés.

En 2018, il a été nommé coordinateur national de l'Année européenne du patrimoine culturel, par Audrey Azoulay, puis confirmé par Françoise Nyssen,

ministres de la culture.

Il fut notamment membre du Comité international des Routes de la Soie (Unesco), Président du Comité des nouvelles technologies du Conseil de l'Europe, président du Comité directeur du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, Directeur du Centre Culturel français de Salzbourg et de Haute Autriche, .

Il s'est totalement investi, depuis les accords de Paris en 1991, pour la préservation et la conservation des temples d'Angkor au Cambodge. Partie prenante de la conférence fondatrice de Tokyo en octobre 1993, il participe depuis presque trois décennies, aux réunions du comité international de coordination- CIC.



Orane PROISY, attachée d'administration, est responsable du pôle projets et réseaux patrimoniaux européens au sein de la mission du patrimoine mondial.

Elle participe à différents groupes et réseaux européens, tels que HEREIN, le réseau européen du patrimoine du Conseil de l'Europe, le groupe de réflexion « Patrimoine et Union européenne », le groupe d'experts sur le patrimoine de la Commission européenne.

Elle est membre du bureau du Comité Directeur de la culture du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe (élue en 2019 et réélue en 2021).

Elle a participé, aux-côtés du coordinateur national, à la mise en œuvre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 en France. En 2018, elle a lancé l'idée d'étendre l'événement des *Rendez-vous aux Jardins*. Depuis, un réseau a été créé en faveur des jardins en Europe et plus de vingt pays

européens participent cette année à cet événement des *Rendez-vous aux jardins*, aux mêmes dates, avec le même visuel et sur le même thème chaque année.

